



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement
du territoire

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DATer

Rapport d'activité 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. Les instruments de l'aménagement du territoire pris en exécution de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire	4
1.1. Modification de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire par la loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte logement 2.0.	4
1.2. Programme directeur d'aménagement du territoire, PDAT	4
1.2.1. Travaux du groupe de travail interministériel chargé de l'élaboration du PDAT	7
1.2.2. Consultation internationale <i>Luxembourg in Transition</i> (CI-LiT)	7
1.2.3. PDAT & CI-LiT – Biergerkommittee Lëtzebuerg 2050 (BK2050)	10
1.3. Plans directeurs sectoriels (PDS)	12
1.3.1. Les PDS « primaires » : les PDS « zones d'activités économiques », « logement », « paysages » et « transports »	12
1.3.2. Les PDS « secondaires »	19
1.4. Plans d'occupation du sol (POS)	21
1.4.1. PAG « Haff Réimech »	21
1.4.2. POS « Lycée Nordstad »	22
1.4.3. POS « Dépôt de munition de l'Armée » et POS « Champs de tir de l'Armée »	24
1.4.4. POS « Sportlycée »	25
1.5. Conventions de coopération territoriale État-communes	26
1.5.1. Forum Régional Centre	26
1.5.2. Convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Nordstad	28
1.5.2.1. Vision territoriale Nordstad	34
1.5.3. Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud	38
1.5.4. Cellule Nationale d'Information pour la Politique Urbaine, CIPU	43
1.6. Développement régional – espaces ruraux	49
1.6.1. Suivi des activités des parcs naturels	51
1.6.2. Parc naturel de la Haute-Sûre, PNHS	52
1.6.3. Parc naturel germano-luxembourgeois	54
1.7. Système d'information géographique, SIG	57
2. Autres champs d'action nationaux	59
2.1. Conseil supérieur de l'aménagement du territoire, CSAT	59
2.2. Études d'impact environnemental, EIE	59
2.3. Commission consultative aéroportuaire	59
2.4. Observatoire du développement spatial, ODS	60
2.5. Commission d'aménagement	60
2.6. Comité de pilotage du centre écologique, Parc Housen	62
2.7. Groupe de travail « commerces »	63
2.8. Projet de développement Quartier Esch-Schiffflange	65

2.9. Éco-urbanisme	67
3. Coopération intergouvernementale européenne et internationale	69
3.1. La cohésion territoriale au niveau européen	69
3.2. L'action pilote « A vision for a zero-carbon cross-border functional region »	69
3.3. La politique urbaine au niveau européen	71
3.4. Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE	72
3.5. Comité interministériel de coordination de la politique européenne, CICPE	74
3.6. Les structures pour la mise en œuvre de la coopération territoriale	75
4. Coopération transfrontalière	77
4.1. La coopération au niveau de la Grande Région	77
4.1.1. Comité de coordination du développement territorial, CCDT	77
4.1.2. Schéma de développement territorial de la Grande Région, SDTGR	78
4.1.3. Système d'information géographique pour la Grande Région, SIG-GR	79
4.1.4. Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière, CIG	83
4.1.5. Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière (CICT)	83
4.1.6. Mission opérationnelle transfrontalière, MOT	84
4.1.7. GECT Alzette-Belval	84
4.1.8. IBA Alzette Belval	86
4.1.9. Entwicklungskonzept Oberes Moseltal, EOM	90
4.1.10. Zones fonctionnelles transfrontalières	95
4.2. La coopération au niveau de l'Union du Benelux	98
5. Les programmes de la coopération territoriale européenne	99
5.1. Politique de cohésion au niveau européen	99
5.2. Actions de communication	100
5.3. Interreg V A Grande Région 2014-2020	103
5.4. Interreg B North-West Europe 2014-2020	107
5.5. Interreg Europe 2014-2020	109
5.6. INTERACT	111
5.7. ESPON	112
5.8. URBACT III 2014-2020	116
5.9. European Cross-Border Mechanism, ECBM	117
6. La formation et la coopération universitaire	118
6.1. Formation continue	118
6.2. Master in Geography and Spatial Planning	118

1. Les instruments de l'aménagement du territoire pris en exécution de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire

1.1. Modification de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire par la loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte logement 2.0.

La modification ayant pour objectif de mettre en concordance les législations concernant l'aménagement du territoire, l'aménagement communal et le développement urbain ainsi que l'aide au logement a été publiée au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg le 18 août 2021.

1.2. Programme directeur d'aménagement du territoire, PDAT

Depuis l'adoption de la nouvelle [loi concernant l'aménagement du territoire en date du 17 avril 2018](#), la politique de l'aménagement du territoire est endiguée aux seuls cas visés par les objectifs de l'article 1 de la loi. Jusqu'alors, il revenait au [Programme directeur d'aménagement du territoire](#) (PDAT) de préciser les objectifs de la loi. À présent, la loi s'est dotée d'objectifs « autonomes », reléguant le PDAT à une fonction de définition de recommandations permettant d'organiser les différents besoins en espace aux endroits les plus appropriés du territoire national.

Au vu des avis formulés par le Conseil d'État en 2017, les auteurs du projet de loi ont estimé qu'il était plus opportun de ne pas conférer de force juridique contraignante au PDAT, mais de le considérer comme le document représentant l'intérêt général national afin de développer le pays de façon durable et de garantir les meilleures conditions de vie pour sa population. En effet, l'insertion de dispositions nécessairement précises au niveau du projet de loi lui attribuerait un caractère trop rigide.

Le nouveau PDAT constituera par conséquent un document d'orientation et un guide pratique pour l'État et les communes : de portée non-normative, son contenu peut être plus exhaustif, souple et adaptable.

Le PDAT sera l'instrument central de planification harmonieuse et ordonnée du développement du pays. Conformément au projet de loi, il définira une stratégie intégrée des programmations sectorielles ayant des répercussions sur le développement territorial national. Il arrêtera les orientations, les objectifs politiques ainsi que les mesures du Gouvernement et des communes à prendre dans le cadre des objectifs de la loi concernant l'aménagement du territoire.

Le PDAT proposera une stratégie pour utiliser l'espace du pays et pour respecter des critères d'aménagement du territoire dans l'allocation et la répartition des investissements et des ressources. Il a pour objet de canaliser les infrastructures, logements, bureaux, commerces, industries, zones vertes ou loisirs aux endroits les plus appropriés en répondant aux critères du bien-être de tous les citoyens et d'un développement durable du pays.

L'actuel PDAT date de 2003 : il contient des orientations et des objectifs peu précis et n'a pas été élaboré dans l'optique d'un guide d'application pour l'élaboration des plans d'aménagement général (PAG) par exemple. Malgré le fait que les évolutions démographique et économique ont été plus intenses que prévu, les orientations stratégiques gardent toute leur validité. Toutefois, plusieurs volets, dont notamment l'énergie, l'agriculture ou changement climatique n'ont pas été abordés.

Les travaux de refonte du PDAT ont débuté en janvier 2016 par la constitution d'un groupe de travail interministériel chargé de l'élaboration du PDAT (GT PDAT) et se sont poursuivis en novembre 2016 avec la tenue d'un [débat « Wat fir e qualitative Wuesstem fir eist Land ? – Landesplanung fir eng nohalteg Zukunft »](#) impliquant les forces vives de la nation et les acteurs politiques.

Les travaux de refonte du PDAT se sont poursuivis en 2018 dans le cadre d'un processus participatif associant la société civile et les travailleurs frontaliers.

Des ateliers régionaux ont ainsi été organisés entre mars et juin 2018 à Manternach, Diekirch, Esch-sur-Alzette et Luxembourg. En présence de quelque 350 participants, ces ateliers ont traité 5 thèmes: fonctions élémentaires, cohésion sociale et territoriale, qualité de vie, résilience et ressources.



© DATer

Les résultats du processus sous forme de visions et recommandations peuvent être consultées sur www.notrefuturterritoire.lu spécialement mis en place par le ministère afin de rendre accessible au grand public les résultats du processus participatif.

Sur base du [rapport final du processus participatif](#) et du [Débat de consultation sur l'aménagement du territoire à la Chambre des Députés](#) et des études de cadrage menées au sein du DATer en 2018, et conformément aux objectifs du nouveau gouvernement, l'année 2019 a été consacrée à la poursuite d'études spécifiques d'approfondissement et la structuration du futur document de PDAT.

Au cours de l'année 2020, des attentes plus claires ont été formulées envers le nouveau PDAT et les stratégies qu'il devait incorporer. Ainsi, l'objectif concernait non seulement :

- la définition d'une vision territoriale qui contribue à la réduction de notre empreinte écologique, à savoir :
 - atteindre les objectifs zéro émissions carbone à l'horizon 2050 ;

- répondre au défi de la réduction drastique du gaz à effet de serre de nos émissions de CO₂ (l'objectif étant de rester en deçà des 1,5°C de réchauffement de la température moyenne globale) ainsi que celui de la réduction de notre empreinte écologique ;
- *no net land take* à l'horizon 2050, une stratégie visant une réduction significative de l'artificialisation des sols;

mais également

- la conception d'une nouvelle stratégie d'aménagement du territoire et des instruments/concepts concrets promouvant le projet de transition écologique et soutenant notamment :
 - les principes d'aménagement du territoire qui favorisent la biodiversité, améliorent la qualité des écosystèmes et préservent les espaces naturels ;
 - des stratégies qui permettent d'accélérer la transition écologique en pensant ensemble les grandes infrastructures de transport, d'énergie, de logement et de digitalisation ;
 - des concepts et des modèles des territoires habités résilients au dérèglement climatique ;
 - des outils pour le territoire qui entraînent une évolution économique stable, équitable et solidaire ;
 - la cohésion sociale en tant qu'élément en concordance avec la cohésion territoriale.

Par conséquent, il a été décidé d'articuler les travaux d'élaboration sur deux horizons temporels : 2035 et 2050.

- Horizon 2035

Il définit les objectifs et stratégies à court et moyen terme : ce volet est élaboré par le Département de l'aménagement du territoire en étroite collaboration avec les différentes politiques sectorielles et en s'inspirant des politiques d'aménagement du territoire suisses.

- Horizon 2050

Il détermine l'orientation à long terme des politiques d'aménagement du territoire : à travers les résultats de la Consultation internationale *Luxembourg in Transition*, le gouvernement définira sa propre stratégie pour mettre en œuvre la transition écologique dans les politiques d'aménagement du territoire.

Ainsi, au cours des années 2020 et 2021, les travaux dans le cadre du PDAT étaient prioritairement consacrés à la [consultation internationale Luxembourg in Transition \(CI-LiT\)](#) qui visait à produire des stratégies et scénarios permettant au Grand-Duché de Luxembourg et sa région fonctionnelle de réussir la transition écologique et atteindre la neutralité carbone. Les résultats de cette consultation seront intégrés dans le PDAT qui sera approuvé par le Gouvernement. De cette façon, le Gouvernement, sur base des projets issus de la CI-LiT, pourra définir sa propre stratégie de décarbonation à travers le PDAT.

Dans le cadre de ce processus, la participation citoyenne n'a pas été omise et un comité de citoyens, le Biergerkomitee Lëtzebuerg 2050, a été instauré pour accompagner les équipes pluridisciplinaires et formuler ses propres recommandations en matière de transition écologique au Gouvernement.

En outre, un de trois sondages a été lancé en 2021 en collaboration avec TNS-Ilres. Le premier sondage, lancé en octobre 2021 a porté sur la qualité de vie. Au total, le DATer prévoit de réaliser trois enquêtes de ce type au total, dont la deuxième porte sur l'utilisation rationnelle des sols tandis que la troisième thématique reste encore à définir.

1.2.1. Travaux du groupe de travail interministériel chargé de l'élaboration du PDAT

En 2021, le groupe de travail s'est réuni à trois reprises, fin mars, fin juin et début décembre. Au cours de ces réunions, il a été échangé sur les états d'avancement des différentes études en cours (la saisine du Gouvernement en conseil au sujet de l'armature urbaine, les visions territoriales pour les trois agglomérations urbaines, la pertinence des programmes et stratégies européens pour les politiques sectorielles nationales ainsi que sur les travaux menés dans le cadre de la mission d'accompagnement du bureaux d'étude suisse Urbaplan) et les membres du groupe ont été invités à soumettre leurs observations et recommandations au DATer. En outre, le GT a été informé de l'avancement de la CI-LiT. En plus des discussions en grand comité, quelques réunions bilatérales plus spécifiques ont été organisées avec des membres du groupe de travail, entre autre avec le Ministère de la Santé et le Haut-Commissariat à la Protection nationale.

Outre les réunions bilatérales, deux sessions de travail portant sur le milieu urbain et rural ont été organisées en décembre 2021.

1.2.2. Consultation internationale *Luxembourg in Transition* (CI-LiT)

Dans le cadre de la refonte de son Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT), le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg s'attache à poursuivre sa politique d'aménagement du territoire en étroite relation avec le Pacte Vert de l'Union européenne ayant pour objectif de rendre l'économie européenne durable.



Ce pacte se fixe comme objectifs la neutralité carbone et la réduction de la pollution pour protéger la vie humaine, la faune et la flore, tout en aidant les entreprises à devenir des acteurs mondiaux de premier plan en technologies propres. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de transformer les défis climatiques et environnementaux actuels en autant d'opportunités dans un vaste ensemble de domaines d'action et en garantissant une transition écologique juste et inclusive pour l'ensemble des citoyens du continent européen. Ce faisant, le Grand-Duché de Luxembourg fait par ailleurs également siennes les 17 Objectifs de développement durable (ODD) établis par les Nations unies à atteindre à l'horizon 2030.

C'est dans ce contexte que le Département de l'aménagement du territoire (DATer) a lancé le 16 juin 2020 la consultation urbano-architecturale et paysagère *Luxembourg in Transition – Visions territoriales pour le futur décarboné et résilient de la région fonctionnelle luxembourgeoise (CI-LiT)*. Elle vise à réunir des propositions stratégiques d'aménagement du territoire et à produire des scénarios de transition écologique à l'horizon 2050 pour le Grand-Duché de Luxembourg et ses territoires frontaliers. Elle s'inspire des grandes consultations menées telles que celles du Grand Paris ou du Grand Genève.

Le 26 octobre 2020, le ministre de l'aménagement du territoire a fait le point sur l'état d'avancement de la consultation. 30 équipes avaient répondu à l'appel du mois de juin et, à l'issue d'un processus d'évaluation, 10 d'entre elles ont été sélectionnées pour entamer la première étape du processus (16.10.2020 – 04.01.2021).

- **1^e étape (octobre 2020 – janvier 2021)**
Le cadre méthodologique du projet de transition

Les 10 équipes retenues pour la première étape ont réuni des professionnels mais également des universités, écoles supérieures techniques et organismes de recherche ayant une expertise dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture, soutenus par les disciplines de l'environnement ainsi que les sciences humaines et sociales. À l'issue de cette première étape, les instances qui accompagnent la consultation – Comité scientifique, Comité consultatif et Comité interministériel – ont évalué les dossiers remis par les équipes présentant leur cadre méthodologique du projet de transition.

Les rapports de la première étape ont été évalués et sélectionnés selon la pertinence et justesse scientifique de leurs métriques ainsi que leur capacité à les décliner en visions prospectives et vraisemblables à la grande échelle.

Le 3 février 2021, le ministre de l'Aménagement du territoire a présenté les résultats des travaux de la première étape et les dévoilé les six équipes (ci-dessous les équipes par ordre alphabétique) retenues pour la deuxième étape de la consultation (01.02.2021 – 04.06.2021):

- **Tracer la voie d'un futur décarboné, résilient et désirable pour le Luxembourg**
AREP Ville SAS * France ♦ Sorbonne Université France ♦ TAKTYK Sàrl France ♦ Mobil'homme Sàrl Suisse ♦ QUATTROLIBRI EURL France
- **Se développer au-delà des frontières & fermer la boucle**
KCAP Architects&Planners GmbH * Suisse ♦ Arup Deutschland GmbH Allemagne ♦ Cabane Partner Urbane Strategien und Entwicklung GmbH Suisse
- **The Luxembourg region as the most liveable, responsible and sustainable in Europe**
MVRDV B.V. * Pays-Bas ♦ Goudappel Coffeng Pays-Bas ♦ Transsolar Inc. États-Unis ♦ H+N+S B.V. Pays-Bas ♦ Deltares Pays-Bas ♦ DRIFT B.V. Pays-Bas ♦ University of Twente, ITC Faculty Pays-Bas
- **Infrastructures biorégionales : matières, circuits, coalitions**
TVK architecte et urbaniste Sàrl * France ♦ Partie Prenante SASU France ♦ Soline Nivet Architecture SASU France ♦ Université Gustave Eiffel France ♦ SOL & CO France ♦ Justinien Tribblion Royaume-Uni ♦ Université Grenoble Alpes, Institut de Géographie Alpine France ♦ Institut National de l'Économie Circulaire France

- **Luxembourg 2050 - Prospects for a Regenerative City-Landscape**
Université du Luxembourg * *Luxembourg* ♦ LIST, Luxembourg Institute of Science and Technology *Luxembourg* ♦ CELL, Centre for Ecological Learning Luxembourg *Luxembourg* ♦ IBLA, Institut für Biologisches Landwirtschaft an Agrarkultur asbl *Luxembourg* ♦ OLM, Office for Landscape Morphology Co. Ltd. *France*
- **Caring for soil : Reimagining a territory while empowering the collective**
2001 Sàrl * *Luxembourg* ♦ 51N4E bvba *Belgique* ♦ LOLA *Pays-Bas* ♦ Sytematica *Italie* ♦ Transsolar SAS *France* ♦ Endeavour *Belgique* ♦ ETH Zürich *Suisse* ♦ TU Kaiserslautern *Allemagne* ♦ Yellow Ball *Luxembourg* ♦ Waltersdorfer Gregor *Luxembourg* ♦ Maxime Delvaux *Belgique* ♦ Office for Cities *France*



© DATer

Clôture de la première étape de la CI-LiT – conférence de presse (03/02/2021)

- 2^e étape (janvier 2021 – juin 2021)
 Le projet de transition adapté à la région fonctionnelle transfrontalière

Les six équipes sélectionnées à l'issue de la première étape ont eu à démontrer comment leurs principes, méthodes, outils et métrique(s) pour la transition écologique par le projet peuvent servir pour élaborer une stratégie de projet territorial dans le cas du périmètre de réflexion transfrontalier luxembourgeois qui correspond à un bassin de vie.

À l'issue de cette seconde étape, les instances qui accompagnent la consultation – Comité scientifique, Comité consultatif et Comité interministériel – ont évalué les dossiers remis par les équipes présentant leurs approche scientifique et cadre de travail méthodologique du projet de transition. La séance de clôture de la seconde étape de la CI-LiT s'est tenue les 3 et 4 juin 2021 à la Maison du Savoir à Belval en format hybride en présence du ministre de l'Aménagement du territoire, des comités qui accompagnent la consultation ainsi que du *Biergerkomitee 2050*. En tout, 170 personnes ont pu assister, la première journée, à la présentation orale des six équipes retenues pour la seconde étape.

Faisant suite aux délibérations en interne lors de la journée de clôture – basées sur la présentation orale de chacune des six équipes et sur les rapports écrits remis en amont au mois de mai – et donnant lieu à une évaluation scientifique rigoureuse des travaux remis, il en résulte que la qualité des travaux des équipes a été jugée exceptionnelle par les membres des comités et même hors norme en comparaison avec les consultations internationales menées antérieurement comme celle notamment du Grand Genève. C'est pourquoi il a été décidé de retenir quatre équipes pour la dernière étape.

Quatre équipes (par ordre alphabétique) ont été retenues pour la dernière étape de la consultation:

- **AREP Ville SAS** * France ♦ Sorbonne Université France ♦ TAKTYK Sàrl France ♦ Mobil'homme Sàrl Suisse ♦ QUATTROLIBRI EURL France
Tracer la voie d'un futur décarboné, résilient et désirable pour le Luxembourg
 - **MVRDV B.V.** * Pays-Bas ♦ Goudappel Coffeng Pays-Bas ♦ Transsolar Inc. États-Unis ♦ H+N+S B.V. Pays-Bas ♦ Deltares Pays-Bas ♦ DRIFT B.V. Pays-Bas ♦ University of Twente, ITC Faculty Pays-Bas
The Luxembourg region as the most liveable, responsible and sustainable in Europe
 - **Université du Luxembourg** * Luxembourg ♦ LIST, Luxembourg Institute of Science and Technology Luxembourg ♦ CELL, Centre for Ecological Learning Luxembourg Luxembourg ♦ IBLA, Institut für Biologisches Landwirtschaft an Agrarkultur asbl Luxembourg ♦ OLM, Office for Landscape Morphology Co. Ltd. France
Luxembourg 2050 - Prospects for a Regenerative City-Landscape
 - **2001 Sàrl** * Luxembourg ♦ 51N4E bvba Belgique ♦ LOLA Pays-Bas ♦ Sytematica Italie ♦ Transsolar SAS France ♦ Endavour Belgique ♦ ETH Zürich Suisse ♦ TU Kaiserslautern Allemagne ♦ Yellow Ball Luxembourg ♦ Waltersdorfer Gregor Luxembourg ♦ Maxime Delvaux Belgique ♦ Office for Cities France
Caring for soil : Reimagining a territory while empowering the collective
- 3^e étape (juin-janvier 2021)
Le projet de transition échelonné et décliné en projets démonstratifs

Au cours de la dernière étape, les équipes sélectionnées doivent développer des scénarios de transition d'ici 2050 pour le Grand-Duché de Luxembourg et sa région fonctionnelle transfrontalière en les traduisant en des applications et des projets concrets et à des échelles diverses. Les résultats de cette troisième et dernière étape seront présentés au mois de janvier 2021.

1.2.3. PDAT & CI-LiT – Biergerkomitee Lëtzebuerg 2050 (BK2050)

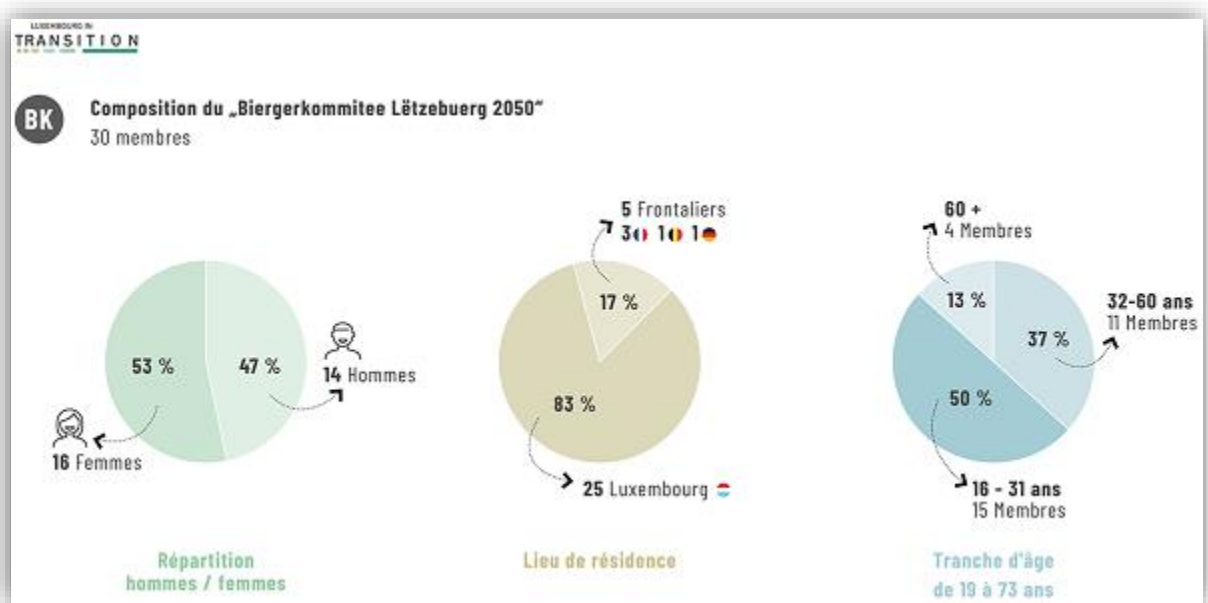
Dans le cadre de la consultation internationale [Luxembourg in Transition – Visions territoriales pour le futur décarboné et résilient de la région fonctionnelle luxembourgeoise](#), le ministre de l'Aménagement du territoire a souhaité mettre en place en parallèle aux organes accompagnant la consultation (Comités scientifique, consultatif et interministériel), un Comité de citoyens, dénommé Biergerkomitee Lëtzebuerg 2050 (BK2050), avec pour mission de :

- se mettre à la disposition des différentes équipes d'experts de Luxembourg in Transition pour des échanges pendant la phase d'élaboration de leur scénario ;

- développer une compréhension de la manière dont le Luxembourg devrait se positionner d'ici 2050 pour atteindre la neutralité carbone ;
- formuler des recommandations aux politiques sur la manière dont le territoire devrait être organisé d'ici-là pour que le Luxembourg devienne climatiquement neutre.

Ceci faisant, l'objectif pour le BK2050 a été de formuler des propositions susceptibles de servir d'inspiration dans le cadre des travaux du Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT).

TNS Ilres a été chargé par le DATer de sélectionner les 30 membres du BK2050 avec pour objectif de refléter au mieux la diversité de la société luxembourgeoise. Un appel public à candidature a été lancé en décembre 2020, complété par un tirage au sort dans la base de données de l'institut. Parmi les 250 candidatures soumises, l'institut de sondage a ensuite effectué une sélection indépendante selon toute une série de critères (sexe, âge, origine, occupation etc.). Le comité a débuté ses travaux le 18 janvier 2021 avec un kick-off meeting en présence du ministre de l'Aménagement du territoire.



© DATer

Dans le but de pouvoir évaluer la complexité des futurs défis territoriaux, les membres du BK2050 ont participé à [12 conférences](#) et reçu des informations de la part d'experts sur des sujets de planification territoriale tels que la mobilité, le logement, les infrastructures, la gestion de l'eau, la biodiversité etc., tout ceci dans une perspective de changement climatique. Bien que les conférences aient été publiques, elles ont été suivies de séances de travail à huis clos où le groupe a débattu en toutes transparence et indépendance des différents sujets traités.

Sur la base des enseignements recueillis, le comité a entamé à partir de juillet 2021, un travail sur ses propres propositions quant à la façon dont le territoire du Luxembourg devrait être organisé pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. La remise des conclusions des travaux du comité aura lieu au mois de janvier 2022.

Le groupe a été accompagné scientifiquement et professionnellement par Dr. Léonie de Jonge (Université de Groningen) et Dr. Raphaël Kies (Université du Luxembourg).

1.3. Plans directeurs sectoriels (PDS)

1.3.1. Les PDS « primaires » : les PDS « zones d'activités économiques », « logement », « paysages » et « transports »

Les [plans directeurs sectoriels \(PDS\)](#) sont des instruments d'exécution de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire qui ont pour objet de mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire telle qu'elle a été définie dans le [Programme directeur d'aménagement du territoire \(PDAT\)](#). Ayant pour objet de cadrer le développement territorial de façon durable à l'échelle nationale, ils correspondent aux quatre grands champs d'action de l'aménagement du territoire, à savoir : le développement urbain et rural, l'économie, les transports ainsi que l'environnement et les ressources naturelles.

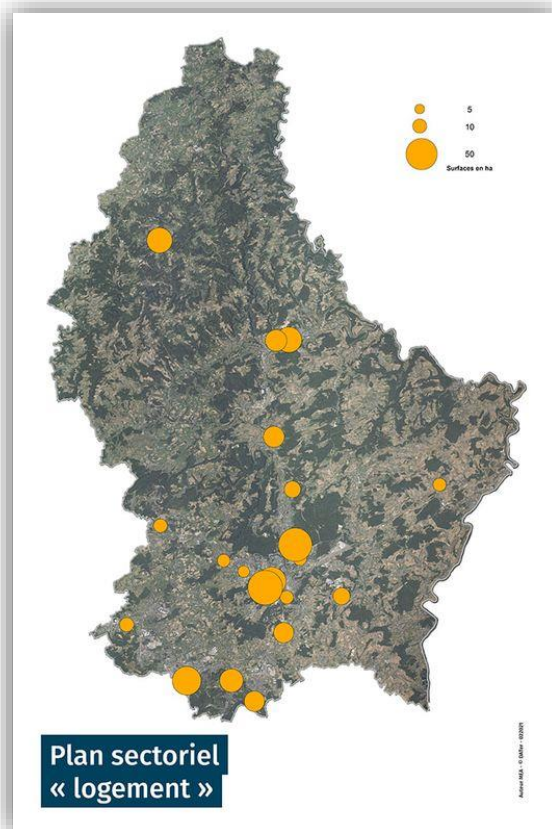
Dans ce cadre, les PDS « [logement](#) » (PSL), « [transports](#) » (PST), « [paysages](#) » (PSP) et « [zones d'activités économiques](#) » (PSZAE) ont été respectivement rendus obligatoires par règlements grand-ducal du 21 février 2021 et sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2021.

Il s'agit aussi, d'une part, de garantir un équilibre entre développer et protéger le pays en assurant la meilleure interconnexion possible entre les lieux de vie, de travail et de loisirs et, d'autre part, de s'assurer entre ces lieux les modes de déplacement les plus adéquats à la demande et les plus respectueux d'un point de vue environnemental.

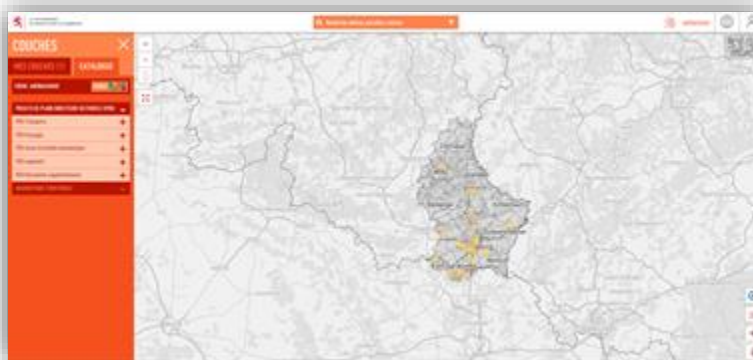
[Le ministre de l'Aménagement du territoire a présenté le 26 février 2021 les quatre plans directeurs](#) qui dotent l'État des instruments nécessaires en vue du renforcement à long terme et de la mise en pratique des éléments essentiels à un aménagement du territoire durable, cohérent et responsable avec pour objectif de promouvoir un développement du territoire national qui protège les paysages, valorise les ressources communes d'une région et contribue à une utilisation efficace et rationnelle des besoins en matière d'utilisation des sols.

- Plan sectoriel « logement » (PSL)
Favoriser la création du logement conventionnel et abordable

L'objectif du PSL est de définir des zones prioritaires d'habitation (ZPH) destinées à la création de logements par le biais de la réservation de surfaces et contribuer à une répartition de la population aux endroits les plus appropriés du territoire national tout en favorisant la création de logement abordable en y dédiant 30% de la surface construite brute.



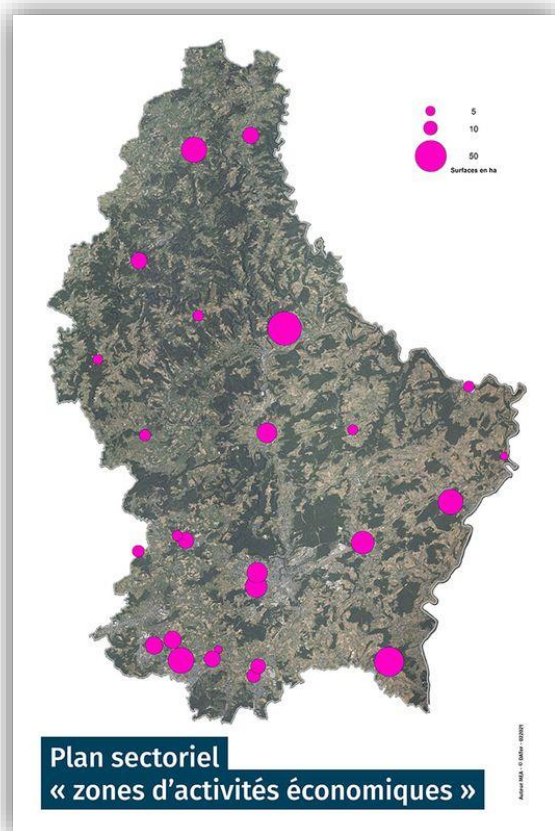
© DATer



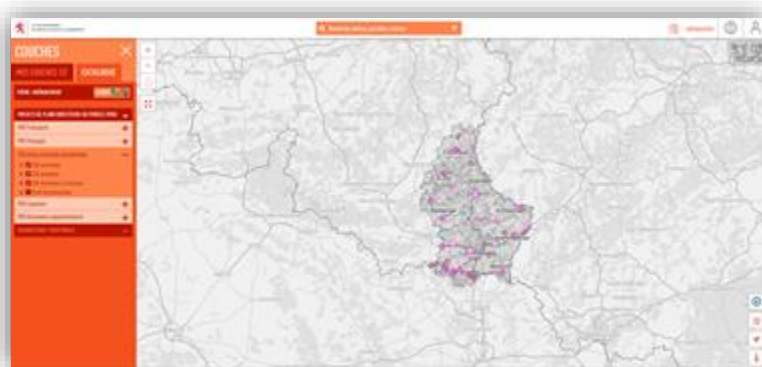
Géoportail

- Plan sectoriel « zones d'activités économiques » (PSZAE)
Assurer un développement économique équilibré

Le PSZAE vise à réserver des surfaces dédiées au développement des activités prioritairement artisanales et industrielles pour soutenir le développement économique national : il s'agit aussi de contrebalancer un développement incontrôlé du territoire ainsi que le mitage supplémentaire du paysage et d'encourager les communes à développer et à mettre en œuvre des stratégies intercommunales pour la mise en œuvre prioritaire des zones d'activités économiques régionales.



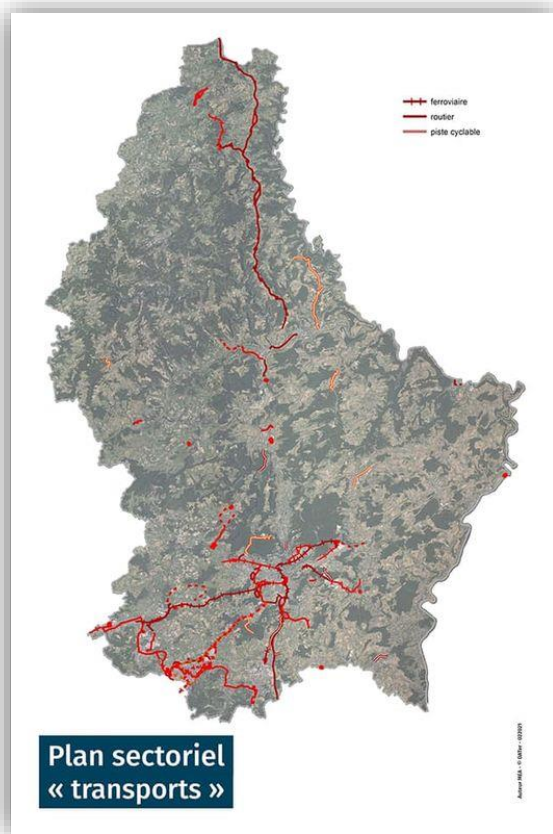
© DATer



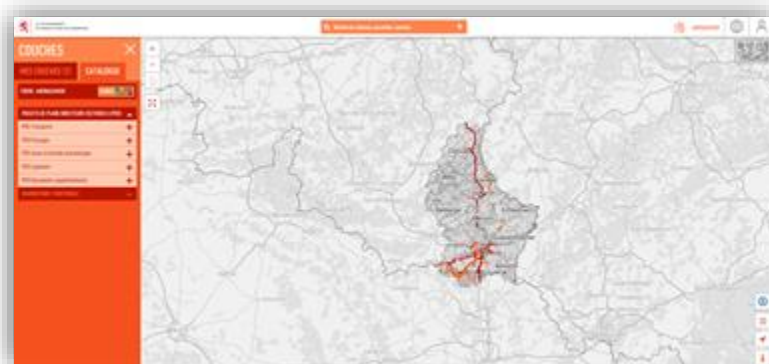
Géoportail

- Plan sectoriel « transports » (PST)
Promouvoir une mobilité durable

L'objectif du PST est de faciliter la transposition de la stratégie globale pour une mobilité durable (MODU) en réservant des zones et couloirs à garder libres de toute construction destinés à accueillir des projets d'infrastructures de transport.



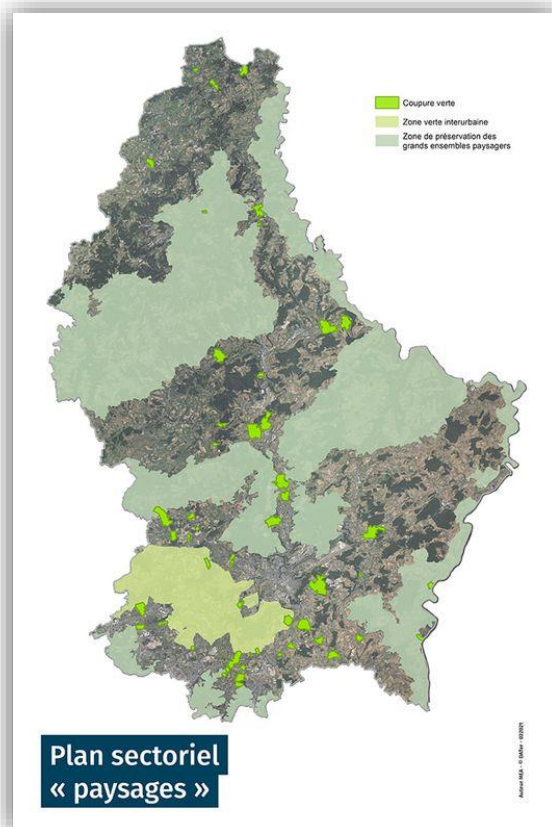
© DATer



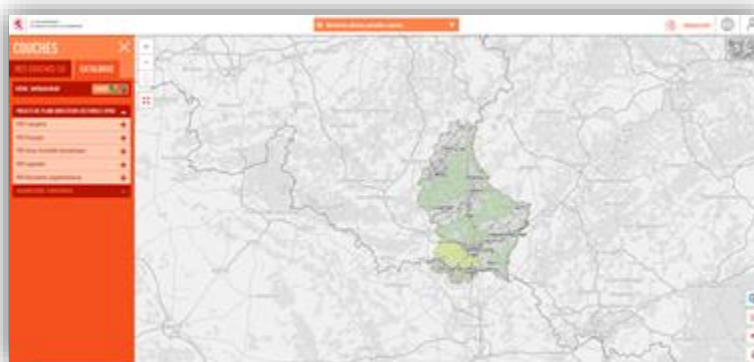
Géoportail

- Plan sectoriel « paysages » (PSP)
Protéger nos paysages typiques et notre bien-vivre

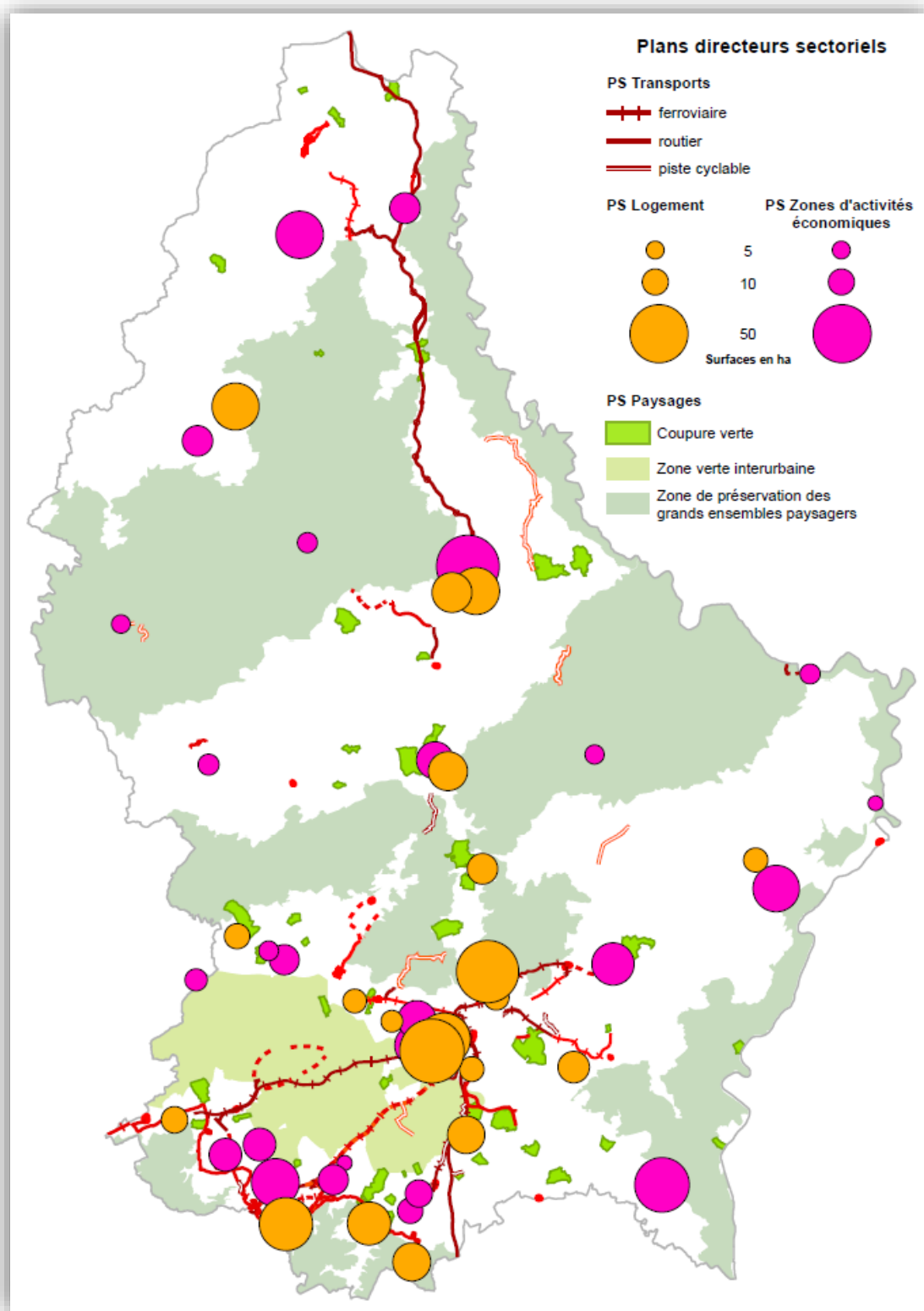
L'objectif du PSP est de protéger les paysages en préservant certains espaces d'une fragmentation et d'un mitage supplémentaires et en maintenant libre de constructions des espaces sous pression urbanistique entre localités. De cette façon les paysages peuvent continuer à remplir leurs fonctions paysagères (à savoir : fonctions écologiques, récréation, production agricole et forestière, touristiques etc.).



© DATer



Géoportail



© DATer

Les quatre plans directeurs sectoriels

1.3.1.1. Groupe de travail : Cahier des charges « zones d'activités économiques »

Dans le cadre du plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques », le Conseil de gouvernement a chargé le ministre de l'Aménagement du territoire et le ministre de l'Économie de procéder, au sein d'un groupe de travail *ad hoc*, à entamer ensemble avec les ministres des Classes moyennes, de la Mobilité, de l'Intérieur et de la Protection de l'Environnement, l'élaboration d'un cahier des charges pour la viabilisation et l'aménagement durables, flexibles et modulables des futures zones d'activités économiques nationales, zones d'activités spécifiques nationales et régionales.

Fin 2019, le groupe de travail a été institué et s'est réuni une première fois. Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, ledit groupe de travail a été accompagné d'un consortium de bureaux.

À cet effet, le bureau *+IMPAKT* a élaboré une boîte à outils visant à proposer, dans l'esprit de l'économie circulaire, des mesures concrètes avec un échéancier détaillé pour la planification des différentes mesures à mettre en place au sein des ZAE. Le bureau *CO3* a procédé à l'analyse des mesures de la boîte à outils précitée et la façon dont ces dernières pourraient être transposées dans les documents de planification communaux, à savoir les PAG, PAP et règlements sur les bâtisses. Sur base des documents précités, le bureau *Oekobureau* a élaboré un guide pour le développement des nouvelles ZAE suivant les critères de l'économie circulaire, reprenant les domaines thématiques de la boîte à outils et les regroupant dans 8 grands domaines.

Au cours de l'année 2021, le cahier des charges a été finalisé et sera présenté aux syndicats intercommunaux ainsi qu'aux communes luxembourgeoises au cours de l'année 2022.

1.3.1.2. Les commissions de suivi des PDS

Parallèlement aux quatre PDS, sont également entrés en vigueur en date du 21 février 2021 les quatre règlements grand-ducal concernant la composition et l'organisation des commissions de suivi des PDS.

Chaque commission a comme mission le suivi de la mise en œuvre d'un PDS afin d'évaluer en temps utile les besoins en surfaces et d'enclencher, si nécessaire, une procédure de modification de ce dernier.

En juillet 2021, les quatre commissions de suivi se sont réunies une première fois.

- **La commission de suivi du PSL**

Dans sa séance du 7 juillet 2021, la commission de suivi a retenu qu'un suivi régulier de la mise en œuvre des zones prioritaires d'habitation (ZPH) sera effectué par le DATer ensemble avec le Ministère du Logement. Aussi, une « task force », composée de ces derniers avec le Ministère de l'Intérieur, sera convoquée pour aborder les questions et problèmes techniques auxquels les communes feront face lors de la mise en œuvre desdits ZPH.

- **La commission de suivi du PST**

Puisqu'il existe divers projets dont l'état d'études est plus avancé que celui figurant initialement dans le PST voire qui sont déjà réalisés, la commission de suivi a retenu en date du 14 juillet 2021 que les différents acteurs représentés analysent, chacun à la hauteur de leurs projets, si des :

- Nouveaux couloirs et zones superposés sont à réserver ;
- Tracés schématiques peuvent être adaptés, voire supprimés ;
- Projets sont réalisés et peuvent, partant, être supprimés.

La commission de suivi a cependant estimé judicieux d'attendre la finalisation du « plan national pour la mobilité » avant de ne lancer une procédure de modification étant donné ce dernier requerra aussi diverses adaptations du PST.

- **La commission de suivi du PSP**

Réunie en date du 14 juillet 2021, la commission de suivi du PSP a décidé qu'une modification de la partie graphique du PSP s'avère nécessaire en vue de redresser certaines erreurs matérielles. Il s'agit de l'empiètement de certaines coupures vertes sur des zones urbanisées ou destinées à être urbanisées. Comme les coupures vertes n'ont pas comme objectif l'interdiction de construire à l'intérieur desdites zones, la commission de suivi a estimé judicieux de rectifier ces erreurs.

- **La commission de suivi du PSZAE**

À l'instar de la commission de suivi du PSL, celle relative au PSZAE s'est réunie le 26 juillet 2021 en vue d'analyser la mise en œuvre des différentes zones d'activités économiques désignées par le plan.

Dans le cadre de cet exercice, certaines incohérences entre le PSZAE et les PAG communaux ont été détectées. À cet effet, la commission a retenu que le Département de l'aménagement du territoire, ensemble avec le Ministère de l'Économie, procéderont à une analyse approfondie des éventuelles adaptations à effectuer à la hauteur de la partie graphique du PSZAE.

1.3.2. Les PDS « secondaires »

Les plans directeurs sectoriels (PDS) dits « secondaires » ont un impact moins direct sur l'occupation du sol que les PDS dits « primaires ». Ils concernent des installations spécifiques, qui doivent être organisées et réglementées dans une approche cohérente et efficiente au niveau national, en tenant compte des objectifs du Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT).

1.3.2.1. Plan directeur sectoriel « Décharges pour déchets inertes », PSSDI

La politique en matière d'élimination des déchets inertes se fera dorénavant moyennant un réseau de décharges régionales pour déchets inertes établi conformément aux orientations du nouveau plan

national de gestion des déchets (article 26, paragraphe 9, lettre a) de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets).

De ce fait, une procédure d'abrogation du règlement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le PDS « Décharges pour déchets inertes » selon l'article 33, paragraphe 2 de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire a été lancée.

Par décision du Gouvernement réuni en conseil du 31 janvier 2020, le projet d'abrogation du plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes » (PSDDI) a été transmis à l'ensemble des collèges des bourgmestres et échevins des communes luxembourgeoises et au Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (CSAT), entamant ainsi la procédure de consultation publique prévue à l'article 12 de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire.

Dans ce cadre, une réunion d'information a eu lieu le 3 mars 2020 en présence du ministre de l'Aménagement du territoire et de la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Néanmoins, la pandémie du coronavirus a entretemps eu des conséquences sur les procédures en matière d'aménagement du territoire. Ainsi, en vue de prendre des mesures dans le but de sauvegarder les intérêts et les droits des personnes intéressées ainsi que des communes dans le cadre des procédures de consultation publique relatives aux projets d'élaboration, de modification et d'abrogation de plans directeurs sectoriels, une suspension des délais s'est avérée nécessaire pour les dispositions qui prévoient la consultation d'un dossier ainsi que l'introduction d'observations de la part des personnes intéressées endéans un délai déterminé.

Ainsi, le règlement grand-ducal du 10 avril 2020 portant suspension de certains délais en matière d'aménagement du territoire a été adopté. Par dérogation à la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire, ce dernier a suspendu jusqu'à la fin de l'état de crise, telle que fixée par la loi du 24 mars 2020 portant prorogation de l'état de crise déclaré par le règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 – sans pourtant effacer les délais déjà courus.

L'état de crise ayant pris fin le 24 juin 2020, les délais précités ont repris leurs cours pour la durée restante à partir du 25 juin 2020.

En octobre 2020, trois-quarts des conseils communaux consultés ont transmis un avis au ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions. Aucun particulier n'a formulé d'observation.

Par décision du gouvernement en Conseil en date du 14 octobre 2020, l'abrogation du PSDDI a été définitivement approuvée. Par la suite, le projet de règlement grand-ducal déclarant obligatoire ladite abrogation a été soumis au Conseil d'État pour avis obligatoire le 19 octobre 2020. Le même jour, ledit projet de règlement précité a été soumis pour avis aux chambres professionnelles ainsi qu'au Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises.

Suite à un avis favorable du Conseil d'État en date du 22 juin 2021, l'abrogation du règlement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes » a été rendue obligatoire par règlement grand-ducal du 23 juillet 2021.

1.4. Plans d'occupation du sol (POS)

Le plan d'occupation du sol (POS) est un instrument d'aménagement du territoire rendu obligatoire par règlement grand-ducal et contenant un ensemble de prescriptions écrites et graphiques. Il délimite au niveau d'une ou de plusieurs communes une partie déterminée du territoire national qu'il divise en une ou plusieurs zones dont il arrête et, le cas échéant, précise et exécute le mode d'utilisation du sol. Aussi, un POS peut prévoir des prescriptions ayant trait au degré d'utilisation du sol.

1.4.1. PAG « Haff Réimech »

Sur demande de la commune de Schengen, le Gouvernement en Conseil a décidé le 29 juillet 2016 de procéder à la modification du PAG « Haff Réimech » afin de l'adapter aux évolutions de la réalité sur le terrain. Moyennant l'exclusion de certaines parcelles de la délimitation du PAG, la modification projetée devrait permettre la réalisation de plusieurs projets communaux, tels que l'extension du complexe scolaire de l'école fondamentale et la désaffectation du bâtiment atelier du Service de régie communal.

En outre, l'entrée en vigueur de la loi du 23 décembre 2016 concernant la gestion du domaine public fluvial et de ses règlements d'exécution a imposé la reprise par le PAG du « domaine public fluvial » (les propriétés domaniales relevant du domaine public fluvial ayant été définies par RGD du 28 mai 2019).

La modification projetée a fait l'objet d'études environnementales au sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Dans ce cadre, un rapport sur les incidences environnementales sommaire (Umwelterheblichkeitsprüfung, UEP) a été élaboré fin 2020 et soumis à la ministre de l'Environnement pour avis. Datant du 1^{er} février 2021, cet avis conclut que des études supplémentaires ne sont pas nécessaires.

Ensuite, et sur décision du Gouvernement en conseil réuni en date du 12 mai 2021, le projet de modification en question a été transmis au Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schengen et au Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (CSAT) afin de permettre le lancement de la procédure de consultation du public telle que prévue par l'article 18 de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire.

Le projet de modification a été déposé auprès de la maison communale de Schengen en date du 21 juin 2021, de sorte que le délai pendant lequel les personnes intéressées ont pu prendre connaissance du projet de modification a couru du 21 juin 2021 au 21 juillet 2021 inclus.

D'ailleurs, les personnes intéressées ont pu formuler leurs observations à l'égard du projet de modification pendant un délai de 45 jours à compter du dépôt du projet de modification précité jusqu'au 5 août 2021 inclus.

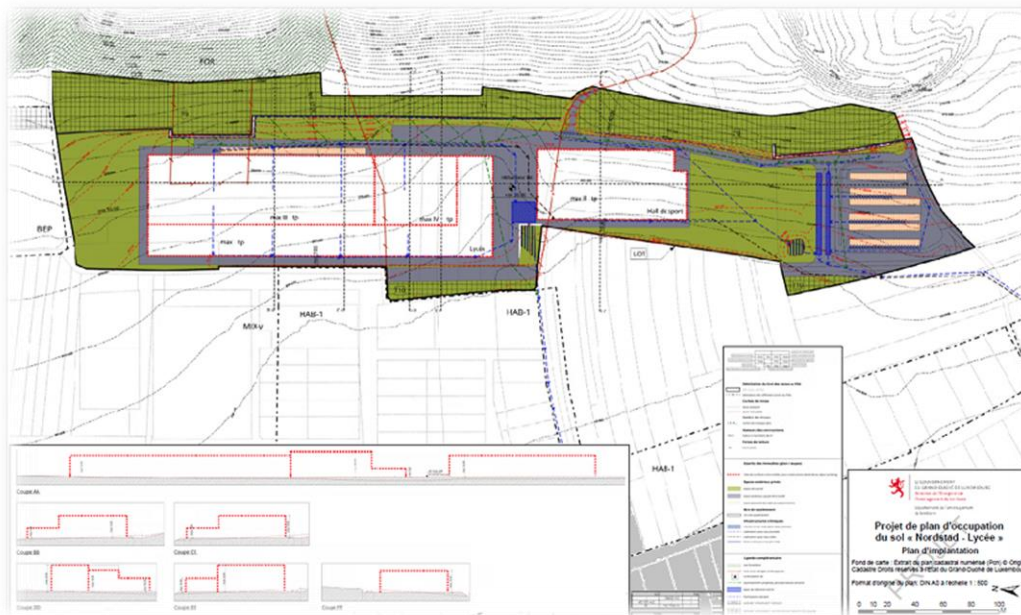
Aussi, une réunion d'information a eu lieu le 5 juillet 2021 en présence du ministre de l'Aménagement du territoire dans les locaux de l'administration communale de Schengen.

Les avis du CSAT et du Conseil communal de la commune de Schengen ont par la suite été intégrés dans le rapport établi par le ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions sur base duquel le Gouvernement en conseil a définitivement approuvé le projet de modification dans sa séance du 29 octobre 2021.

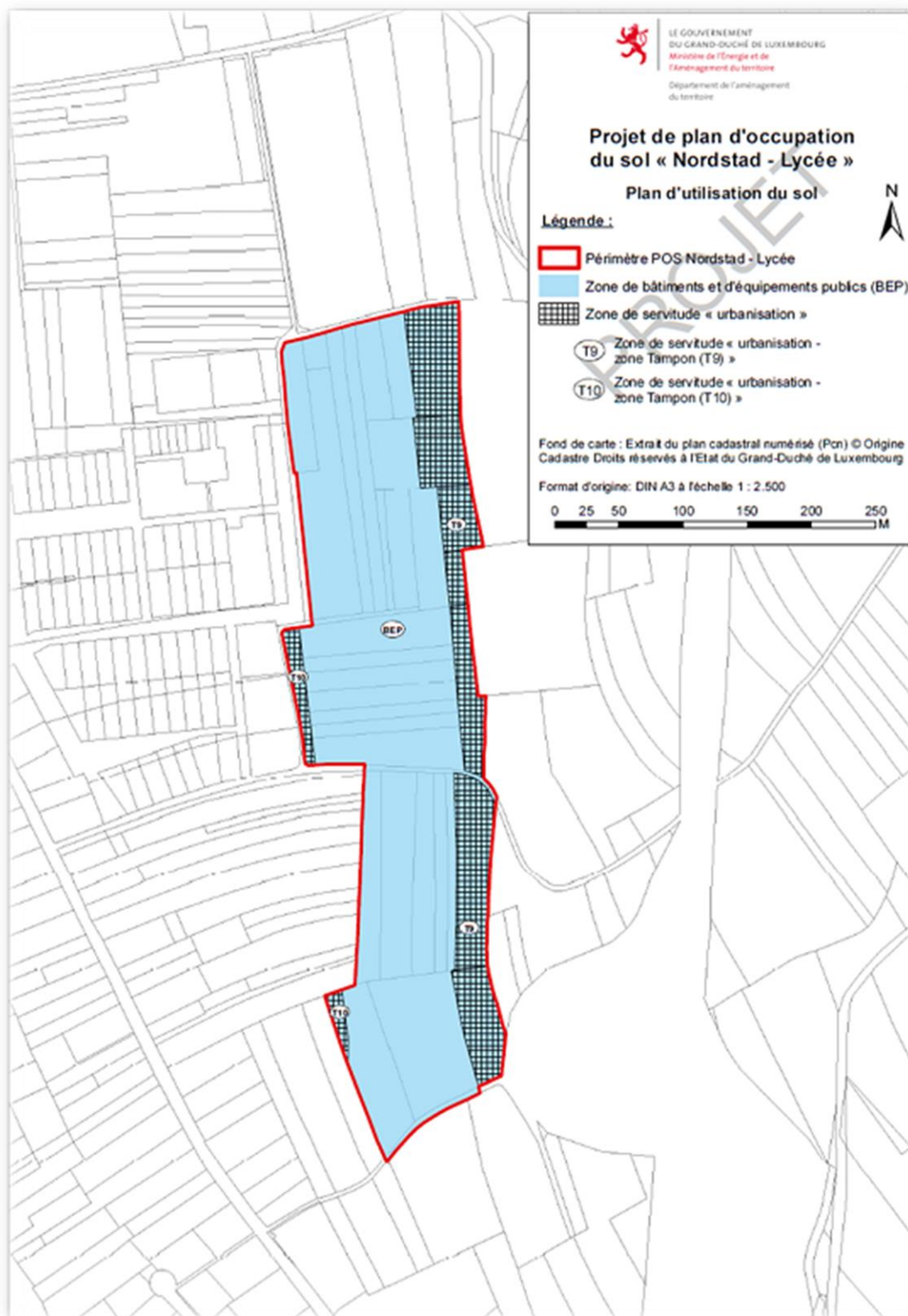
Par courrier du 15 novembre 2021, le Conseil d'État, les chambres professionnelles et le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL) ont été saisis pour avis dans le cadre de la procédure réglementaire relative au projet de règlement grand-ducal rendant obligatoire une deuxième modification du règlement grand-ducal modifié du 10 avril 1997 déclarant obligatoire le plan d'aménagement global Haff Réimech.

1.4.2. POS « Lycée Nordstad »

Sur demande du ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions, le Département des travaux publics, ensemble avec l'Administration des bâtiments publics, ont procédé à l'élaboration d'un projet de réalisation d'un lycée sur le territoire de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre. Le reclassement des fonds nécessaires à la construction du lycée sera réalisé par le biais d'un POS. Ce POS définira, d'une part, le mode d'utilisation du sol et édictera, d'autre part, des prescriptions permettant de préciser et d'exécuter le mode d'utilisation du sol des fonds sur lesquels la construction du lycée est projetée.



Projet de plan d'occupation du sol « Nordstad – Lycée » / Plan d'implantation



Projet de plan d'occupation du sol « Nordstad – Lycée » / Plan d'utilisation du sol

Le POS « Nordstad – Lycée », actuellement en stade de projet, a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique qui a abouti à l'élaboration d'un rapport sur les incidences sur les incidences environnementales (RIE) finalisé en mai 2021.

Le « Mobilitätskonzept Nordstad 2035 » ayant été publiquement présenté en date du 19 mai 2021, il a été désormais décidé de vérifier son impact sur le projet de POS avant de lancer la procédure de consultation publique de ce dernier.

Après confirmation du ministre ayant la Mobilité dans ses attributions en octobre 2021 selon lequel le concept de mobilité précité n'impacte pas le futur complexe scolaire, la consultation publique relative au projet de POS « Nordstad – Lycée » a désormais été entamée.

Ainsi, sur décision du Gouvernement en conseil réuni du 12 novembre 2021, le projet de POS, ensemble avec le RIE y relatif, ont été transmis au Collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre et au Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (CSAT) afin de permettre le lancement de la procédure de consultation du public telle que prévue par l'article 18 de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire.

Sur ce, le dossier complet a été déposé auprès de la maison communale d'Erpeldange-sur-Sûre en date du 23 novembre 2021, de sorte que le délai pendant lequel les personnes intéressées ont pu prendre connaissance du projet de POS ainsi que du RIE y relatif a couru du 23 novembre 2021 au 23 décembre 2021 inclus.

D'ailleurs, les personnes intéressées ont pu formuler leurs observations à l'égard du projet de modification pendant un délai de 45 jours à compter du dépôt du projet de modification précité jusqu'au 7 janvier 2022 inclus.

Aussi, une réunion d'information a eu lieu en présence du ministre de l'Aménagement du territoire en date du 25 novembre 2021 au Centre culturel et sportif à Erpeldange-sur-Sûre.

1.4.3. POS « Dépôt de munition de l'Armée » et POS « Champs de tir de l'Armée »

Le ministre de l'Aménagement du territoire a été saisi par le ministre de la Défense en vue de procéder à l'élaboration de deux POS pour la réhabilitation du dépôt de munition de l'Armée au *Waldhaff* respectivement pour la rénovation du champ de tir de l'Armée au *Bleesdall*.

Les deux projets s'inscrivent dans le cadre de l'exécution des politiques de défense nationale et internationale et vise à garantir la pérennité du site du dépôt de munitions en termes d'infrastructures, d'opérationnalité et de sécurité.

D'une part, le projet de réhabilitation du dépôt de munition de l'Armée au *Waldhaff* prévoit la construction notamment de plusieurs « igloos » de stockage de munitions nouvelle génération, d'un atelier de munition ainsi que d'une aire de transbordement, la réhabilitation de la zone administrative ainsi que la sécurisation de l'ensemble du site.

D'autre part, le projet de rénovation du champ de tir de l'Armée au *Bleesdall* prévoit la construction de plusieurs stands de tir de différentes longueurs, un « shooting house », un « shooting tower », la réfection du stand de destruction de munitions non explosées, la réhabilitation de la zone administrative ainsi que la sécurisation de l'ensemble du site.

Un groupe de travail interministériel chargé de l'élaboration desdits POS a été convoqué en date du 23 mars 2021. Ce dernier a décidé que les projets précités soient réalisés en « zone verte » conformément aux dispositions de loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Après leur réalisation, lesdits projets seront désormais « régularisés » par classement en « zone militaire » *via* le POS.

1.4.4. POS « Sportlycée »

Par règlement grand-ducal du 13 mai 2008 déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol « Campus scolaire Tossebiérg et environs », l'affectation des fonds nécessaires à la réalisation d'un campus scolaire a été définie pour accueillir l'« École européenne 2 » et ses bâtiments connexes. Aussi, des terrains avoisinants ont été réservés, par leur superposition d'une zone d'aménagement différé, en vue d'une éventuelle extension du lycée.

Dans un courrier datant du 7 octobre 2020, le ministre ayant les Travaux publics dans ses attributions a informé le ministre de l'Aménagement du territoire du projet de construction du « Sportlycée Lëtzebuerg ». Ce projet est censé s'étendre sur le site grevé de la zone d'aménagement différé précitée.

Dans ce cadre, un groupe de travail interministériel a été convoqué début 2021. Ce dernier a retenu que le nouveau « Sportlycée » soit réalisé sur base d'un nouveau POS qui ne définira pas seulement le mode d'utilisation du sol, c'est-à-dire le classement de la zone d'aménagement différé désignée par le POS « Tossebiérg et environs », mais qui édictera également les prescriptions permettant de préciser et d'exécuter le mode d'utilisation du sol des fonds sur lesquels la construction du lycée est projetée.

À cet effet, le DATer attend la réalisation de l'avant-projet détaillé du lycée qui servira de base pour le projet de POS. Par la suite, ce dernier fera l'objet d'études environnementales au sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation de certains plans et programmes sur l'environnement.

1.5. Conventions de coopération territoriale État-communes

Le développement des régions et de leur structure urbaine étant un thème-clé de l'aménagement du territoire, la loi concernant l'aménagement du territoire prévoit la conclusion de Conventions État-Communes visant la mise en œuvre des objectifs du programme directeur de l'aménagement du territoire et revendiquant la décentralisation concentrée et la promotion de la coopération intercommunale au niveau local, régional et transfrontalier.

Le ministre peut, suite à l'accord du gouvernement en conseil, conclure des conventions de coopération territoriale État-communes avec plusieurs communes, avec des communes membres d'un parc naturel ou avec un syndicat de communes. Ces conventions ont pour objet d'inciter les communes à développer et à mettre en œuvre des stratégies intercommunales ou transfrontalières et de contribuer à la mise en œuvre des plans et programmes de l'aménagement du territoire.

Le programme directeur de 2003, conscient de la nécessité de faire progresser la coopération intercommunale pour atteindre les objectifs de sa politique, prévoyait de créer six régions d'aménagement: Nord, Centre-Nord, Est, Ouest, Centre Sud et Sud.

À partir de 2005 un instrument novateur informel et partenarial de conventions de coopération territoriale État-communes a été mis en place pour la promotion d'un développement urbain intégré et durable des espaces concernés. Ces formes de coopération, appelées à l'époque « conventions pour un développement intercommunal coordonné et intégratif » incluent l'État comme partenaire actif et concernent plusieurs ensembles spatiaux (carte ci-après).

À travers les conventions de coopération territoriale, les communes concernées ainsi que l'État luxembourgeois, représenté par le ministère ayant l'aménagement du territoire dans ses compétences, s'engagent à mener un processus de planification et de développement intercommunal intégratif et durable. En complément des instruments de planification formels, les conventions de coopération encouragent une approche de planification plus dynamique et flexible basée sur le dialogue et le développement de projets concrets. Elles sont caractérisées par un échange d'expériences et de savoir-faire intercommunal, interministériel et multidisciplinaire et contribuent à l'émergence d'une culture de planification plus participative.

1.5.1. Forum Régional Centre

Le Forum Régional Centre (*Regionalforum Zentrum*) constitue une plateforme d'échange multi-niveaux et plurisectorielle dont l'objectif principal est la mise en œuvre de la vision territoriale de l'Agglo-Centre.



La mission du forum est de faciliter la coopération territoriale État-communes par l'échange d'informations et d'expériences et la mise en œuvre de projets communs ainsi que par la communication et la représentation des intérêts de l'Agglo-Centre. Il peut également servir de plateforme pour des acteurs externes (les administrations, les ministères, etc.) pour la présentation et la promotion de leurs programmes sectoriels (Pactes : Nature, Logement, Climat, etc.) ou d'autres projets et initiatives intéressants pour les partenaires du forum régional.

Un atelier de travail sur la vision territoriale de l'Agglo-Centre s'est déroulée le 4 mai 2021 en présence du ministre de l'aménagement du territoire. En complément des travaux du bureau d'études en charge de la vision territoriale, il est important de recourir à l'expertise des communes pour l'élaboration de ce document étant donné qu'ils ont une meilleure connaissance pratique de leur territoire. L'objectif de cet atelier consistait, d'une part, à fournir un ensemble d'informations sur l'état d'avancement des travaux concernant la vision territoriale et, d'autre part, à favoriser un échange entre les participants au sujet de questions similaires ayant trait aux :

- rôle des communes au sein de leur agglomération ;
- développement souhaité pour l'agglomération ;
- gouvernance attendue de l'agglomération ;
- futur potentiel de coopération État-communes/Agglomération ;
- dégagement d'un Leitmotiv commun pour l'Agglo-Centre.

Les journées thématiques forment les noyaux centraux du Forum Régional Centre et constituent les points de départ de la coopération intercommunale en lien avec le sujet respectif. L'objectif de ces journées thématiques réside dans l'approfondissement de la thématique respective afin de repérer une problématique commune pour l'ensemble des communes ou seulement certaines communes. Elles permettent également de faciliter un échange entre les différents acteurs concernés et d'identifier des projets concrets pour assurer la poursuite d'une coopération approfondie entre les communes et entre l'État et les communes. La priorité est mise sur des sujets à partir desquels peuvent découler des projets concrets pouvant être réalisés par les communes.

Le 27 avril 2021 s'est déroulé la Journée thématique « mobilité douce » par visio qui a permis de prendre connaissance du Plan national de Mobilité (PNM 35) et des études régionales liées, du réseau cyclable et la cyclabilité ainsi que de projets en lien avec la signalisation et le stationnement et d'identifier des pistes pour de futurs projets de coopérations régionales entre les communes dans le domaine de la mobilité. En effet, lors des différentes discussions, nombre d'idées jugées prometteuses en sont ressorties qui seront poursuivies dans des groupes de travaux dédiés.

À la suite de la journée thématique « déchets » en 2020, un groupe de travail technique s'est réuni sous la coordination du bureau du Forum Régional Centre pour s'échanger sur les expériences et sur des formulations-types concernant les locaux poubelles dans les résidences. Le groupe s'est inspiré lors d'une visite des lieux et un échange qui s'ensuivait, encadré par le Service Hygiène de la Ville de Luxembourg.

Fin 2021, qui a également marqué la fin de la phase pilote du forum, des échanges avec les responsables techniques des communes ont eu lieu pour établir un bilan et pour se concerter sur la suite de cette plateforme. Il est prévu de pérenniser le Forum régional Centre au printemps 2022 afin de pouvoir poursuivre les travaux débutés.

1.5.2. Convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Nordstad

La position géographique de la Nordstad lui confère une importance stratégique et fondamentale pour toute la moitié septentrionale du pays, qui devra être valorisée afin de mettre en œuvre une politique de déconcentration concentrée.

Le 20 octobre 2020, le ministre de l'Aménagement du territoire, Claude Turmes, et les membres du bureau du syndicat à vocations multiples « Nordstad » ont signé la nouvelle convention de coopération territoriale État-Syndicat intercommunal « Nordstad ». Par leur signature, les Parties se sont engagées à poursuivre les travaux entamés dès 2006 lors de la conclusion de la première convention entre les communes de Bettendorf, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck, Schieren et l'État représenté par son ministre de l'Aménagement du territoire.

En avril 2021, la collaboration entre l'État et les communes de la Nordstad menée depuis le 24 avril 2006 a fêté ses 15 années. En plaçant la qualité de vie des citoyens au cœur de ses préoccupations, la collaboration État-communes est empreinte de succès. Grâce à la vision territoriale, la convention Nordstad poursuivra son engagement en vue d'un développement durable de ses localités.



©DATer

Claude Turmes et Pascale Hansen

En 2021, le Comité de concertation politique Nordstad s'est réuni deux fois, en mars et en septembre. Parmi les discussions menées en 2021, les projets suivants méritent une attention particulière :

- **Planungshandbuch – guide pour une meilleure qualité urbaine**

Le Planungshandbuch est un support de planification dont l'objectif est d'accompagner les acteurs dans l'aménagement et la conception de projets innovants. L'initiative d'élaborer le Planungshandbuch est née des discussions et réflexions menées dans le cadre de la convention de coopération territoriale conclue entre l'État, représenté par son ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions, et les communes de la Nordstad.

L'idée a été de regrouper et de mettre à disposition des acteurs impliqués dans le développement urbain un ensemble d'informations et de conseils qui les guident dans leurs activités afin de vérifier si un projet d'aménagement a considéré les différents aspects qui sous-tendent un projet urbain apte à répondre aux objectifs d'un aménagement du territoire durable et qui aide par la suite à accélérer la transition écologique à l'échelle du quartier, notamment en termes de protection de la nature et de mobilité.



©DATer

Conférence de presse (23/04/2021) – *Présentation du Planungshandbuch*

Les échanges entre les professionnels de l'aménagement du territoire concernant la planification d'un projet urbain ont été organisés autour de neuf thématiques spécifiques déclinées en 67 différentes fiches conseils illustratives:

A / Le développement urbain
C / Le bâti: implantation et morphologie
E / La mobilité et les voiries
G / L'aménagement des espaces libres
I / La qualité de l'habitat

B / La mixité urbaine
D / Les raccords, limites et interfaces
F / Le stationnement
H / La gestion des ressources naturelles



Grâce à ces fiches, véritables outils d'accompagnement et de soutien, les professionnels du développement urbain ont à leur disposition des réponses appropriées afin d'appréhender concrètement les questions relatives aux projets d'urbanisme. Ces réponses ont pour but d'apporter des solutions innovantes et de qualité dans le respect d'une politique de l'aménagement du territoire durable à l'échelles du territoire, du quartier et du voisinage.

Le recueil de cette première édition est non exhaustif, le Planungshandbuch a été sciemment conçu pour être adapté au fur et à mesure des évolutions dans les domaines traités.



Téléchargement

Planungshandbuch – guide pour une qualité urbaine

- Nordstad Food - un système alimentaire résilient et durable au niveau de la Nordstad

En 2021, la Nordstad a entamé des efforts pour se positionner dans la production ainsi que la distribution de produits alimentaires locaux et régionaux. Bien qu'un Food-cluster au niveau national s'impose et mériterait d'être localisé dans la Nordstad, une structure porteuse ancrée dans la région Nordstad rassemble un nombre d'avantages spécifiques, dont:

- la volonté commune des acteurs de terrain de s'engager directement dans des projets de terrain ;
- l'importance stratégique pour le positionnement de la Nordstad ;
- la région comprenant des acteurs clés du secteur tels que le Lycée technique agricole (LTA), l'École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg (EHTL) et les producteurs des parcs naturels ;
- des événements phares comme la Foire agricole annuelle.

Dans le cadre des efforts visant à mettre en place un système alimentaire résilient et durable au niveau de la Nordstad, le DATer a organisé, le 13 juillet 2021 et en collaboration étroite avec le Management régional Nordstad, un premier atelier de travail qui a permis de réunir des acteurs clés de l'administration aux niveaux national et de la Nordstad.

D'autres ateliers, échanges et sessions de travail seront nécessaires afin de pouvoir se doter au bout du processus d'une stratégie à deux niveaux : d'une part, d'un système alimentaire pour le territoire de la Nordstad et d'autre part, pour le développement d'un cluster alimentaire national ayant son siège dans la Nordstad. Les deux processus sont fortement liés mais à des temporalités différentes.

- **Nouvelle identité visuelle**

En juin 2021 le syndicat intercommunal Nordstad a changé d'identité visuelle. Cette refonte avait pour objectif de mieux refléter l'essence de la Nordstad – jeune, active et créative – sans se séparer entièrement des éléments qui figuraient sur l'ancien logo. La symbolique d'un cours de rivière, ainsi que des collines et des vallées, est ainsi conservée, car ces éléments sont des traits typiques du paysage de la Nordstad. Créant le lien avec la nature, ces abstractions sont intégrés dans le nouveau logo à travers le « N » qui a une forme marquante et courbée.



© Nordstad.lu

Nouveau logo de la Nordstad

- **Communication - magazine Hex et site internet www.nordstad.lu**

Quatre éditions du magazine hex, le magazine de la Nordstad et des environs, ont été publiées en 2021 et distribué à tous les ménages de la Nordstad (environ 15.000 boîtes).

Le magazine hex informe les habitants des événements qui se déroulent dans la Nordstad et promeut toute la richesse de la région. Hex, c'est aussi des news et des informations utiles pour le quotidien des habitants, ainsi qu'un agenda central regroupant tous les événements sportifs et culturels de la région.

En 2021, le DATer a relaté dans les éditions printemps, été et automne sur l'état d'avancement des travaux dans la Nordstad, y compris l'élaboration de la vision territoriale Nordstad et l'enquête publique y relative.



Téléchargement

hex – édition hiver 2021

hex – édition printemps 2021



Téléchargement

hex – édition été 2021

hex – édition automne 2021

Le site internet www.nordstad.lu est une fenêtre sur l'actualité de la Nordstad : régulièrement mis à jour, il met en évidence l'attractivité de la Nordstad et des environs, explique les enjeux du concept et promeut la visibilité du potentiel existant et à venir.

1.5.2.1 Vision territoriale Nordstad

Le Département de l'aménagement du territoire (DATer) a entamé depuis 2018 la refonte du Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT). L'accord de coalition indique dans ce contexte que « *Un nouveau programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) sera mis en œuvre sur base des recommandations issues de l'approche participative et citoyenne de 2018, en respectant le scénario de développement à trois agglomérations et en s'inscrivant dans une approche transfrontalière via le schéma de développement territorial de la Grande Région qui sera également finalisé* ».



Par ailleurs, l'accord de coalition prévoit que « *Les efforts de décentralisation seront poursuivis par le biais du soutien au développement de la Nordstad par des investissements publics, la mise en œuvre de zones prioritaires d'habitation du plan directeur sectoriel « logement », la mise à disposition de ressources humaines et l'implantation de services et administrations publics* ». Ainsi, en vue de contribuer aux travaux de refonte du PDAT et de consolidation du troisième pôle du pays, le DATer a souhaité élaborer une vision territoriale pour la Nordstad.

L'objectif principal de la vision territoriale consiste ainsi à définir une stratégie de développement territoriale opérationnelle aux horizons 2035 et 2050 et à faire émerger des projets de développement tout en préservant et en améliorant le cadre de vie des citoyens. La vision territoriale Nordstad devra promouvoir un développement urbain durable et innovateur d'une part et le respect de l'équilibre entre la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers d'autre part. La planification devra veiller à proposer une utilisation rationnelle du sol en conciliant développement urbain (logement) et économique, offre en services adaptés, mixité sociale et fonctionnelle, mais aussi à accompagner les grandes transitions : écologique, énergétique, numériques, climatique ...

Le processus d'élaboration de la vision territoriale comporte plusieurs étapes. Tout d'abord, une analyse détaillée de la situation actuelle dans la Nordstad a été effectuée. Surtout, les forces et les faiblesses de la région ont été identifiées. Par la suite, des objectifs et des visions du futur sont définis, qui vont de pair avec les tendances et les prévisions actuelles. Des visions thématiques sont ensuite créées pour différents domaines d'action, qui sont finalement combinés en une vision commune orientée vers l'avenir.

L'élaboration de cette vision s'inscrit dans une concertation ministérielle étroite afin de tenir compte des différents projets en cours. Pour ce faire, le DATer se base sur un groupe de travail interministériel Nordstad regroupant les représentants des départements ministériels et administrations suivants : MMTP, ML, AGE, ANF, AME et qui a d'ores et déjà été mis en place par le département. En 2020, ce groupe de travail, désigné dès lors « groupe de travail agglomérations urbaines » s'est réuni quatre fois.

Pour définir davantage ce projet territorial, il convient également d'associer les élus locaux, la population locale et, le cas échéant, les entreprises industrielles et artisanales. Un processus participatif a donc été mis en place pour établir ce bilan ainsi que les bases d'une nouvelle vision territoriale commune.

Malgré la pandémie liée à la covid-19, la population locale a été impliquée dans les planifications en 2020 (lancement par le DATer d'un questionnaire en ligne auprès des citoyens et cinq forums citoyens organisés par les communes) ainsi qu'en 2021 :

- **Enquête de participation citoyenne auprès des cinq établissements scolaires secondaires de la Nordstad**

Le DATer a lancé en février 2021, une enquête de participation citoyenne auprès des cinq établissements scolaires secondaires de la Nordstad (Lycée technique Ettelbruck, Lycée technique agricole, Nordstad Lycée, Lycée classique Diekirch et l'École St. Anne Ettelbruck) afin de cibler davantage les besoins et attentes des jeunes citoyens. En effet, la possibilité de s'exprimer et de donner leur avis sur le futur développement de la Nordstad revient à donner aux jeunes générations l'opportunité de prendre activement part à la construction de leur propre avenir. Tel a été l'objectif de la démarche qui a appelé à une participation volontaire des jeunes concitoyens.

- **Deuxième questionnaire en ligne**

Le deuxième questionnaire en ligne a été ouverte du 22/02/21 au 14/03/2021 et a été réalisée avec l'outil Maptionnaire. Ce questionnaire se composait de cartes où les participants pouvaient marquer certains lieux d'intérêt spécifiques, ainsi que de questions ouvertes et fermées. Au total, 954 citoyens ont participé à l'enquête et ont ainsi exprimé leur intérêt par rapport au processus de l'élaboration de la vision Nordstad 2035.

Le 1^{er} juin 2021 le DATer a organisé un atelier pour présenter aux communes l'état d'avancement des travaux et surtout pour définir ensemble d'éventuelles priorités et visions afin de les pouvoir intégrer dans les travaux de finalisation de la vision territoriale Nordstad.

Lors de la foire agricole à Ettelbruck en juillet, huit affiches ont été réalisées dont le contenu principal était un aperçu des résultats de la participation citoyenne *Maptionnaire*, la localisation et valorisation des accès dans les zones de récupération de proximité, ainsi que des réflexions concernant le réseau des mobilités actives.

- **Concept de mobilité – Mobilitätskonzept**

En octobre 2021, le [concept de mobilité Leitbild Nordstad 2035](#) ainsi que les premiers éléments clés de la vision territoriale Nordstad ont été présentés aux citoyens par les ministres de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité et des Travaux publics.

Le « Mobilitéitskonzept Leitbild Nordstad 2035 » s'inscrit de façon cohérente à la fois dans le Plan National de Mobilité 2035 du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics et dans la Vision territoriale Nordstad 2035.

Les travaux ont abouti à un concept qui repose sur les sept éléments-clés suivants :

1. Itinéraire cyclable « express »
2. Contournement de proximité Ettelbruck
3. Mise à 2x2 voies de la B7 jusqu'au giratoire Fridhaff
4. Contournement de proximité Diekirch
5. Pôle d'échange à Erpeldange-sur-Sûre
6. À Ingeldorf, déplacement de la N7 et de la voie ferrée avec un nouvel arrêt CFL
7. « Axe central » apaisé avec bus

Des sports ont été réalisés à cet effet pour chacun des communes concernées :

[Diekirch](#)

[Ettelbruck](#)

[Erpeldange-sur-Sûre](#)

[Axe central](#)



© pact + Schroeder & Associés

Mobilitéitskonzept "Leitbild Nordstad 2035" - Axe central

Afin de pouvoir résumer les avis et constats de la population et de la politique locale dans une même vision territoriale, un diagnostic territorial ainsi qu'une analyse SWOT a été élaborée par le bureau pact. Fin 2021, ce dernier a rendu au DATer une première ébauche de la vision territoriale finale. Le DATer a entrepris des démarches pour mettre en place un groupe de travail technique entre les services techniques municipaux et des représentants de différents ministères et administrations afin de coordonner au mieux les projets futurs qui découleront de la vision territoriale. La première réunion est prévue pour le 4 janvier 2022.

1.5.2.2. NORDSTAD Entwécklungsgesellschaft Sàrl

Le 29 mars 2019, le Conseil de gouvernement a marqué son accord avec la création de la NORDSTAD Entwécklungsgesellschaft Sàrl. Créée le 28 mai 2019, la SARL (durée limitée de 20 ans et susceptible de prorogation) a pour objet de favoriser le développement de la Nordstad par la viabilisation, l'acquisition, la vente, la location ou tous autres moyens, de terrains situés sur le territoire des communes composant la Nordstad ainsi que d'effectuer toutes études et activités préparatoires à cette valorisation, dans un sens favorable à l'intérêt général en respectant les principes du développement durable et plus précisément les prémisses de l'aménagement du territoire.

La SARL est ainsi l'interlocuteur pour les projets de développement urbain durable du territoire de la Nordstad qui englobe les communes de Bettendorf, Colmar-Berg, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck et Schieren. La réalisation de projets de développement et de construction qui favorisent l'utilisation rationnelle des ressources et une mixité sociale, économique et écologique en harmonie avec une meilleure qualité de vie et en concordance avec les attentes citoyennes actuelles et de demain, sont au cœur de ses démarches et ambitions.

- **Conseil de gérance**

La société est gérée par le Conseil de gérance dont la Département de l'aménagement du territoire assure la présidence. Les pouvoirs du Conseil de gérance sont définis par les Assemblées des associés. Il se réunit régulièrement et peut inviter d'autres experts à la réunion si nécessaire. Il est l'organe de décision pour la mise en œuvre de la mission de la société. Le Conseil de gérance a pour mission de discuter des grandes lignes de fonctionnement de la société : d'ordre organisationnel, financier et temporel. Cinq réunions du Conseil de gérance se sont tenues en 2021: les 4 février, 30 mars, 21 juillet, 1^{er} octobre et 9 décembre.

- **ZAN 2035 et concept de mobilité Nordstad**

Suite à la présentation du nouveau concept de mobilité pour la Nordstad en octobre 2021, la NEG a été chargée d'assurer le suivi et la mise en œuvre de ce dernier en concertation avec tous les acteurs concernés. Par ailleurs, elle a lancé l'actualisation du Masterplan ZAN 2.0 sur base du nouveau concept de mobilité et de la vision territoriale.

- **Accès Walebroch**

La zone Accès Walebroch est située sur le territoire de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre pour une superficie d'environ 9 ha et appartient à 10 propriétaires. Les défis du développement de cette zone sont au nombre de trois : elle est située dans une zone inondable, un nouveau passage à niveau des CFL doit y être construit ainsi que la construction d'un boulevard. L'objectif consiste à initier et accompagner l'élaboration d'un plan d'aménagement particulier nouveau quartier (PAP NQ)

Au cours de l'année, les échanges avec les propriétaires de l'accès Walebroch se sont poursuivis en vue d'un développement concerté et commun de ce site.

1.5.3. Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud

- **Signature de la nouvelle convention 2021-2025 (25/02/2021)**

Le ministre de l'Aménagement du territoire et les membres du bureau du [Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du sud, PRO-SUD](#) ont signé en date du 25 février 2021 la nouvelle convention territoriale État - PRO-SUD pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud.



© DATer

Signature de la nouvelle convention

Cette nouvelle convention précise les objectifs et missions, les modalités de coopération et la gestion financière et administrative de la stratégie de développement pour les communes de la région Sud à mener conjointement entre l'État et le syndicat intercommunal PRO-SUD. Elle permet notamment de renforcer la région Sud par des projets communs dans les domaines du développement urbain, de la biodiversité et de la participation citoyenne.

La nouvelle convention souligne par ailleurs l'importance de la mise en œuvre des objectifs de la «[Minett Unesco Biosphere](#)» qui permet d'exploiter davantage l'alliance unique entre culture industrielle et lieu d'habitat pour promouvoir le développement durable au profit des habitants.

- **Visite du ministre Claude Turmes de la Minett UNESCO Biosphere (16/06/2021)**

Le 16 juin 2021, le ministre de l'Aménagement du territoire Claude Turmes a visité la Minett UNESCO Biosphère. Les responsables de la MUB ont présenté un aperçu des projets récents et futurs de la Minett UNESCO Biosphere au ministre, une initiative ayant compté dès le départ sur le soutien du DATer.



© DATer

[Le ministre de l'Aménagement du territoire en visite à la Minett UNESCO Biosphère](#)

- **Visite du ministre lors du projet « Rocklines » (27/07/2021)**

Le grand projet d'été dans la biosphère était le voyage de découverte géopoétique de l'écrivain italien Davide S. Sapienza et du géologue luxembourgeois Robert Weis qui s'est clôturé le 27 juillet par une promenade géopoétique, suivie d'une discussion au coucher du soleil dans la nature étonnante de la Biosphère UNESCO de Minett en présence du ministre de l'Aménagement du territoire. L'objectif de ces promenades publiques était d'impliquer les citoyens à participer à des expériences « hybrides » où les disciplines s'entremêlent afin de les sensibiliser et de les impliquer aux thématiques de conservation du patrimoine naturel, industriel et culturel.



© DATer

Claude Turmes lors de la visite du projet « Rocklines »

- Visite au PRO-SUD et échange avec le TNT (12/11/2021)

Le 12 novembre, dans le cadre des possibilités de coopération transfrontalière, le ministre de l'Aménagement du territoire a rendu visite à la biosphère Minett Unesco et s'est échangé avec les responsables du Territoire Naturel Transfrontalier asbl (TNT), qui est un exemple de coopération transfrontalière réussie.

La Ville de Differdange travaille en étroite collaboration avec quatre communes françaises et TNT comme par exemple sur un projet agro-écologique innovant qui a vu le jour dans le cadre du programme européen FUSILLI (Fostering the Urban Food System Transformation through Innovative Living Labs Implementation).

Une visite du gîte à Lasauvage, l'un des 11 gîtes construits autour du [Minett Trail](#), était également au programme. Le ministre était accompagné de l'ambassadrice britannique au Luxembourg, Mme Fleur Thomas, et de Fränz Schwachtgen, représentant du Syndicat Pro-Sud.



© DATer

Claude Turmes lors de son échange avec TNT

- **1^{er} anniversaire de la Minett UNESCO Biosphere (11/12/2021)**

Le 11 décembre, la [Minett UNESCO Biosphere](#) a [fêté son premier anniversaire](#) en présence d'environ 70 invités. Après la partie officielle, un déjeuner décontracté a été servi avec du "Minetter Schof" provenant des anciennes mines à ciel ouvert. Les organisateurs ont remercié tous les invités et partenaires qui ont travaillé à la mise en œuvre de ce projet unique au Luxembourg au cours de la première année après l'inscription du Minett au programme "Man and the Biosphere" de l'UNESCO.

- **Résultats de l'enquête sur la demande des consommateurs en produits alimentaires locaux**

Promouvoir une valorisation pérenne des produits locaux de la Région Sud et une consommation qualitative en circuits courts auprès des citoyens du pays constitue un enjeu prioritaire pour la [Minett Unesco Biosphere \(MUB\)](#).

Ainsi, en vue de renforcer les liens entre les acteurs locaux, le territoire, les produits agricoles et alimentaires qui est un pas important vers le développement durable, une enquête conjointement menée entre PRO-SUD et le LISER a été lancée au mois de novembre 2020. Grâce à la participation de 824 citoyens, un premier diagnostic sur leurs habitudes et attentes a été réalisé et les résultats de cette enquête « [Demande en produits alimentaires locaux dans la Région Sud](#) » sont disponibles.



Téléchargements

[Mangeons local dans le Sud - Synthèse des résultats de l'enquête](#)

[Mangeons local dans le Sud - graphiques](#)

Une prochaine étape importante du processus sera l'analyse de l'offre et des filières, prévue pour 2022. Ce travail permettra de mieux cibler les produits locaux de qualité à promouvoir dans le cadre de la politique du MUB et de travailler à moyen terme sur des projets solides avec des partenariats multilatéraux.

- **Vision territoriale Région Sud**

Le 28 septembre se sont réunis 26 élus et techniciens pour échanger au sujet du développement de la Région à l'horizon 2035-2050. Cette discussion, menée avec les acteurs locaux, a servi à définir un concept de développement opérationnel qui rationalise l'utilisation du sol à l'aide de stratégies intercommunales ou régionales. L'objectif étant de rendre le territoire plus résilient face aux difficultés annoncées pour ce siècle et de maintenir la qualité de vie pour tous.



©DATer

Atelier de travail sur la vision territoriale (28/092021)

1.5.4. Cellule Nationale d'Information pour la Politique Urbaine, CIPU

Suivant une nouvelle approche stratégique qui se focalise davantage sur le développement de solutions appliquées pour les villes partenaires et sur la coopération autour des thèmes centraux de la politique urbaine au Luxembourg, le programme d'action pour la période 2020-2021 de la Cellule nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU) a été dédié aux thèmes prioritaires de « La ville adaptée au changement climatique » et « La revitalisation des centres-villes ». La CIPU s'est aussi penchée de nouveau sur les implications de la Covid-19 pour le développement urbain.

Parmi les travaux réalisés en 2021, les activités suivantes méritent une attention particulière :

- Colloques « Planung, wandel dich! Stadtplanung im Wandel »

En s'appuyant sur le succès de la série précédente, la CIPU a organisé, entre avril et juillet 2021, une nouvelle série de huit colloques sur les défis actuels de l'urbanisme. Des experts et praticiens nationaux ainsi que internationaux ont été invités comme orateurs. Le discours de M. Bart Dhondt, échevin de la Mobilité et des Travaux publics de la Ville de Bruxelles, a été un moment fort.



© CIPU

La plupart des colloques ont été enregistrés et les vidéos peuvent être consultées en ligne sur [la chaîne YouTube de la CIPU](#) :

[Neue Leipzig Charta](#) – [Barrierefreie Stadt Warburg](#) – [Revitalisation de quartier et du commerce de proximité](#) – [Tactical Urbanism](#) – [Quartier4-Neue Instrumente im Quartier](#) – [Gendergerechte Stadt](#) – [Effects of urban transport on public health](#) – [Reclaim the streets](#)

- **Atelier de réflexion sur les procédures liées à la réalisation de grands projets urbains**

Faisant suite aux « Conclusions » de l'année thématique 2019 et l'atelier de réflexion qui avait été organisé le 29 octobre 2020, un deuxième atelier de réflexion à propos des procédures liées à la réalisation de grands projets urbains, organisée par la CIPU en coopération avec la Cellule de facilitation Urbanisme et Environnement (CFUE), s'est déroulé le 20 avril 2021 (en ligne). L'objectif de cet atelier a été de concrétiser, prioriser et évaluer les pistes de solution identifiées lors du premier atelier dans les domaines suivants :

- mise à disposition d'outils de travail ;
- droit de l'aménagement ;
- droit de l'environnement ;
- processus de planification ;
- communication / participation.

Le Bureau de la CIPU a accompagné cet événement en assurant la modération et a rédigé un programme d'action.

- **Atelier thématique « Les mesures d'adaptation au changement climatique »**

L'atelier thématique sur l'adaptation au changement climatique du 9 décembre 2020 était dédié aux scénarios développés dans le cadre du projet « Nexus Futures » et leur application dans les espaces urbains au Luxembourg, en mettant l'accent sur la gestion de l'eau et l'adaptation à l'effet d'îlot de chaleur urbain. Le document de synthèse cet atelier a été publié au premier trimestre de l'année 2021.



Téléchargement

[Le document de synthèse de l'atelier sur l'adaptation au changement climatique](#)

Dans ce contexte, la CIPU a organisé un deuxième atelier thématique le 21 juillet 2022 (en ligne) au cours duquel les participants se sont concentrés sur la mise en œuvre concrète des mesures d'adaptation au changement climatique dans le domaine du développement urbain au Luxembourg.

Les participants, parmi lesquels se sont trouvés des représentants de ministères, communes, promoteurs publics, centres de recherche et parties prenantes, ont évalué l'impact, l'acceptation publique, les coûts, la valeur novatrice et la charge administrative des différentes mesures analysées.

Le Bureau de la CIPU a accompagné cet événement en assurant la modération.

Afin de diversifier l'output de la CIPU et de présenter les résultats sous forme novatrice, le Bureau de la CIPU a développé un set de jeu de cartes sur l'adaptation au changement climatique qui sera disponible au premier trimestre de 2022.

- **Atelier de réflexion « La mise en œuvre de la Nouvelle Charte de Leipzig au Luxembourg »**

Suite à l'adoption de la [Nouvelle Charte de Leipzig](#) par les ministres en charge de la politique urbaine lors de leur réunion informelle le 30 novembre 2020, la CIPU a organisé un atelier de réflexion le 23 novembre 2021 (en ligne) sur la mise en œuvre de cette déclaration ministérielle au Luxembourg. Cet atelier a approfondi la discussion du colloque du 27 avril 2021 en présentant des bonnes pratiques européennes et en proposant des pistes pour concrétiser les objectifs et principes abstraits aux niveaux national et communal. L'objectif de cet atelier a été de sensibiliser les acteurs de la politique urbaine au Luxembourg au cadre stratégique européen.

Le Bureau de la CIPU a accompagné cet événement en assurant la modération et la rédaction d'un document de synthèse qui sera disponible au premier trimestre de l'année 2022.

- **Conférence « La vie urbaine post Covid-19 »**

La première conférence dédiée aux implications de la Covid-19 avait été organisée le 11 décembre 2020 par le DATer et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI), en coopération avec la CIPU, sur « Les impacts territoriaux de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ». Le document de synthèse de cet atelier a été publié au premier trimestre de l'année 2021.

Afin d'approfondir la dimension urbaine et les impacts sur l'espace public, le DATer et l'OAI, en coopération avec la CIPU, ont organisé une deuxième conférence le 20 septembre 2021 portant sur « La vie urbaine post-Covid ».

La conférence hybride, qui a réuni plus que 100 participants, a été ouverte par le ministre de l'Aménagement du territoire, Claude Turmes, et le président de l'OAI, Jos Dell.

Dans son introduction, Claude Turmes a mis en avant cinq propositions concernant l'espace public :

- concevoir l'espace public comme espace de séjour attrayant ;
- promouvoir les espaces verts dans l'optique de l'adaptation au changement climatique ;
- promouvoir la multifonctionnalité de l'espace public et la ville du quart d'heure ;
- faciliter la mobilité active ;
- consolider et systématiser la participation publique.



© DATer

Conférence « La vie urbaine post Covid-19 »

L'objectif de la première session a été de présenter des bonnes pratiques des villes de Vienne, de Dudelange et d'Aix-en-Chapelle concernant la promotion de l'attractivité de l'espace public et le vivre-ensemble en quartier.

La deuxième session, sous forme de table ronde intersectorielle, a réuni cinq acteurs luxembourgeois du terrain qui ont discuté des défis des centres-villes et des espaces publics en temps de crise sanitaire. La conférence a été enregistrée et la vidéo peut être consultée en ligne sur la [chaîne YouTube de l'OAI](#).

Le Bureau de la CIPU a accompagné cet événement en assurant la modération et a également rédigé un document de synthèse.



Téléchargements

Documents de synthèse de la 1e et de la 2e conférence

[Impacts territoriaux de la crise sanitaire liée à la Covid-19](#) et [La vie urbaine post-Covid](#)

- Visite d'Esch-sur-Alzette et de Differdange au sujet de la revitalisation

Avec pour objectif de découvrir de bonnes pratiques en ce qui concerne la revitalisation des centres-villes, la CIPU a organisé son excursion annuelle le 17 septembre 2021 chez les villes-partenaires d'Esch-sur-Alzette et de Differdange.



© CIPU

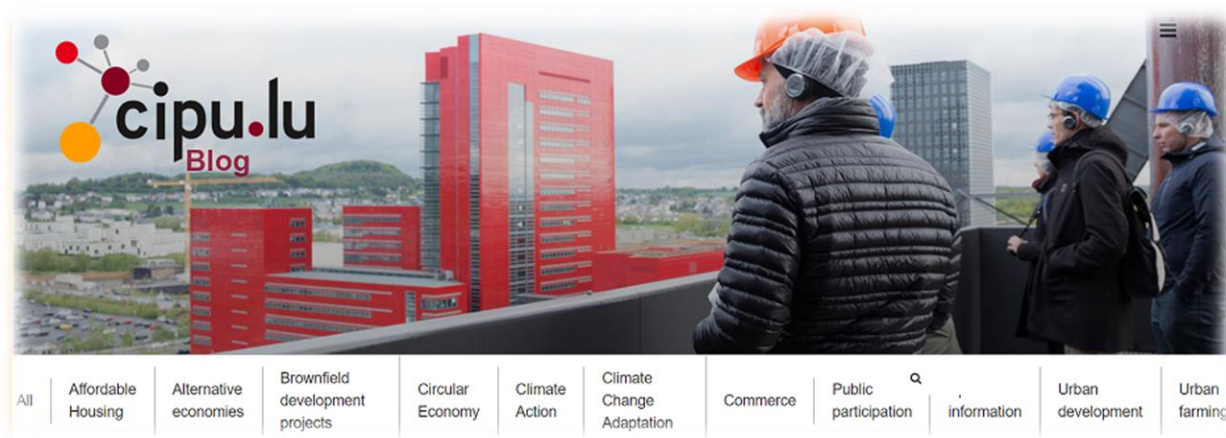
Visite d'Esch-sur-Alzette et de Differdange au sujet de la revitalisation des centres-villes

À Esch-sur-Alzette, Christian Bettendorf, le responsable des affaires économiques, et Luc Everling, l'architecte de la ville, ont présenté aux participants le projet de revitalisation CLAIRE et les mesures urbanistiques dans le centre-ville d'Esch-sur-Alzette.

Après le trajet en train à Differdange, Manuel Lopes Costa, l'architecte de la ville, et Martin Kracheel, le city manager, ont guidé les participants du plateau du Funiculaire jusqu'au centre-ville afin d'expliquer la stratégie de revitalisation de Differdange.

- **Communication**

En 2021, la CIPU a développé davantage sa présence sur le web en lançant un [blog](#) en langue anglaise. Ce blog porte sur la politique urbaine au Luxembourg et présente les bonnes pratiques des acteurs luxembourgeois à un public cible international.



Page d'accueil du blog de la CIPU

Tout au long de l'année 2021, le Bureau de la CIPU a publié 27 articles qui reprennent et remplacent les fiches de synthèse élaborées au cours des années précédentes.

Le Bureau de la CIPU a également continué à alimenter le [site web de la CIPU](#) et à assurer la présence de la CIPU sur les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter.

Toutes les publications de la CIPU peuvent ainsi être consultées en ligne ou être téléchargées dans la rubrique [Documents](#).

L'accès au blog et au site web de la CIPU se fait par l'adresse www.cipu.lu qui fonctionne comme portail d'accueil.

1.6. Développement régional – espaces ruraux

Les parcs naturels jouent un rôle important dans la mise en œuvre du développement régional en milieu rural. Les trois parcs naturels luxembourgeois, à savoir le [Parc naturel de la Haute-Sûre](#) (PNHS), le [Parc naturel de l'Our](#) (PNO) et le [Parc naturel Mëllerdall](#) (PNM) couvrent une surface d'environ 870 km², ce qui correspond à un tiers de la surface du pays, et comprennent ainsi 24 communes et plus de 61.000 habitants.

Chaque parc naturel est instauré en vertu de la loi modifiée du 10 août 1993 relative aux Parcs naturels. Les objectifs sont fixés à l'article 2 de la loi précitée:

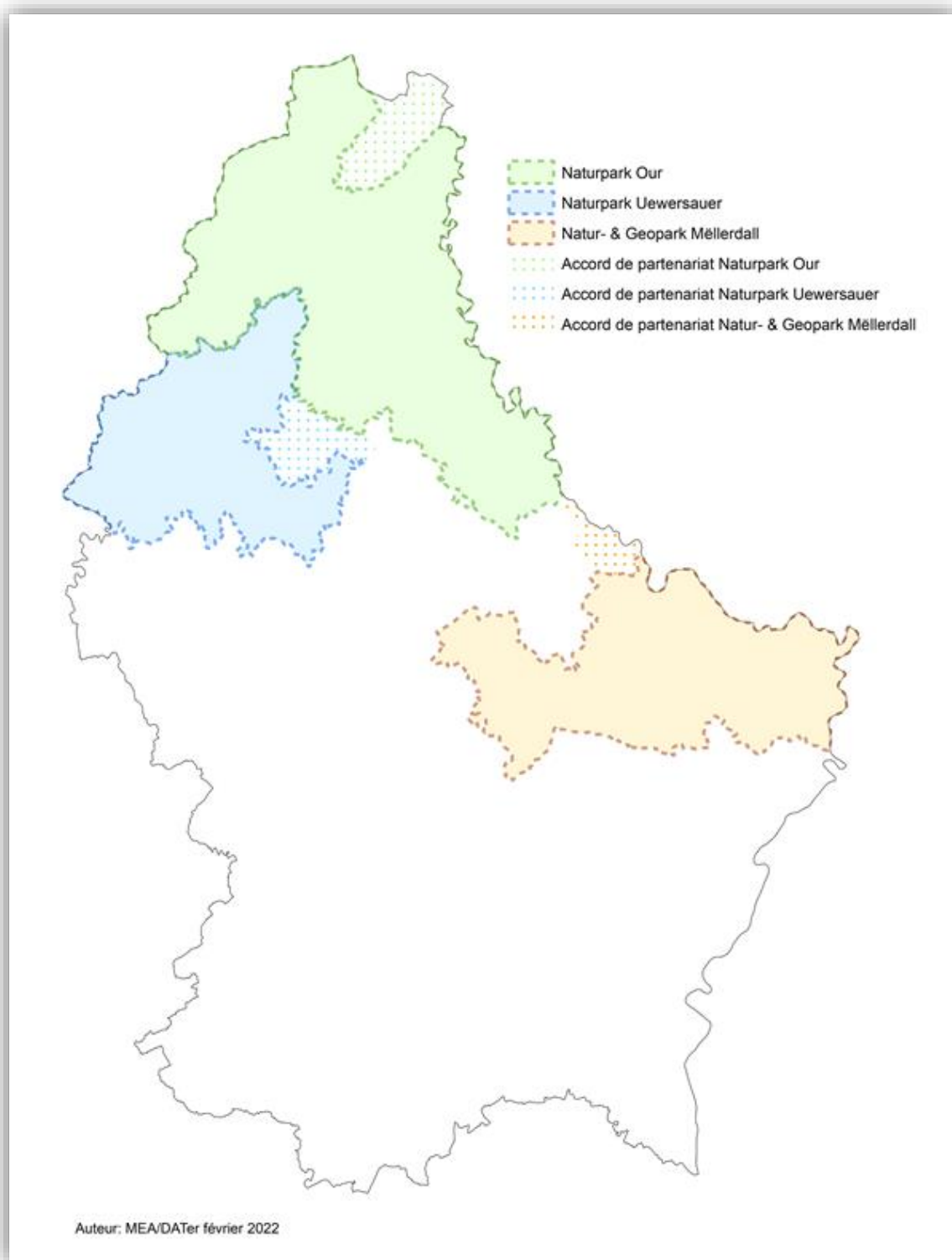
- la conservation et la restauration du caractère et de la diversité du milieu naturel, de la faune et de la flore indigènes ;
- la sauvegarde de la pureté de l'air et des eaux ainsi que de la qualité des sols ;
- la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- la promotion et l'orientation d'un développement économique et socio-culturel intégrant les aspirations légitimes de la population en ce qui concerne leurs possibilités d'emploi, leur qualité de vie et d'habitat ;
- la promotion et l'orientation d'activités de tourisme et de loisirs.

Le 23 octobre 2020, les nouveaux statuts du Parc naturel et Geopark Mëllerdall ont été approuvés. Dorénavant, le Parc naturel s'appelle « Natur- & Geopark Mëllerdall » et le siège du syndicat a été définitivement confirmé à Beaufort.

Étant donné que le statut d'un parc naturel est renouvelé tous les 10 ans (prochaine échéance pour les trois en 2026), trois communes ont signé un accord de partenariat avec un parc naturel :

- la commune de Goesdorf a signé un accord de partenariat avec le Parc naturel de la Haute-Sûre ;
- la commune de Reisdorf a signé un accord de partenariat avec le Parc naturel & Geopark Mëllerdall ;
- la commune de Weiswampach a signé un accord de partenariat avec le Parc naturel de l'Our.

Un tel accord règle les modalités selon lesquelles la commune participera aux activités et services du parc naturel jusqu'à son adhésion envisagée dans le cadre du renouvellement du statut en 2026 et définit la contrepartie financière à fournir par la commune. Grâce à ces accords, les communes peuvent profiter de façon analogue que les communes membres des services et activités (station biologique, Contrat-Rivière, etc.) proposés par le parc naturel. Cette collaboration permet en outre aux communes non encore membres, de se familiariser avec la méthode de travail du parc naturel avec lequel elles ont signé un accord de partenariat.



© DATer

Localisation géographique des trois parcs naturels et des communes aspirantes

1.6.1. Suivi des activités des parcs naturels

- Concours d'idée « Äre Projekt (m)am Naturpark »

En 2021, le concours d'idées « Äre Projekt (M)am Naturpark ! » a été lancé pour la troisième fois. Parmi les nombreuses idées de projets déposés, un jury composé de représentants de chaque parc naturel et du DATer en ont retenu six :

- 1^{er} Prix : "on.perfekt" - une 2^e chance pour nos denrées alimentaires

Hosingen - rendre la nourriture sauvée socialement acceptable est l'objectif de la coopérative "on.perfekt". Tous les aliments qui ont été triés parce qu'ils ne répondent pas aux normes, les aliments périmés ou les produits présentant d'autres défauts sont proposés selon le principe du "payez ce que vous voulez" ou à un prix réduit.

- 2^e Prix : Kultrun a.s.b.l. - Visite théâtrale dans la nature
Hollenfels - Lors de la visite théâtrale le personnage "De Grénge Mann", l'esprit et le gardien de la nature, invitent à découvrir les secrets et vertus des arbres et des plantes sauvages en partant à l'aventure à travers la forêt. À la fin de la visite, le public peut goûter une bonne soupe d'ortie préparée avec des plantes sauvages de la forêt.

- 3^e Prix : Dreamland Creative Space

Wiltz - L'espace créatif Dreamland est situé au milieu de la zone piétonne de Wiltz. Il s'agit d'un lieu où la créativité peut se déployer et où la scène artistique et les producteurs locaux bénéficient d'une plateforme supplémentaire.

Trois autres projets ont reçu un "Prix d'encouragement" :

- Tandel - viticulture dans l'Ösling ;
- Eschdorf - utilisation durable des fruits et légumes par la conservation ;
- Lac de la Haute-Sûre Lultzhausen - location de sports nautiques.

Le Département de l'Aménagement du territoire a récompensé les gagnants du concours par un soutien financier de 2 000 à 6 000 € et les parcs naturels ont conclu une convention de collaboration avec chaque lauréat du concours.

La remise des prix a eu lieu au centre culturel à Dahl dans la commune de Goesdorf en présence du ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire.



© Yannick Stirn

Les gagnants du concours « Äre projet (m)am Naturpark » - édition 2021

1.6.2. Parc naturel de la Haute-Sûre, PNHS

- Gestion de l'accès aux plages longeant le Lac de la Haute-Sûre

La gestion de la saison balnéaire 2021 au *Stauséi* a été marquée – comme l'année précédente – par des restrictions dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Le ministre de l'aménagement du territoire, ensemble avec le ministre du Tourisme, a rencontré les responsables des communes limitrophes du lac ainsi que de l'ORT Eislek, des Ponts & Chaussées, de l'Administration de la gestion des eaux, de la Police et du CGDIS à trois reprises afin d'organiser au mieux la gestion des visiteurs pendant la période estivale. Suivant le règlement grand-ducal du 19 mai 2009 déterminant les mesures de protection spéciale et les programmes de surveillance de l'état des eaux de baignade, la baignade au *Stauséi* a été possible à partir de six plages :



© DATer

Localisation géographique des six plages autour du lac

Suivant une communication du 25 mai 2021 de la Direction de la santé, l'exploitant (donc l'Etat luxembourgeois au cas du *Stauséi*) des sites d'eaux de baignade devrait prendre des mesures et des précautions spécifiques pour la gestion du flux des visiteurs, telles que la limitation du nombre de visiteurs afin de pouvoir garantir la distanciation de 2 mètres ou la régulation de la circulation des visiteurs.

Afin de répondre aux mesures spécifiques sanitaires, un système de réservation gratuite a été instauré par l'ORT Éislek. Une société de gardiennage privée a été chargée afin de contrôler le respect des mesures et l'accès au lac. Au total, 28 200 réservations ont été effectuées pendant la période estivale au *Stauséi*. Les frais de cette mesure ont été pris en charge par le budget du Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN).

Afin de préparer la saison 2022, une étude a été lancée pour un meilleur guidage des visiteurs autour du Lac de la Haute-Sûre. Les restrictions sanitaires n'ont pas permis de finaliser cette étude en temps voulu (printemps 2022).

- **Le premier « Ranger » a pris ses fonctions**

Grâce au soutien financier DATer, le premier « Ranger » a commencé le 1^{er} juin 2021 son travail au Parc naturel de la Haute-Sûre. Le « Ranger » est présent sur les plages autour du lac de la Haute-Sûre pendant les mois d'été pour informer, sensibiliser et, si nécessaire, alerter les visiteurs en cas de manquements aux règles. En outre, il se déplace dans les cinq communes membres du Parc naturel de la Haute-Sûre (Boulaide, Esch-sur-Sûre, Commune du Lac de la Haute-Sûre, Winseler & Wiltz) ainsi que dans la commune candidate d'adhésion, Goesdorf, et accomplit, entre autres, sa mission de personne de contact.

En automne 2021, le « Ranger » a présenté son premier rapport d'activité au ministre.



© Yannick Stirn

Le ministre de l'aménagement du territoire rencontre le Ranger

- **Les produits régionaux**

En 2021, le DATer a participé à différents groupes de travail ayant comme mission l'établissement de critères durables pour les produits issus des territoires des trois parcs naturels dans le cadre du projet « Natur genéissen ». Ce travail s'est déroulé en étroite collaboration avec le syndicat intercommunal SICONA. Ce projet offre un débouché aux producteurs locaux - dans ce cas, des agriculteurs conventionnels et biologiques prêts à produire des aliments respectueux de la nature et de l'environnement. L'accent est mis sur une alimentation saine dans les crèches (maisons relais) en utilisant le plus possible de produits régionaux, de saison et d'aliments bio. Ainsi, les objectifs de durabilité, de protection du climat et de la nature sont encouragés au niveau régional.

Depuis 2021, le projet, tant du côté des parcs naturels luxembourgeois que du côté du SICONA recrute activement des producteurs et maisons relais dans les communes des deux partenaires. Ainsi, dans le cadre de l'adhésion de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre au projet, une conférence de presse a été organisée au centre scolaire de Bettendorf le 7 juillet 2021 en présence de la ministre Carole Dieschbourg pour communiquer le fonctionnement et l'état actuel du projet.

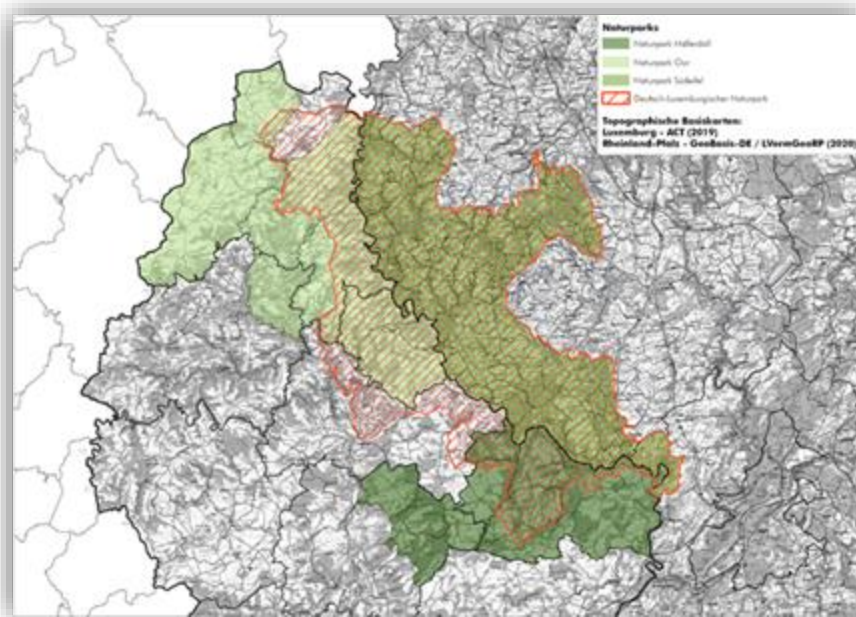
En 2021, le groupe de travail était en train de finaliser les cahiers de charge pour la viande de porc, de poulet et des œufs. Le groupe a également eu plusieurs échanges avec des représentants du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural pour se concerter sur les démarches en cours par ce dernier et leurs implications potentielles avec le projet « Natur genéissen ». De plus, un échange avec les auteurs du projet Interreg AROMA a eu lieu.

En parallèle, le SICONA a animé le groupe de travail « Landwirtschaftsgrupp », dont le DATer fait partie depuis quelques années, afin de discuter de la faisabilité des critères élaborés dans les différents groupes de travail.

Le DATer a financé la mise en place d'une charte graphique commune ainsi que des supports de communication pour représenter le projet lors de différents événements et foires.

1.6.3. Parc naturel germano-luxembourgeois

Fondé en 1964 par le Land de Rhénanie-Palatinat et le Grand-Duché de Luxembourg, le [Parc naturel germano-luxembourgeois](#) fut à l'époque le premier parc naturel transfrontalier en Europe. Son animation est confiée à une association, la « Vereinigung Deutsch-Luxemburgischer Naturpark » et l'accent est mis sur la protection de la nature et sur le tourisme doux. Le Parc naturel germano-luxembourgeois est à l'origine d'un certain nombre de randonnées et de ponts piétonniers traversant la Sûre et l'Our.



©CO3, Oeko-Bureau & DATer, 2020

Parc naturel germano-luxembourgeois

Le Parc naturel germano-luxembourgeois a été distingué par le [Diplôme Européen des Espaces Protégés](#) du Conseil de l'Europe en 1973. Il s'agit d'une distinction internationale accordée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à des espaces naturels et semi-naturels ou des paysages ayant un intérêt européen exceptionnel pour la conservation de la diversité biologique, géologique ou paysagère et faisant l'objet d'une gestion exemplaire. Après une [visite d'évaluation](#) sur place par des experts internationaux en septembre 2019, le Diplôme, accordé pour une durée limitée, a été [renouvelé en septembre 2020](#).

L'accord de coalition (2018 – 2023) du Gouvernement prévoit que la gestion du parc naturel germano-luxembourgeois fera l'objet d'une évaluation en concertation avec la Rhénanie-Palatinat. Lors de la dernière réunion conjointe des gouvernements de Rhénanie-Palatinat et du Luxembourg, le 5 novembre 2019 au Luxembourg, il a été décidé de créer un groupe de travail ayant pour mission d'évaluer le fonctionnement (gouvernance, projets, budget) actuel du parc naturel et de faire des propositions pour l'avenir. Le Département de l'aménagement du territoire a la présidence de ce groupe de travail.

En 2020, les bureaux d'études Oekobureau/CO3 ont été chargés d'effectuer un diagnostic territorial du territoire concerné. Le [rapport final du diagnostic](#) a été validé en 2021 suite à un processus participatif tenant compte des retours des membres du groupe de travail, des conclusions d'entretiens d'experts ainsi que des retours d'acteurs locaux dans le cadre d'un atelier virtuel le 24 mars 2021.



Téléchargement

Rapport final du diagnostic – Studie zur künftigen Ausrichtung des deutsch-luxemburgischen Naturparks

Ainsi, les quatre domaines d'action prioritaires suivants ont été identifiés :

- développement régional transfrontalier,
- protection de la nature et des paysages,
- tourisme et loisirs ainsi que
- communication et éducation au développement durable.

En outre, l'analyse contient des propositions de projets potentiels prioritaires dans ces domaines.

Afin de mettre en œuvre ces recommandations, les partenaires visent entre autres un co-financement européen dans le cadre du futur programme Interreg VI Grande Région qui offrira notamment l'opportunité de soutenir l'implémentation de stratégies territoriales de zones fonctionnelles transfrontalières.

1.7. Système d'information géographique, SIG

Tout au long de l'année 2021, les différentes couches du système d'information géographique ont été actualisées et complétées.

- **Raum⁺, un outil méthodologique de qualité au service la planification territoriale**

Projet commun du Département de l'aménagement du territoire (DATer) - Observatoire du développement spatial et du ministère du Logement - Observatoire de l'habitat, Raum⁺ est un outil méthodologique pour apprécier et répertorier les réserves foncières au Grand-Duché de Luxembourg : il permet ainsi d'établir une vue d'ensemble territoriale, quantitative et qualitative des réserves foncières.

Grâce au dialogue constructif et à une coopération approfondie avec les communes, un recensement de qualité a été mené avec 89 communes. Il est mis à disposition aux communes sur une plateforme intranet sous forme d'une base de données géographiques et permet ainsi de disposer d'une vue globale précise et factuelle sur le potentiel foncier au Luxembourg. Avec cet outil, le DATer est en mesure de répondre à trois principaux enjeux de l'aménagement du territoire:

- orienter et concentrer le développement territorial aux endroits les plus appropriés,
- procéder à l'observation et au suivi de l'évolution territoriale et
- veiller à une utilisation rationnelle du sol ainsi qu'à un développement urbanistique concentrique et cohérent.

Le 29 novembre 2021, le ministre de l'Aménagement du territoire a présenté les travaux menés dans le cadre de Raum⁺ à l'occasion de la conférence de presse [De quelles réserves foncières dispose la Luxembourg ?](#) suivie d'un séminaire.

Les données répertoriées et les analyses réalisées constituent une base précieuse pour l'élaboration de stratégies de développement territorial et de mesures ciblées pour mobiliser les potentiels urbanisables. De l'analyse menée, une disponibilité de 5.018 ha a été déterminée dont : 64 % en zones d'habitation, 10 % en zones mixtes et 15 % en zones industrielles et commerciales. Plus de 5.000 ha de réserves foncières de toutes sortes avec plus de 14.500 surfaces ont ainsi été recensées permettant la création de 142.000 nouvelles unités de logement. Même s'il existe des déséquilibres entre certaines régions à développer et les communes dites endogènes, la conclusion de cette analyse est qu'il n'est pas nécessaire d'agrandir les périmètres de construction.

Sur base de cette analyse, l'approche est de promouvoir un développement urbain durable en priorisant l'approche du "Innen- vor Aussenentwicklung" afin de limiter la consommation de nouveau sol et la fragmentation du paysage, protéger la biodiversité et les terres agricoles et viser une utilisation optimale des services et infrastructures et une diminution des coûts de viabilisation et d'infrastructure technique.



Téléchargement

[Rapport intermédiaire Zwischenbericht Siedlungsflächenreserven in Luxemburg 2020/2021](#)

L'analyse sera complétée avec les 13 communes restantes et le développement de Raum⁺ sera poursuivi avec le recensement du potentiel de densification et de renouvellement urbain, notamment sur les friches, afin de réduire l'artificialisation du sol, voire même en vue d'atteindre une zéro artificialisation du sol. Un monitoring en continu de cet outil méthodologique de qualité devra par ailleurs être assuré.

Le DATer a poursuivi ses travaux relatifs au Système d'information géographique pour la Grande Région (SIG-GR) dans le domaine de l'aménagement du territoire (cf. chapitre «Système d'information géographique pour la Grande Région : le projet SIG-GR»).

Par ailleurs, le département a également continué à participer aux travaux du Comité de coordination de l'infrastructure luxembourgeoise de géo données (CC-ILDG).

2. Autres champs d'action nationaux

2.1. Conseil supérieur de l'aménagement du territoire, CSAT

En 2021, le Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (CSAT) s'est réuni en séance plénière à cinq reprises : les trois premières sous forme de visio-conférences au vu de la situation sanitaire due à la Covid-19 et les deux dernières sous forme présentielle sous le régime du COVID-check.

Grâce à ces réunions, le CSAT a élaboré et finalisé deux avis, l'un concernant le projet pour une deuxième modification du plan d'aménagement global « Haff Réimech », l'autre relatif au projet de l'armature urbaine destiné à être intégré dans le nouveau programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) qui est en voie d'élaboration.

En outre, le DATer a présenté aux membres du CSAT les visions territoriales du pays.

2.2. Études d'impact environnemental, EIE

En 2021, le DATer a reçu plus d'une vingtaine de demandes d'avis de la part de l'Administration de l'environnement et de la part du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en application de la loi du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement. Elles se répartissent comme suit :

- 4 relatives à des projets de parcs éoliens ;
- 1 ayant trait à un projet de contournement ;
- 9 concernant un ou plusieurs plan(s) d'aménagement particulier exécutant des zones se situant en intégralité ou partiellement dans une zone superposée soit du plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques », soit du plan directeur sectoriel « logement » ou des projets réalisés endéans une zone superposée ;
- 1 concernant un projet réalisé endéans le périmètre d'un plan d'occupation du sol ;
- 6 ayant trait à une infrastructure, un aménagement ou un ouvrage spécifique et de plus grande ampleur.

2.3. Commission consultative aéroportuaire

Le Département de l'Aménagement du territoire est représenté comme membre effectif dans la commission consultative aéroportuaire. La commission s'est réunie en juillet 2021 sous la présidence du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. À l'ordre du jour figurait les travaux de rénovation de la piste de l'aéroport de Luxembourg ainsi que l'introduction de redevances aéroportuaires par la société lux-Airport.

2.4. Observatoire du développement spatial, ODS

Commandité par le DATer et mis en œuvre par le LISER, l'Observatoire du développement spatial a pour missions d'analyser les dynamiques spatiales qui affectent le territoire luxembourgeois, permettant ainsi de mieux comprendre les mécanismes du développement spatial, et de fournir des éléments d'évaluation de l'efficacité des mesures politiques adoptées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi concernant l'aménagement du territoire de 1999, du programme directeur d'aménagement du territoire de 2003 et de l'IVL de 2004 (*Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept für Luxemburg*). L'Observatoire du développement spatial est donc un outil d'aide à la décision.

Il est également important qu'il serve d'outil de communication et de sensibilisation du grand public. Le travail s'inscrit ainsi dans la continuité du premier rapport de 2008 sur le suivi du Développement Territoire du Luxembourg à la lumière des objectifs de l'IVL.

Depuis 2018, le DATer et le LISER ont conclu une nouvelle convention cadre de coopération pour la période 2018-2023. Elle vise à offrir un cadre de travail harmonisé pour les travaux et collaborations qui unissent le LISER et l'État et à marquer leur volonté d'œuvrer à travers leurs travaux et collaborations à l'atteinte des objectifs liés aux missions du DATer.

Concernant le programme de travail de l'ODS en 2021, le LISER a :

- produit du rapport concernant la « Définition de seuils communaux maximaux d'artificialisation du sol » ;
- produit un « Diagnostic du développement territorial » dans le cadre du nouveau Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT)
- contribué aux travaux menés par le DATer concernant le nouveau Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) ;
- contribué au projet RAUM⁺ en participant aux entretiens menés avec les communes, en rédigeant une partie du rapport final et en participant à la conférence de présentation ;
- poursuivi les travaux concernant la mise en réseau des données produites par l'ODS et l'Observatoire de l'Habitat.

2.5. Commission d'aménagement

- Travaux de la commission d'aménagement

La commission d'aménagement est instituée auprès du ministre de l'Intérieur et a pour missions de donner son avis sur toutes les questions et tous les projets en matière d'aménagement communal que le ministre ou les communes lui soumettent et d'adresser de son initiative au ministre toute proposition relevant de ses missions. Elle se compose de cinq membres dont un délégué proposé par le membre du gouvernement ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions, qui en assure également la vice-présidence.

Les communes soumettent leur projet d'aménagement général - qui forme un ensemble de prescriptions graphiques et écrites à caractère réglementaire couvrant l'ensemble du territoire communal qu'elles divisent en diverses zones dont elles arrêtent l'utilisation du sol - pour avis à la commission d'aménagement qui émet son avis quant à la conformité et à la compatibilité du projet d'aménagement général avec les dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et de ses règlements d'exécution, ainsi qu'avec les plans et programmes déclarés obligatoires en vertu de la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire.

En 2021, en plus de donner son avis au sujet de plusieurs modifications ponctuelles proposées par les communes et de conseiller les communes demanderesse, la commission d'aménagement a avisé les nouveaux projets de PAG des communes de Mondorf-les-Bains, Putscheid, Tandel, Weiswampach, Wahl, Beckerich, Koerich, Strassen, Echternach, Colmar-Berg, Wintrange, Steinfort, Contern, Larochette et/ou, le cas échéant, les réclamations y relatifs.

- **Méthodes d'appréciation des PAG**

En 2017, le DATer a initié la transposition dans le contexte luxembourgeois de la méthode d'appréciation de l'accessibilité en transports en commun utilisée en Suisse. À terme, l'objectif est de mettre à disposition des communes les niveaux d'accessibilité de leurs localités sur le géoportail. Depuis l'été 2017, la commission d'aménagement joint les appréciations du niveau d'accessibilité et du degré de centralité ainsi que des explications relatives aux méthodes employées à ses avis concernant les projets de plans d'aménagement communaux lui soumis.

Pour pouvoir apprécier la durabilité d'un plan d'aménagement communal par rapport à un objectif de développement défini au niveau national, il est primordial de disposer d'une méthode standardisée permettant d'apprécier de façon transparente le potentiel de développement. En effet, encourager de manière ciblée le développement urbain vers l'intérieur n'est possible que s'il existe suffisamment de potentiels de développement interne comme alternative au grignotage des espaces verts.

C'est ainsi que le DATer a initié le projet pilote « Raum⁺ Luxembourg ». Le bureau Proraum Consult a été chargé de transposer la méthode Raum⁺ dans le contexte luxembourgeois. Mise au point par la chaire d'aménagement du territoire de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), peaufinée durant plusieurs années et testée dans plusieurs cantons suisses et Länder allemands, Raum⁺ est une méthode aboutie et éprouvée pour répertorier les réserves d'un PAG et établir une vue d'ensemble spatialisée, quantitative et qualitative des réserves dans les communes.

Le projet pilote a été effectué en collaboration avec le Ministère du Logement, le Département des transports, l'Observatoire du logement et du développement spatial et neuf communes pilotes (Diekirch, Erpeldange sur Sûre, Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Mersch, Niederanven, Roeser, Waldbillig et Wiltz).

En 2021, plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec le Ministère du Logement concernant la poursuite et l'approfondissement des travaux lancés en 2018 relatifs à la méthode Raum⁺.

Le 29 novembre 2021, le ministre de l'Aménagement du territoire a présenté les travaux menés dans le cadre de Raum+ à l'occasion de la conférence de presse [De quelles réserves foncières dispose la Luxembourg ?](#) suivie d'un séminaire.



Téléchargement

[Rapport intermédiaire Zwischenbericht Siedlungsflächenreserven in Luxemburg 2020/2021](#)

2.6. Comité de pilotage du centre écologique, Parc Housen

Le Centre écologique « Parc Housen » se trouve dans la commune Parc Hosingen. L'infrastructure au Centre écologique se présente comme suit :

1. La surface utilisée pour la formation et autres, louée sur base journalière à des tiers dont
 - a. quatre salles de formation et un hall polyvalent ;
 - b. un hébergement avec 56 lits;
 - c. une salle de restauration avec cuisine.
2. Les bureaux du Parc naturel de l'Our avec une exposition permanente sur la région.



©Deloitte

Vue de face du Centre écologique « Parc Housen »

Depuis 2008, la gestion du centre est confiée, par convention, au SISPOLO (Syndicat intercommunal Hosingen et Putscheid) et est suivie par un comité de pilotage, qui regroupe divers ministères et administrations (DATer, Finances, Environnement, Bâtiments publics, Éducation, Intérieur, Sports, Administration de la nature et des forêts). Le comité de pilotage avise notamment le budget prévisionnel et le décompte annuel établi par le SISPOLO pour le Centre écologique. La présidence du comité de pilotage est assurée par le DATer, qui gère aussi le budget pour couvrir le découvert annuel du Centre écologique.

2.7. Groupe de travail « commerces »

L'accord de coalition 2018-2023 prévoit au chapitre « Aménagement du Territoire » l'institution d'un groupe de travail interministériel chargé :

- d'élargir les règles d'implantation de grandes surfaces commerciales dans le cadre de la mise en œuvre de plans sectoriels et
- de proposer des mesures pour encourager l'installation de commerces de proximité.

Faisant suite à la décision du Conseil de Gouvernement du 27 septembre 2019, le groupe de travail « commerces », se compose de représentants du DATer, du Ministère de l'Économie (Direction générale des Classes moyennes et Direction générale Industrie, logistique et infrastructures), du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics (Département de la Mobilité et des Transports), du Ministère de l'Intérieur (Direction de l'aménagement communal et du développement urbain), du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et du Ministère des Finances.

Il a pour missions de:

- élaborer un concept d'implantation pour les grandes surfaces commerciales et de définir les conditions d'implantation de tels centres ;
- faire des propositions concrètes pour réduire la consommation du sol tout en tenant compte de la typologie de l'espace concerné ;
- proposer des concepts et des mesures pour favoriser le développement du commerce de proximité et de contribuer ainsi à la revitalisation des centres villes ;
- identifier la chaîne et les besoins logistiques pour le secteur du commerce (livraison, dépôt, trafic généré), ceci notamment en vue d'une meilleure organisation spatiale et d'une utilisation plus rationnelle du sol ;
- assurer un échange entre l'Observatoire du Développement Spatial (ODS) du DATer et de l'Observatoire du commerce de la Confédération luxembourgeoise du commerce (CLC) en vue d'élargir, entre autres, les analyses aux surfaces scellées (secteur non alimentaire, dépôts, bureaux, stationnement, circulation, etc.) et d'analyser la faisabilité d'une coopération étroite ;
- assurer un échange au niveau interministériel en ce qui concerne les moyens pour promouvoir le commerce de proximité.

Le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois en 2020 et 2021, ceci sous la présidence du DATer et deux études ont été notamment lancées :

- une étude sur la chaîne logistique des commerces de produits alimentaires ;
- un plan stratégique d'aménagement territorial & commercial du Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau luxembourgeois ECO-Conseil a été chargé d'effectuer l'étude sur la chaîne logistique ainsi qu'un volet complémentaire concernant les places de parkings associés aux commerces.

En ce qui concerne le deuxième point, le groupe de travail a été accompagné par *UPCity*, bureau de consultance stratégique belge. Dans un premier temps, ce dernier a procédé à l'identification des enjeux territoriaux et commerciaux du Grand-Duché du Luxembourg. Ensuite, un diagnostic territorial et commercial, selon une approche quantitative, a été élaboré afin de mettre en évidence les forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur commercial sur le territoire luxembourgeois. Par la suite, il a été procédé, selon une approche qualitative, à un *benchmark* des bonnes pratiques à l'étranger dans l'idée d'identifier des pistes et solutions aux problématiques émergées aux phases précédentes.

Au vu de ce qui précède et tenant compte des résultats d'un atelier participatif en octobre 2021, quatre actions prioritaires ont été proposées par *Upacity* fin 2021:

1. La mise en place d'un système de permis d'implantation commercial adapté au Grand-Duché de Luxembourg ;
2. L'instauration d'un moratoire sur les très grandes surfaces commerciales en périphérie ;

3. Le lancement d'un vaste programme de maternités/pépinières commerciales pour les centres-villes luxembourgeois ;
4. L'accompagnement à la reconversion d'espaces commerciaux périphériques vers davantage de mixité fonctionnelle.

Si les deux dernières actions prioritaires peuvent être accomplies par un soutien (financier) sous forme d'appels à projets nationaux, les deux premières actions relèvent d'un ordre législatif / juridique.

Regroupées, ces dernières pourraient être réglementées par un instrument juridique contraignant relatif à l'urbanisme commercial pour le Grand-Duché de Luxembourg : un « règlement d'urbanisme commercial ».

Par la suite, il convient d'analyser par quel(s) moyen(s) ces actions pourront être implémentées dans l'ordre juridique luxembourgeois.

2.8. Projet de développement Quartier Esch-Schifflange

Après quatre années d'échanges, d'études et de concertation, l'État luxembourgeois, ArcelorMittal et la Ville d'Esch-sur-Alzette et la commune de Schifflange ont décidé le vendredi 23 octobre 2020 de lancer le [projet de développement urbain de l'ancien site d'Esch-Schifflange](#).

Ainsi, lors de la réunion du comité de concertation « Gouvernement – ArcelorMittal – Communes » de octobre 2020, les représentants du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, d'ArcelorMittal Luxembourg ainsi que le député-maire de la Ville d'Esch-sur-Alzette et le bourgmestre de la commune de Schifflange ont officialisé leur décision de procéder à la reconversion, en un nouveau quartier urbain, de l'ancien site industriel d'Esch-Schifflange d'une superficie de 61,16 hectares, - dont 91 % sont situés sur le territoire d'Esch-sur-Alzette et 9 % sur celui de Schifflange - et de confier cette mission à la société AGORA. Ils ont signé à cet effet l'[Accord relatif à la mise en œuvre de la reconversion de l'ancien site sidérurgique d'Esch-Schifflange dans le cadre de la réalisation d'un programme d'urbanisation](#).

À la suite de la signature de cet accord, différentes études de planification urbaine et technique se sont poursuivies en 2021 portant principalement sur l'affinement du masterplan du quartier en se focalisant sur les espaces urbains, l'accessibilité et la mobilité du site, la programmation urbaine, l'innovation et le développement durable ainsi que le classement du patrimoine industriel.

En complément à ces précisions du master plan, d'autres études en relation avec la modification du PAG (MoPo PAG) ainsi que la définition du concept énergétique et de viabilisation du nouveau quartier (projet Symbiosis) ont été entamées.

Dans le cadre de la MoPo PAG des deux communes Esch-sur-Alzette et Schifflange, il s'agit des études préparatoires en relation avec les études environnementales stratégique (EES) et la phase 1 de l'étude d'impact environnementale (EIE) afin d'évaluer les conséquences du projet sur la nature et son environnement. À l'issue de l'avis du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement

durable relative à ces analyses, d'autres études dans ce contexte sont prévues et la mise en procédure de la modification PAG par les deux communes concernées est envisagée pour 2022.



© AGORA

Lauréat du concours Quartier Alzette

Pour ce qui est de la viabilisation du site, une approche innovatrice afin de déterminer les besoins en réseaux et flux d'approvisionnement et d'assainissement est développée. Elle porte sur l'élaboration d'un concept technique pour une gestion circulaire innovante des ressources urbaines afin de créer des synergies entre ces réseaux et fluides et d'y assurer une efficacité aussi bien au niveau énergétique que consommatrice.

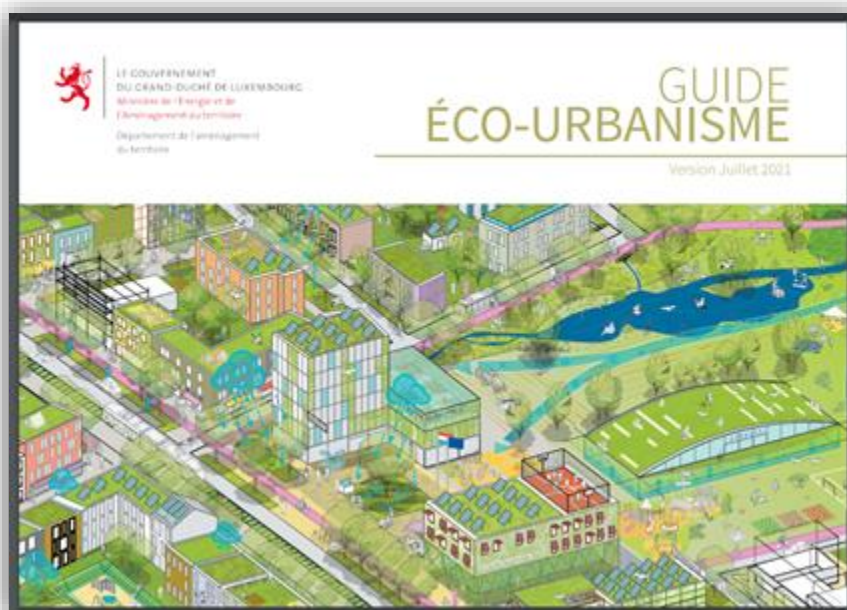
En parallèle de ces mesures de planification urbaine, Agora a, ensemble avec l'Administration de l'Environnement, le propriétaire actuel du site ArcelorMittal, le LIST ainsi que les experts spécialisés, continué l'évaluation de la situation environnementale du site (contamination du sol et des eaux souterrains). Cette appréciation est réalisée sur base d'une approche risque (*risk based land management*), qui figure actuellement dans le projet de loi sur la protection des sols et la gestion des sites pollués. Les résultats serviront à définir les modalités relatives à l'assainissement du terrain, qui seront fixées par l'arrêté ministériel portant sur la cessation d'activité du site.

Dans le contexte de la gouvernance du projet, une approche de consultation permanente (principe de la participation et de la co-création) entre acteurs (responsables politiques, propriétaires, administrations étatiques et communales, experts et autres parties prenantes) est assurée via l'organisation de réunions régulières de différents comités de concertation et de groupes de travail auxquels les études élaborées sont présentées, discutées et validées afin d'assurer une concertation continue sur l'ensemble du développement du projet.

2.9. Éco-urbanisme

Dans le contexte des processus d'aménagement du territoire et de développement urbain en vue de la création de véritables éco-quartiers, une première version du Guide « Éco-urbanisme » a été élaboré sous la tutelle du DATer et [présenté au mois de juillet 2021 par le ministre](#).

Avec ce guide, le Département de l'aménagement du territoire met à disposition des acteurs publics et privés un outil favorisant le développement d'un éco-urbanisme « à impacts positifs ». Ainsi, à travers une liste de stratégies, les acteurs du développement urbain sont invités à développer des concepts urbanistiques innovants à l'échelle des quartiers. Ces éco-quartiers ont pour but de promouvoir et d'allier le bien-être et la mixité sociale ainsi qu'une utilisation rationnelle des ressources naturelles tout en tenant compte des caractéristiques écologique, spatiales, sociales et économiques du projet.



Téléchargement

[Guide « Éco-urbanisme »](#)

Le guide s'insère dans la démarche globale d'une politique de l'aménagement du territoire qui promeut la création de quartiers où la qualité de vie du citoyen se trouve au cœur des préoccupations : aussi, il est complémentaire avec le Planungshandbuch – guide pour une meilleure qualité urbaine présenté en avril 2021 et le guide de la construction durable dont la version de 2010 est en cours d'actualisation.

Structuré en 3 chapitres directeurs comprenant 15 thèmes, le guide vise à développer un lien vertueux entre les différentes caractéristiques du projet grâce à une approche transversale :

- le bien-être social,
- le vivre ensemble interculturel,

- la neutralité carbone,
- la résilience climatique,
- la construction durable,
- les énergies renouvelables,
- la mobilité active,
- l'économie circulaire et
- l'utilisation rationnelle des ressources,
- ainsi que des processus collaboratifs et participatifs.

Cette première édition permet d'ores-et-déjà de proposer une approche transversale de l'écologie au service du projet urbain décliné au niveau du quartier et contribuant ainsi de façon positive au développement de villes et d'éco-quartiers durables ». Recherchant clairement à mettre en avant les impacts positifs de l'approche, « il s'agit de produire de l'urbain autrement et d'encourager un renouveau de la pensée urbaine dans laquelle la pensée environnementale trouve toute sa place ». De ce fait, le guide poursuit un triple objectif :

1. favoriser la démarche d'éco-urbanisme à impacts positifs à travers les projets de développement de quartiers en proposant un cadre de référence et des concepts innovateurs ;
2. guider tous les acteurs impliqués dans le développement de quartiers et qui souhaitent ainsi réaliser des quartiers pouvant être qualifiés d'éco-quartiers ;
3. assurer une cohérence dans l'utilisation de l'appellation « éco-quartier » au Grand-Duché de Luxembourg.

De fait, le guide a été conçu de sorte à remplir une double fonction : d'une part, en établissant un langage commun et en sensibilisant et en stimulant l'innovation et l'expérimentation urbaine et, d'autre part, en étant à la fois une «check liste», c'est-à-dire un outil d'aide à la transposition efficace des objectifs du développement durable et de l'économie circulaire et en étant complémentaire aux outils réglementaires de l'aménagement du territoire.

Afin d'assurer la cohérence avec les outils existants et d'intégrer au mieux les bonnes pratiques, le guide a été développé en concertation avec un groupe interministériel comprenant différents acteurs: le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, le ministère de l'Intérieur, le ministère du Logement, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et l'Administration de la gestion de l'eau. Il intègre par ailleurs les avis de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) et de l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI).

3. Coopération intergouvernementale européenne et internationale

3.1. La cohésion territoriale au niveau européen

Suite à l'adoption de l'Agenda territorial 2030 lors de la réunion informelle des ministres responsables de la cohésion territoriale le 1^{er} décembre 2020, la présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne (1^{er} semestre 2021) s'est penchée sur les questions de la communication et de la mise en œuvre à travers les actions pilotes.

La présidence portugaise a organisé, en coopération avec le programme Interact, l'atelier « Territorial Cooperation Agenda 2030 : Bringing territoriality into Interreg 16 mars 2021 » le 16 mars 2021 en format virtuel. Dans le contexte de la communication, le [site web officiel de l'Agenda territorial](#) a été réaménagé et un système de communication pris en charge par le trio de présidences respectif a été établi. La présidence portugaise a également promu les liens entre l'Agenda territorial 2030 et la Vision à long terme pour les zones rurales de l'UE dont la communication de la Commission européenne a été publiée le 30 juin 2021.



Portail : [TerritorialAgenda](#)

La présidence slovène du Conseil de l'Union européenne (2^e semestre 2021) a poursuivi les travaux entamés au 1^{er} semestre en promouvant les liens entre l'Agenda territorial 2030 et l'Agenda urbain pour l'UE à travers un atelier de réflexion.

Le 29 septembre 2021, la présidence slovène a organisé une conférence sur le thème central de l'Agenda territorial 2030 « All Places Matter » à Maribor en Slovénie dans le but d'approfondir la dimension territoriale de la qualité de vie et de sensibiliser les parties prenantes à tous niveaux à adopter une approche territoriale.

3.2. L'action pilote « A vision for a zero-carbon cross-border functional region »

Lors de leur réunion informelle tenue le 1^{er} décembre 2020, les ministres responsables de la cohésion territoriale ont lancé six actions pilotes afin d'illustrer la mise en œuvre des priorités de l'[Agenda territorial 2030](#). Le DATer a pris l'initiative d'une action pilote [Cross-Border Spatial Planning : A vision for a cross-border functional region](#), qui vise à présenter la méthodologie et les résultats de la consultation

internationale urbano-architecturale et paysagère *Luxembourg in Transition* et en promouvoir le transfert au sein de l'Europe.



Rubrique

Pilot action - Cross-Border Spatial Planning : A vision for a cross-border functional region

La réunion de lancement a eu lieu le 26 mars 2021 en présence des 11 partenaires d'Europe entière. La première réunion a permis d'introduire la consultation internationale et de s'échanger sur les attentes des partenaires en ce qui concerne l'action pilote.

La deuxième réunion a eu lieu le 7 mai 2021 en format virtuel et a été consacrée à la préparation de la consultation internationale et aux résultats de sa première étape portant sur « Le cadre méthodologique du projet de transition ».

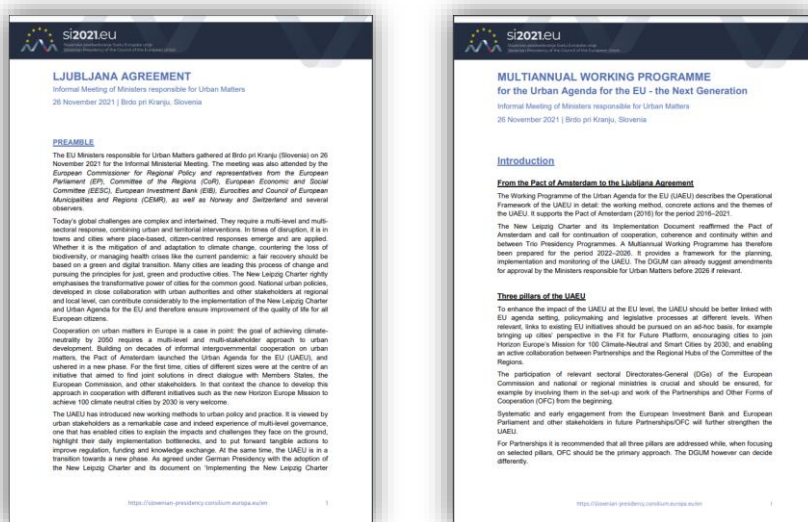
La troisième réunion a eu lieu le 15 octobre 2021 en format virtuel et s'est penchée sur les résultats de la deuxième étape de Luxembourg in Transition concernant « Le projet de transition adapté à la région fonctionnelle transfrontalière ».

Par ailleurs, le DATer a eu l'occasion de présenter l'action pilote lors de l'atelier « [Putting the Territorial Agenda 2030 into practice](#) » le 6 mai 2021 en format virtuel.

3.3. La politique urbaine au niveau européen

La présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne (1^{er} semestre 2021) a pris le document « Mise en œuvre de la Nouvelle Charte de Leipzig au moyen d'une gouvernance multi-niveaux : prochaines étapes de l'Agenda urbain pour l'UE » adopté le 1^{er} décembre 2020 comme point de départ afin de lancer les travaux sur la révision du fonctionnement de l'Agenda urbain pour l'UE (AUUE). À cet effet, elle a établi quatre groupes de travail sur la gouvernance, les thèmes prioritaires et les modes de coopération, la mise en œuvre des actions et les liens externes. Les résultats des groupes de travail ont alimenté les travaux rédactionnels dans le cadre de l'Accord de Ljubljana et du Programme de travail pluriannuel pour l'AUE.

La présidence slovène du Conseil de l'Union européenne (2^e semestre 2021) a conclu les travaux en vue de la révision de l'Agenda urbain pour l'UE. Lors de leur réunion informelle le 26 novembre 2021 sous forme de visioconférence, les ministres en charge de la politique urbaine ont adopté la déclaration politique de l'Accord de Ljubljana et le Programme de travail pluriannuel pour l'AUE. Les deux documents révisent le fonctionnement de l'Agenda urbain pour l'UE en établissant une évaluation ex ante et des nouvelles formes de coopération plus flexibles. En outre, quatre nouveaux thèmes prioritaires sont introduits et le rôle des villes petites et moyennes est renforcé.



Téléchargements

[Accord de Ljubljana](#) et [Programme de travail pluriannuel pour l'AUE](#)

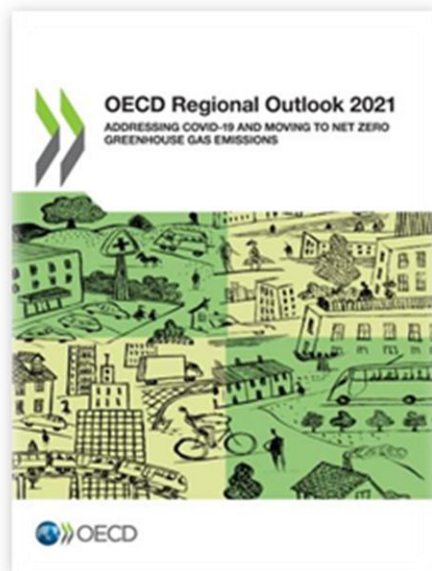
La présidence slovène a également mis l'accent sur le rôle des villes dans la transition écologique et les résultats des partenariats thématiques de l'AUE dits « verts ». À cet effet, elle a organisé un débat sur l'AUE au sein du Conseil « Environnement » le 20 décembre 2021. Sur l'invitation du DATer, ce dernier et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) de la France se sont échangés lors d'une réunion bilatérale au niveau des hauts-fonctionnaires sur les priorités et les instruments de la politique urbaine nationale, la coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise dans le cadre du [GECT Alzette Belval](#) et la continuation de la collaboration entre les deux institutions en ce qui concerne le [point national d'URBACT](#).

3.4. Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE

Le DATer a poursuivi son engagement dans les travaux de l'OCDE et a représenté le Grand-Duché de Luxembourg aux réunions du Comité des politiques de développement régional et de ses sous-groupes (Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux, Groupe de travail sur la politique urbaine, Groupe de travail sur la politique rurale).

- **Comité des politiques de développement régional**

En 2021, le Comité des politiques de développement régional a publié le rapport « [OECD Regional Outlook 2021 - Addressing COVID-19 and Moving to Net Zero Greenhouse Gas Emissions](#) ». La nouvelle édition des Perspectives régionales de l'OCDE montre qu'une approche fondée sur le lieu est essentielle pour la résilience face aux défis de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et du changement climatique. Le rapport analyse les différents impacts territoriaux de la Covid-19 sur la santé et l'économie, ainsi que les réponses politiques au niveau local. Les différentes implications territoriales du passage à zéro émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050 sont explorées, mais il fournit également des pistes pour intégrer le défi climatique dans la gouvernance multi-niveaux ainsi que le développement urbain et rural, afin de ne laisser aucune région de côté.



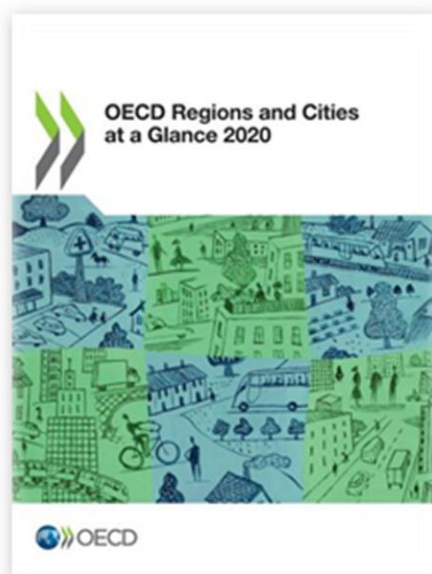
Téléchargement

[OECD Regional Outlook 2021 - Addressing COVID-19 and Moving to Net Zero Greenhouse Gas Emissions](#)

En outre, le Comité des politiques de développement régional a lancé les travaux sur le thème de « The SDGs as a Framework for COVID-19 Recovery in Cities and Regions » dont le rapport est attendu pour l'année 2022.

- **Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux**

En 2021, le Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux a publié la nouvelle édition de son rapport phare « [OECD Regions and Cities at a Glance 2020](#) » qui intègre de nouveaux indicateurs sur la résilience sociale, économique et environnementale. Ce rapport comporte, en outre, des fiches pays beaucoup plus étoffées que les éditions antérieures. Dans ce contexte, un nouvel outil interactif est disponible, le « [OECD Regions and Cities Atlas](#) ». Cet outil web, qui fonctionne en lien avec les bases de données régionales et métropolitaines, permet de visualiser un large éventail d'indicateurs régionaux et municipaux sous forme de cartes et de graphiques, pour les pays de l'OCDE et pour le reste du monde.

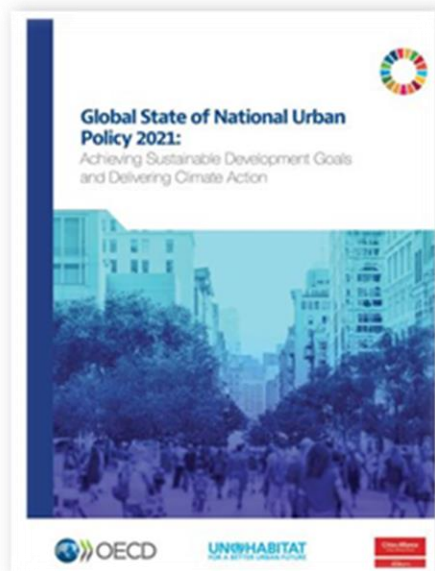


Téléchargement

[OECD Regions and Cities at a Glance 2020](#)

- **Groupe de travail sur la politique urbaine**

En 2021, le Groupe de travail sur la politique urbaine a publié le rapport « [Global State of National Urban Policy 2021: Achieving Sustainable Development Goals and Delivering Climate Action](#) », développé conjointement par l'OCDE, ONU-Habitat et Cities Alliance. Ce rapport présente un portrait et une analyse des politiques urbaines nationales de 162 pays. Une question centrale concerne l'intégration de l'action climatique dans les politiques urbaines nationales. Le DATer a contribué au rapport en remplissant le questionnaire par pays.



Téléchargement

[Global State of National Urban Policy 2021: Achieving Sustainable Development Goals and Delivering Climate Action](#)

3.5. Comité interministériel de coordination de la politique européenne, CICPE

Le DATer participe au Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE). Le ministère des Affaires étrangères et européennes ainsi que la Représentation permanente auprès de l'Union européenne y informent régulièrement sur les évolutions politiques européennes.

Le CICPE a tenu quatre réunions en 2020 abordant les grands dossiers européens ainsi que les thèmes suivants :

- état de la transposition des directives du marché intérieur en droit luxembourgeois ;
- programme des présidences de la Roumanie et de Finlande et les questions protocolaires en relation avec la présidence ;
- suivi des Conseils européens ;
- mise en œuvre du «semestre européen» ;
- autres grands dossiers européens.

En outre, le CICPE a tenu une session spécifique concernant le Brexit.

3.6. Les structures pour la mise en œuvre de la coopération territoriale

- **GIE LERAS - Luxembourg European Research and Administration Support**

L'État éprouvant constamment des difficultés pour exécuter des tâches financières par des sources externes dans le contexte des fonds structurels et l'Université du Luxembourg rencontrant les mêmes difficultés, notamment dans ses projets de recherche, la création d'un GIE pour la gestion administrative de leurs projets a été avancée et concrétisée par la signature d'une convention de coopération en date du 30 avril 2015.

Le principe est le suivant :

- les membres acquièrent des projets (pas le GIE en tant que tel) ;
- les membres demandent au GIE d'en assurer l'administration ;
- le GIE accepte, sous réserve que le financement de ces projets soit assuré ;
- les différents mandats sont exécutés selon une stricte séparation et en appliquant les règles spécifiques des différents projets ;
- les coûts sont supportés par les différents projets.

La réunion annuelle de l'Assemblée générale a pris place le 8 juillet 2021.

Le Mandat du Point de Contact du Programme Interreg Grand Région a été prolongé pour une durée de deux ans, le Mandat du MMUST a été prolongé pour une durée d'un an.

- **Groupement européen de coopération territoriale, GECT**

Un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) est un instrument juridique avec personnalité juridique propre instauré par le [Règlement modifié \(CE\) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006](#) relatif à un groupement européen de coopération territoriale. Il vise à faciliter la coopération transfrontalière et internationale.

Le DATer est l'autorité de notification au sens de la loi du 19 mai 2009 portant diverses mesures d'application du règlement (CE) n° 1082/2006 précité. En tant que tel, il constitue une étape indispensable dans la procédure de création ou de modification d'un GECT ayant son siège au Grand-Duché de Luxembourg ou l'adhésion de membres luxembourgeois à des GECT ayant leur siège dans un autre État membre de l'Union européenne.

Le DATer compte les groupements avec participation luxembourgeoise suivants:

- le GECT « Interreg-Programme Grande Région » (pour le programme Interreg IV A Grande Région », ayant son siège à Metz ;
- GECT « Alzette-Belval », ayant son siège à Audun-le-Tiche ;

- GECT « Secrétariat du Sommet de la Grande Région », ayant son siège au Grand-Duché de Luxembourg;
- GECT « ESPON », ayant son siège au Grand-Duché de Luxembourg;
- GECT « Autorité de gestion Programme Interreg V A Grande Région », ayant son siège au Grand-Duché de Luxembourg.

En 2021, la procédure d'une première modification des statuts du GECT « ESPON » a été achevée.

En outre, le Gouvernement en conseil ainsi que le Conseil d'État se sont prononcés favorablement à l'égard des textes de la convention et des statuts d'un nouveau GECT à créer avec siège aux Pays-Bas et dénommé « Euro Contrôle Route » ou en abrégé « ECR GECT » en vue de la participation de l'État du Grand-Duché de Luxembourg en tant que membre fondateur de ce dernier.

Ensuite, le projet de modification de la convention et des statuts du GECT « Autorité de gestion Programme Interreg V A Grande Région » a été finalisé et notifié au ministre de l'Aménagement du territoire en sa qualité d'autorité nationale de notification et autorité nationale du siège du GECT, ainsi qu'au préfet de la région Grand Est en France en tant que membre du GECT. Les modifications ont pour objectif de permettre au GECT d'agir dans le cadre du nouveau programme de coopération transfrontalière Interreg VI A Grande Région pour la période de programmation 2021-2027.

Dans ce même ordre d'idées, un projet de modification de la convention et un deuxième projet de modification des statuts du GECT « ESPON » ont également été finalisés et notifiés au ministre de l'Aménagement du territoire en sa qualité d'autorité nationale de notification et autorité nationale du siège du GECT ainsi qu'aux exécutifs responsables des trois régions belges en tant que membres du GECT. Les modifications ont pour objectif de permettre au GECT d'agir dans le cadre du nouveau programme de coopération transfrontalière « ESPON » pour la période de programmation 2021-2030.

Enfin, les premiers travaux ont été entamés en vue de l'élaboration de projets de convention et de statuts en vue de la création d'un nouveau GECT « Université Grande-Région » avec siège au Luxembourg.

4. Coopération transfrontalière

4.1. La coopération au niveau de la Grande Région

4.1.1. Comité de coordination du développement territorial, CCDT

Présidé par le DATer, le [Comité de coordination du développement territorial \(CCDT\)](#), groupe de travail du Sommet de la Grande Région, est chargé du suivi de l'ensemble des dossiers relatifs au développement territorial de la Grande Région. Il travaille en étroite coopération avec les autres groupes de travail du sommet en fonction des thématiques abordées. Une coopération renforcée existe ainsi notamment avec les groupes de travail « Transport » et « Questions économiques », mais aussi avec le groupe de travail « Transport » du Comité économique et social de la Grande Région.

Au cours de l'année 2021, le comité s'est réuni à trois reprises en vue de poursuivre les travaux dans le domaine du développement territorial transfrontalier.

La première réunion s'est tenue le 6 janvier 2021 afin de préparer la [7^e réunion ministérielle Aménagement du territoire de la Grande Région](#), qui s'est tenue le 12 janvier 2021.

Une seconde réunion s'est tenue le 30 mars 2021 afin de discuter sur la suite de l'action 5 du projet Interreg [Schéma de Développement Territorial Grande Région, SDTGR](#) (projets-pilotes).

La troisième réunion s'est tenue le 6 juillet 2021 et avait comme sujet les travaux de l'action 5 du projet Interreg SDTGR, la préparation de l'atelier ACTAREA et la [consultation internationale Luxembourg in Transition](#).

Le 12 janvier 2021, la 7^e réunion ministérielle de l'aménagement du territoire s'est tenue en format visuel sur invitation du ministre de l'Aménagement du territoire, lors de laquelle le document [Une stratégie opérationnelle transfrontalière pour la Grande Région](#) a été soumise pour discussion et validation. Cette stratégie fait partie intégrante du SDTGR tel qu'il a été élaboré depuis janvier 2018 par les différents chercheurs et acteurs sous le pilotage du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Les participants de la réunion ministérielle ont validé ce document indispensable pour le futur aménagement du territoire de la Grande Région.

Finalement, le [XVII^e Sommet de la Grande Région](#) s'est tenu le 20 janvier 2021 et à cette occasion, les Exécutifs de la Grande Région ont approuvé la résolution commune adoptée lors de la 7^e réunion ministérielle sectorielle de l'aménagement du territoire de la Grande Région.

4.1.2. Schéma de développement territorial de la Grande Région, SDTGR

Le [Schéma de développement territorial de la Grande Région](#) a pour objectif de définir la perspective de développement de la Grande Région dans le sens du renforcement de sa dimension métropolitaine et d'un développement plus cohérent et intégratif de l'ensemble du territoire. Il doit ainsi offrir un cadre général aux actions et réalisations concrètes à mener au niveau de la Grande Région et permettre d'orienter la prise de décision politique et, par conséquent, le développement territorial de la Grande Région.

Pour la suite des travaux et la rédaction du SDTGR, un projet Interreg V A Grande Région a été monté et approuvé en 2017 lors du Comité de Sélection du programme. Le projet a débuté le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 4 ans avec un budget total de 1.491.627,41€, dont 801.263,27€ de fonds FEDER.

Le partenariat du projet SDTGR se compose de 25 opérateurs, dont 9 disposent d'un budget. Il s'agit du MEA – DATer (bénéficiaire chef de file), du [Luxembourg Institute of Socio-Economic Research \(LISER\)](#), de l'[Université de Liège](#), de l'[Université libre de Bruxelles](#), de l'[Université catholique de Louvain](#), de l'[Aix-Marseille Université](#), du [Ministerium für Inneres, Bauen und Sport du Land de Sarre](#), du [Ministerium des Innern und für Sport du Land de Rhénanie-Palatinat](#), de [Moselle Attractivité](#), de la [Préfecture de région Grand Est](#), de la [Région Grand Est](#), du [Conseil départemental de la Meuse](#), du [Conseil départemental de la Moselle](#), du [Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle](#), de la [Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie \(DG04\)](#), d'[IDELUX](#), de l'[Institut national de la statistique et des études économiques \(STATEC\)](#), d'[EuRegio SaarLorLux + a.s.b.l.](#), du [Réseau de villes QuattroPole Luxembourg - Metz - Saarbrücken – Trier](#), du [GECT Alzette Belval](#), de l'[Université de la Grande Région – UniGR a.s.b.l.](#), du [Regionalverband Saarbrücken](#), de la [Struktur- und Genehmigungsdirektion Nord Koblenz](#), de la [Planungsgemeinschaft Region Trier](#) et de la [Ville de Kaiserslautern](#).

Plusieurs réunions de travail, d'échange et de concertation ont eu lieu en 2021, lors desquelles la suite des travaux de l'action 5 (projets-pilotes) a été discutée, ainsi que la finalisation du projet Interreg (fin : 31 décembre 2021).

Le document « Une stratégie opérationnelle transfrontalière pour la Grande Région » (action 4) a été finalisé et validé politiquement lors de la [7^e réunion ministérielle Aménagement du territoire de la Grande Région](#) tenue le 12 janvier 2021.

Le projet SDTGR a été présenté par le Bénéficiaire Chef de File (MEA-DATer) le 4 novembre 2021 lors du 7^e Forum GR avec pour thème « [Cohésion sociale et territoire dans la Grande Région](#) ».

Le projet Interreg SDTGR a été finalisé en décembre 2021. Néanmoins les travaux du SDTGR se poursuivront en 2022 au sein du groupe de travail de la Grande Région [Comité de coordination du développement territorial \(CCDT\)](#).

Au mois de février 2021, une troisième Newsletter a été élaborée et publiée en ligne sur le portail du DATer et transmise à l'ensemble des acteurs du projet pour diffusion.



Téléchargement

[Newsletter – Schéma de développement territorial de la Grande Région](#)

4.1.3. Système d'information géographique pour la Grande Région, SIG-GR

Mis en place en 2010, la plus-value d'un **SIG-GR** bilingue et transfrontalier réside en particulier dans la mise à disposition, pour l'ensemble de la Grande Région, de données géographiques transfrontalières, harmonisées et donc comparables.

Le SIG-GR se distingue en ce sens des systèmes régionaux respectivement nationaux, qui produisent des analyses qui ne sont, en principe, pas compatibles au niveau transfrontalier et qui s'arrêtent en général aux frontières nationales.

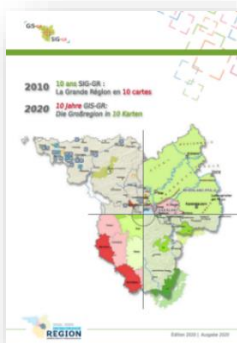
Le SIG-GR remplit deux objectifs distincts qui sont d'ordre informatif et analytique :

- **volet informatif :**
le SIG-GR doit permettre d'assurer une meilleure visibilité de la Grande Région et de ses projets à travers la mise en ligne des cartes thématiques pour le grand public via son géoportail ;
- **volet analytique**
le SIG-GR doit permettre de rassembler et d'harmoniser les données existantes, mais surtout de développer des indicateurs territoriaux au niveau grand-régional et de guider ainsi les acteurs dans leurs prises de décision.

Par ailleurs, avec la création du géoportail sur lequel l'ensemble des données produites sont publiées, tout un chacun peut accéder et rechercher des informations géographiques transfrontalières puisque l'ensemble des données produites sont mises à disposition du grand public.

Ci-après, un aperçu non exhaustif des activités en 2021.

- Présentation de la brochure « [2010-2020 : 10 ans SIG-GR – La Grande Région en 10 cartes](#) » - lors de la [7^e réunion ministérielle Aménagement du territoire de la Grande Région](#) qui a eu lieu le 12 janvier 2021. Réalisée à l'occasion du 10^e anniversaire du SIG-GR, la nouvelle brochure du SIG-GR comporte trois parties :
 - Mot de bienvenue de Monsieur Claude Turmes, ministre de l'Aménagement du territoire ;
 - 10 cartes commentées qui ont été réalisées lors de la présidence sarroise 2019-2020 du XVII^e Sommet de la Grande Région ;
 - Événements clés depuis la création du SIG-GR en 2010.



Téléchargement

[2010 – 2020 : 10 ans SIG-GR – La Grande Région en 10 cartes](#)

- Organisation de la conférence en ligne « [Regards croisés sur la donnée transfrontalière](#) » le 4 février 2021 dans le cadre des rencontres entre le Rhin Supérieur et la Grande Région. La conférence, co-organisée avec le Secrétariat du Sommet de la Grande Région et le système d'information géographique du Rhin supérieur ([GeoRhena](#)), a été suivie par environ 180 personnes reflétant ainsi le grand intérêt porté à cette thématique.
- Publication de la 2^e édition de la brochure sur la sécurité routière dans la Grande Région en coopération avec le [sous-groupe de travail « Sécurité routière »](#) et le Secrétariat du Sommet de la Grande Région.

La brochure comprend 6 cartes commentées qui ont été réalisées par le SIG-GR sur les accidents de la route pour la période de référence 2015-2019. En outre, la brochure informe également sur la variété d'actions qui s'offrent aux visiteurs sur le [géoportail de la Grande Région](#). Parallèlement à la présentation cartographique des chiffres relatifs aux accidents de la circulation routière, cet état des lieux décrit les campagnes sur le thème de la sécurité routière menées au sein de la Grande Région.

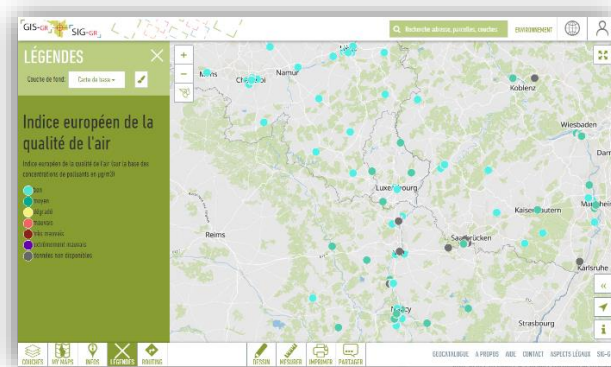


Téléchargement

2e édition de la brochure sur la sécurité routière dans la Grande Région

- Publication d'un [communiqué de presse](#) concernant la réalisation d'une [carte interactive sur la qualité de l'air](#) évaluée au niveau des stations de mesures du territoire de la Grande Région. L'échelle représentée est basée sur l'indice européen de qualité de l'air calculé à partir de cinq polluants majeurs nocifs pour la santé des citoyens et pour l'environnement : les particules en suspension (PM2,5 et PM10), l'ozone troposphérique (O3), le dioxyde d'azote (NO2) et le dioxyde de soufre (SO2).

La carte est issue d'une collaboration entre le SIG-GR et le sous-groupe de travail « Mise en réseau transfrontalière des données sur la qualité de l'air » de la Grande Région présidé par ATMO Grand Est, sous l'égide du [groupe de travail « Environnement » de la Grande Région](#).



- Réalisation d'une [carte touristique de la Grande Région](#) en coopération avec le projet Interreg V A « Marketing touristique numérique pour la Grande Région ». Deux versions de la nouvelle carte touristique de la Grande Région sont désormais disponibles gratuitement dans les offices du tourisme de la Grande Région. La [version interactive](#) peut être consultée dans la rubrique [Cartes thématiques > Culture et tourisme](#) du géoportail de la Grande Région.



Téléchargement

Carte touristique de la Grande Région

- Publication des « **chiffre du mois** » en coopération avec le réseau des offices statistiques de la Grande Région et l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (OIE). Depuis janvier 2020, les trois instances se sont associées dans ce projet qui vise à mettre en avant chaque mois un chiffre particulier sur la Grande Région.
 - *Chiffre du mois - Janvier 2021*
38,5 % de la population (30 - 34 ans) en Grande Région ont un diplôme de l'enseignement supérieur en 2019
 - *Chiffre du mois - Février 2021*
12% de voitures particulières en plus en Grande Région entre 2009 et 2019
 - *Chiffre du mois - Mars 2021*
98 stations de mesure de la qualité de l'air dans la Grande Région en 2021
 - *Chiffre du mois - Avril 2021*
672 500 personnes travaillent dans l'industrie manufacturière en Grande Région en 2019
 - *Chiffre du mois - mai 2021*
400 milliards d'euros de produit intérieur brut (PIB) en 2020 en Grande Région
 - *Chiffre du mois - juin 2021*
54 importants sites touristiques dans la Grande Région en 2021
 - *Chiffre du mois - juillet 2021*
0,8 % de travailleurs frontaliers en plus en Grande Région entre 2019 et 2020
 - *Chiffre du mois - août 2021*
Densité de voitures dans la Grande Région en 2020
 - *Chiffre du mois - septembre 2021*
358 aires de covoiturage dans la Grande Région en 2021
 - *Chiffre du mois - octobre 2021*
12 440 frontaliers atypiques luxembourgeois en Grande Région.
 - *Chiffre du mois - novembre 2021*
Hausse de 10,1 % des exportations dans la Grande Région entre 2015 et 2019
 - *Chiffre du mois - décembre 2021*
3 217 km de pistes cyclables dans la Grande Région en 2021



Téléchargement

[3 217 km de pistes cyclables dans la Grande Région en 2021](#)

- Réalisation de cartes pour définir les délimitations des zones fonctionnelles transfrontalières dans le cadre de l'objectif politique 5 du programme Interreg VI A Grande Région.
- Réalisation et mise à jour de [cartes thématiques](#) : soutien des groupes de travail, projets Interreg et autres structures de la Grande Région par la réalisation de nombreuses cartes thématiques commentées et illustrant des enjeux importants pour la prise de décision politique dans la coopération transfrontalière. Ci-dessous quelques-unes des cartes réalisées :

4.1.4. Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière, CIG

La Commission intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise a été créée le 26 janvier 2010 à Paris, en vertu de la convention signée entre la France et le Luxembourg pour le renforcement de la coopération transfrontalière. L'objectif est de faciliter les échanges entre les parties prenantes de la coopération transfrontalière françaises et luxembourgeoises et de proposer des solutions aux problèmes soulevés afin de faciliter la vie quotidienne des populations locales. La première réunion de la CIG a eu lieu en avril 2011. Suite aux impulsions de la CIG, des groupes de travail ont été constitués pour définir des projets transfrontaliers.

En mars 2021, le DATer a participé et contribué à la réunion du comité de pilotage de la CIG afin de préparer la prochaine réunion de la CIG qui a eu lieu le 19 octobre 2021. Les dossiers d'intérêt pour la DATer ont concerné les travaux du développement territorial. Aussi, l'initiative Luxembourg in Transition a été présentée.

4.1.5. Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière (CICT)

Le CICT a été mis en place sur base de l'accord de coalition 2018-2023 qui prévoit que « La coordination des positions et projets soutenus par le Luxembourg dans les différentes enceintes ou réseaux de coopération sera confiée à un Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière (CICT), sous présidence du Ministère ayant les affaires étrangères et européennes dans ses attributions ».

En ce sens, le comité organise la concertation des ministères dont les compétences et moyens sont engagés dans le cadre de la diplomatie de voisinage, sert de forum interne pour des échanges de vues réguliers entre les départements ministériels et est chargé d'élaborer une politique cohérente de coopération transfrontalière.

Le DATer a participé à l'ensemble de réunions du CICT depuis sa mise en place. En 2021, deux réunions en formation plénière ont eu lieu auxquelles le DATer a activement participé.

En outre, une première réunion du comité de pilotage avec la Wallonie a eu lieu le 9 novembre 2021. La réunion a permis de faire un premier tour d'horizon général des principaux sujets relevant de la coopération entre le Luxembourg et la Wallonie et d'identifier des pistes de collaboration renforcée éligibles pour être portées au niveau des prochaines réunions intergouvernementales.

4.1.6. Mission opérationnelle transfrontalière, MOT

Le Département de l'aménagement du territoire (DATer) a rejoint début 2008 la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) qui est un centre de compétences français dans le domaine de la politique de coopération transfrontalière.

Au cours de l'année 2021, le DATer a participé à l'Assemblée générale le 4 février ainsi qu'aux réunions du Bureau les 12 mai, 8 septembre et 9 décembre.

Le DATer a également représenté le Grand-Duché du Luxembourg lors de la « Rencontre territoriale Grande Région » le 18 novembre 2021 à Metz dont l'objectif était d'adapter le programme d'activités de la MOT aux priorités territoriales transfrontalières du Luxembourg.

La MOT a aussi continué à fournir un soutien technique au DATer dans le cadre de la co-présidence du Groupe de travail sur les solutions innovantes aux obstacles transfrontaliers et des discussions sur l'instrument European Cross Border Mechanism (ECBM) au niveau de l'Union européenne.

Le Comité Stratégique Transfrontalier sur l'observation (CST), composé des représentants des ministères en charge de l'aménagement du territoire en France et dans les pays voisins, ne s'est pas réuni en 2021.

4.1.7. GECT Alzette-Belval

Afin de structurer le développement de la zone transfrontalière autour de Belval et de stimuler des contacts réguliers avec les nombreux intervenants du côté français, la création d'un GECT (Groupement européen de coopération territoriale) avait été retenue par les deux États. L'assemblée générale constituante du GECT Alzette-Belval s'est tenue le 8 mars 2013. Côté luxembourgeois, le GECT comprend l'État (sous la conduite du ministre du Développement durable et des Infrastructures) ainsi que la Ville de Esch-sur-Alzette et les communes de Mondercange, de Sanem et de Schiffange dont l'adhésion a été autorisée par l'[arrêté grand-ducal du 26 octobre 2011](#).

Créé afin de disposer d'un outil pérenne pour renforcer le partenariat transfrontalier, le GECT a eu dès le départ la vocation de doter la collaboration franco-luxembourgeoise d'une assise politique forte, résolument tournée vers un avenir commun à traduire par la mise en œuvre de projets concrets, proches des citoyens et à leur service. Depuis 2013, le GECT Alzette Belval est devenu au quotidien:

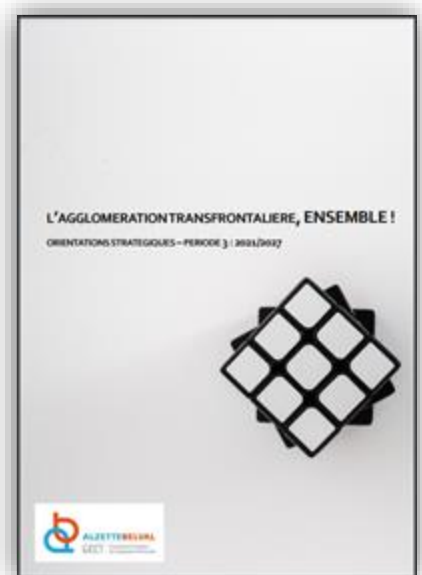
- Un **outil d'information** pour les citoyens d'Alzette Belval et pour les institutions,
- Un **relais des attentes** locales (par un travail détaché des questions de compétences ou légitimité puisque conduit, en première instance, par le prisme territorial),
- Un **facilitateur** (grâce à un réseau opérant des deux côtés de la frontière et à sa position française et luxembourgeoise),
- Un **initiateur de projets transfrontaliers**, notamment financés par les fonds européens et tout particulièrement le programme Interreg Grande Région.

- **Stratégie 2021-2027**

Le Président du GECT Alzette Belval a poursuivi son tour des communes et membres jusqu'en août 2021. Sur la base de l'ensemble des retours reçus, une nouvelle stratégie a été rédigée et présentée le 14 septembre aux élus et techniciens des structures membres du GECT Alzette Belval. La stratégie est un outil indispensable pour une action transfrontalière pérenne et soutenue. Pour la période 2021/2027, l'entrée thématique est naturellement conservée autour de 7 angles d'approche :

- santé _ plus fort ensemble
- Alzette Belval, pour une mobilité d'agglomération
- une vie quotidienne sans frontières
- Alzette Belval _ un écrin vert à assumer et à valoriser
- Alzette Belval _ un avenir commun et résilient
- Alzette Belval, laboratoire éducatif
- Alzette Belval, territoire totem de la coopération franco-luxembourgeoise

Pour cette nouvelle stratégie, le groupement se tourne également davantage vers une dynamique d'agglomération : les projets transfrontaliers seront toujours encouragés et soutenus mais il est également prévu de traiter les projets que sur un versant pour avoir des retombées transfrontalières positives et de faire valoir des spécificités d'un des versant ou d'une des communes au profit de l'agglomération transfrontalière.



Téléchargement

[L'agglomération transfrontalière, ensemble !](#)

- **Projets**

En 2021, le groupement a poursuivi ou lancé divers projets et actions à l'attention non seulement de la population du territoire de coopération mais aussi delà. Ces activités ont pour but de favoriser la construction d'une identité commune par le biais de rencontres et d'échanges entre les citoyens, les acteurs socio-économiques et associatifs des deux côtés de la frontière.

L'ensemble de ces projets et autres activités est présenté et détaillé sur le [site internet du GECT Alzette Belval](#) et partagé sur les réseaux sociaux (Instagram [@gect_alzettebelval_12](#) et [page Facebook](#)) tels que :

- Escalade sans frontières,
- Jardin transfrontalier Belvaux – Rédange,
- Lutte contre les transferts illicites de déchets,
- Circuit transfrontalier de l'acier,
- ...

4.1.8. IBA Alzette Belval

Le 30 janvier 2020 s'est tenue, sur le campus universitaire de Belval en présence de l'ensemble des partenaires, la [manifestation de lancement officiel de la mission de préfiguration de l'IBA Alzette Belval](#). La mission de préfiguration s'étend sur deux ans et étudiera la faisabilité d'une IBA Alzette Belval pour la période 2022-2032.

Tout en étant le chef de file du projet, le groupement européen de coopération territoriale [GECT Alzette Belval](#) agit avec le soutien financier du [Ministère de la Transition écologique et solidaire](#) et de la [Région Grand Est](#) pour la France et, du côté luxembourgeois, du Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire et du Ministère du Logement. En outre des partenariats opérationnels sont prévus avec l'[Université du Luxembourg](#), le [centre LUCA](#) (Luxembourg Center for Architecture) et l'[Établissement Public d'Aménagement d'Alzette Belval](#) (EPA Alzette-Belval).

Pour le territoire Alzette Belval et le GECT Alzette Belval, cet outil représente un moyen supplémentaire et unique en vue de structurer cette agglomération transfrontalière et d'intégrer aussi bien des projets architecturaux et urbanistiques communs, que des projets situés de part et d'autre de la frontière. Ces projets seront exécutés sur base d'objectifs clairs et d'une méthodologie souple. En donnant un droit à l'expérimentation et en laissant une liberté d'expérience à la mission de préfiguration, il s'agira d'élaborer et de réaliser des projets conjoints selon une conception urbanistique et architecturale complémentaire, durable et intégrative de part et d'autre de la frontière. Dans un esprit consensuel et de concordance des objectifs et des ambitions de chacun des partenaires, il s'agira aussi de relever les défis concernant les diverses transitions en cours : dans l'énergie, l'écologie, la mobilité et le numérique.

L'[IBA](#) (*Internationale Bauausstellung*) est un outil développé en Allemagne dès 1901, qui permet de révéler avec succès des concepts créatifs et innovants dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme ou du développement territorial / de l'aménagement du territoire. Il s'agit d'un outil internationalement reconnu, une marque de qualité, qui génère de la visibilité interne et externe, et d'un mode d'organisation et de conduite de projet créé en réponse à des enjeux territoriaux spécifiques, sans se substituer aux structures et compétences existantes.

En 2021, les travaux se sont poursuivis au sein des différentes [instances de gouvernance](#) : un comité de pilotage, un comité technique intermédiaire, un atelier pré IBA Alzette Belval, un conseil scientifique et les travaux s'appuient aussi sur un réseau d'acteurs à associer (communes, intercommunalité, syndicats, bailleurs, chambres consulaires, ordres, etc.). Le comité de pilotage s'est réuni le 11 février 2021, le 6 mai 2021 et le 7 décembre 2021. Lors de cette dernière réunion, il a été décidé d'engager une phase d'approfondissement qui devra être plus « opérationnelle » pour poursuivre la démarche vers l'objectif IBA, en renforçant la mobilisation des acteurs locaux et en précisant les objectifs stratégiques de l'IBA.

- **Déclaration d'intention**

Lors du comité de pilotage du 6 mai 2021, les partenaires de la mission de préfiguration ont décidé de leurs ambitions et fixé leurs intentions communes pour cette fin de préfiguration et l'IBA à venir:

- L'IBA AB+ vise à répondre aux urgences de l'agglomération transfrontalière franco-luxembourgeoise d'Alzette Belval et des territoires voisins ainsi qu'aux grands défis que pose notamment le changement climatique par l'initiation d'une nouvelle culture en matière d'aménagement de l'espace.
- Centrée sur le territoire du GECT Alzette Belval, l'IBA AB+ vise à mettre en valeur l'ensemble vert transfrontalier que sont les Côtes du Dogger, un paysage fédérateur offrant un sol commun intégrant espaces écologiques, productifs et récréatifs.

- L'IBA AB+ vise à intégrer à ses processus une multitude de personnes et d'acteurs, locaux comme extérieurs au territoire, afin de pouvoir organiser de manière coopérative un cadre de vie transfrontalier qualitatif.
- L'IBA AB+ vise à une gouvernance durable de ses ressources foncières, aquatiques, forestières, alimentaires et énergétiques dans le respect de la biodiversité locale et pour un développement patient du territoire pendant et au-delà du momentum IBA.
- En partant de ces fondements, et par l'exemplarité de ses projets, l'IBA AB+ aspire à lancer et à ancrer une culture architecturale et urbanistique ambitieuse, innovante et expérimentale sur le territoire franco-luxembourgeois.
- L'IBA AB+ est une capsule temporelle unique invitant à de véritables expérimentations sociétales.

Déclaration d'intention IBA AB+

L'IBA AB+ vise à répondre aux urgences de l'agglomération transfrontalière franco-luxembourgeoise d'Alzette Belval et des territoires voisins ainsi qu'aux grands défis que pose notamment le changement climatique par l'initiation d'une nouvelle culture en matière d'aménagement de l'espace.

Centrée sur le territoire du GECT Alzette Belval, l'IBA AB+ vise à mettre en valeur l'ensemble vert transfrontalier que sont les *Côtes du Dogger*, un paysage fédérateur offrant un sol commun intégrant espaces écologiques, productifs et récréatifs.

L'IBA AB+ vise à intégrer à ses processus une multitude de personnes et d'acteurs, locaux comme extérieurs au territoire, afin de pouvoir organiser de manière coopérative un cadre de vie transfrontalier qualitatif.

L'IBA AB+ vise à une gouvernance durable de ses ressources foncières, aquatiques, forestières, alimentaires et énergétiques dans le respect de la biodiversité locale et pour un *développement patient* du territoire pendant et au-delà du *momentum* IBA.

En partant de ces fondements, et par l'exemplarité de ses projets, l'IBA AB+ aspire à lancer et à ancrer une culture architecturale et urbanistique ambitieuse, innovante et expérimentale sur le territoire franco-luxembourgeois.

L'IBA AB+ est une capsule temporelle unique invitant à de véritables expérimentations sociétales.



(cc) Marcel Schroeder

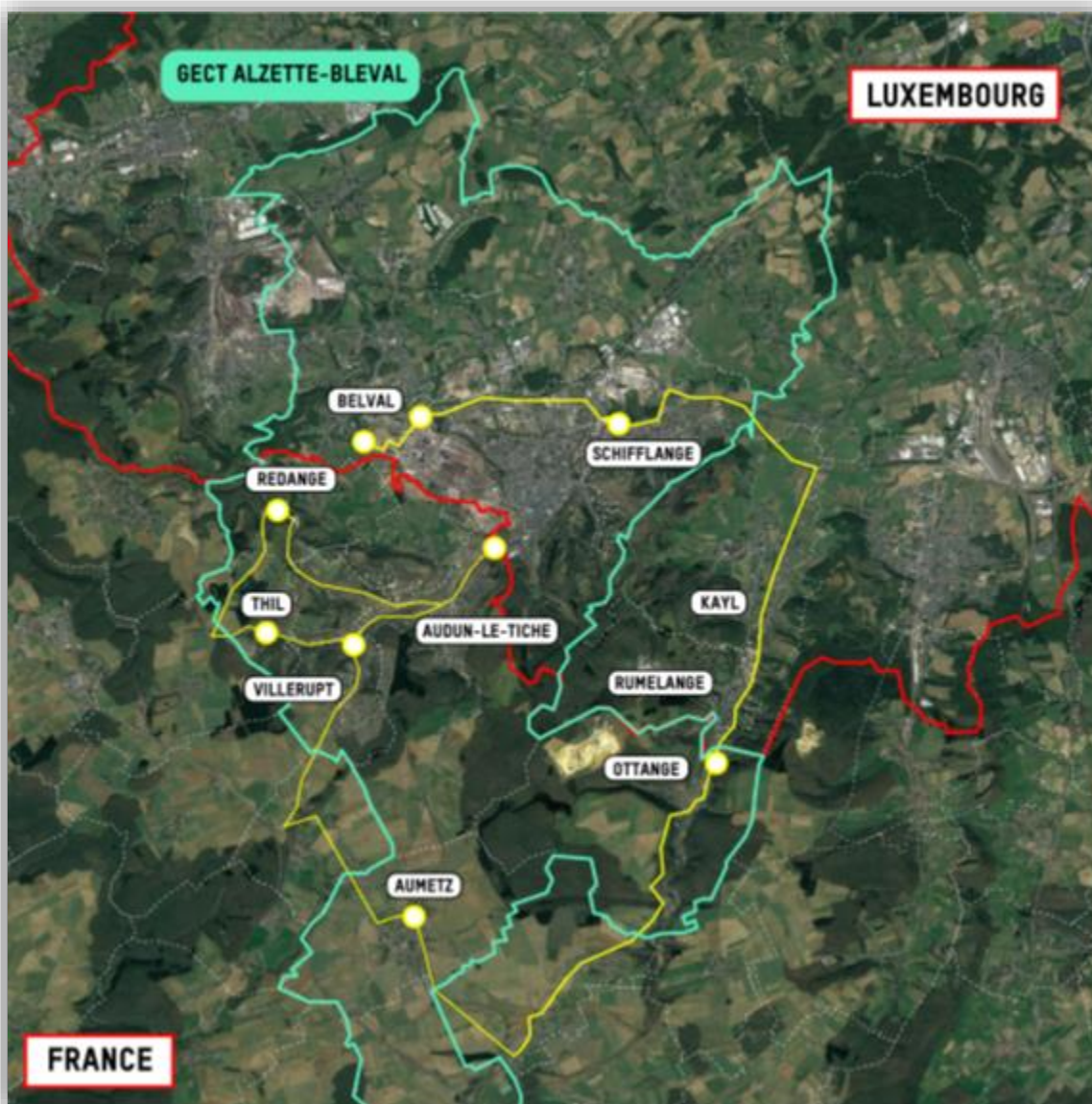
Téléchargement

IBA Alzette Belval – déclaration d'intention

- L'Atelier des Territoires – Faire territoire : avec quel imaginaire pour Alzette Belval ?

L'Atelier des Territoires est une démarche de réflexion collective ayant pour but de permettre aux acteurs territoriaux (élus mais aussi techniciens, responsables d'associations, porteurs de projets, etc.) de repenser leurs territoires à travers une question fleuve ici "Faire territoire ; avec quel imaginaire pour Alzette Belval ?". Il s'agit ici d'enrichir les travaux de préfiguration par un temps d'échanges, de co réflexion et coproduction avec les acteurs du territoire dans une capsule temporelle et territoriale donnée.

Le premier temps fort de cet [Atelier des Territoires sur Alzette Belval s'est tenu les 17 et 18 mai 2021](#). Le premier jour, les participants ont arpenté le territoire à travers un itinéraire en bus. Il s'agissait de s'arrêter en plusieurs points représentatifs du territoire (Belval dans ses différentes composantes, la renaissance de l'Alzette à Schiffange et sa valeur marquée aussi à Thil, les continuités urbaines à Ottange ou Rédange/Belvaux, les spécificités du Pays-Haut, le tissu urbain remarquable à Villerupt, les développements présents et à venir à Esch-sur-Alzette, etc.). Lors de chacun des stops, un témoignage d'une personne clé a permis d'éclairer la quarantaine de participants sur l'histoire, les enjeux et les perspectives de chaque site et de chaque commune.



Le parcours des visites in loco de la première journée.

La deuxième journée, les participants se sont retrouvés autour de tables d'échanges pour engager des réflexions de manière conjointe sur trois thématiques essentielles pour le territoire :

- L'espace transfrontalier comme territoire de l'habiter
- Les Côtes du Dogger comme matrice forestière et nourricière
- La préfiguration d'une IBA pour des communs en partage

Un second Atelier s'est tenu au mois de juillet à Villerupt afin de dégager des perspectives pour alimenter la préfiguration de la future IBA : dans un premier temps, il s'est agi d'approfondir et d'échanger avec les participants sur les chantiers de travail identifiés lors de l'Atelier 1 et, dans un second temps, d'identifier pour chaque chantier : des actions à mettre en œuvre, des potentiels sites de projet, des systèmes de gouvernance et des possibles porteurs de projet.

À l'issue de la matinée, les participants ont formulé 18 propositions pour mettre en œuvre des coopérations transfrontalières avec l'ambition de fonder un tronc commun autour de la culture, du paysage, de l'habitat, des mobilités et des ressources.

Le 3^e et dernier Atelier s'est tenu le 16 novembre 2021 à Esch-sur-Alzette. Les participants ont identifié collectivement des chantiers, projets et des communautés d'acteurs pour la mise en œuvre de l'IBA Alzette Belval. Un temps a été consacré à la conception de la feuille de route de l'Atelier des territoires distinguant les actions relevant d'un projet de territoire à l'échelle du GECT et les actions relevant de la préfiguration de l'IBA.

La clôture et la restitution de la démarche Atelier des Territoires par le cabinet INTERLAND s'est tenue le 7 décembre 2021. Cette manifestation a été l'occasion d'échanger avec un public élargi (élus locaux, société civile, techniciens, universitaires, etc.) sur les éléments ressortis de ces réflexions.

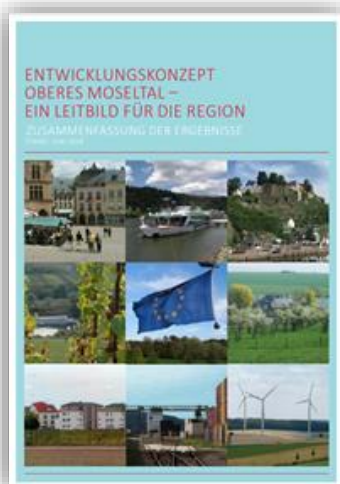
4.1.9. Entwicklungskonzept Oberes Moseltal, EOM

Le concept commun de développement et de planification territoriale autour de la vallée de la Moselle met l'accent sur les aspects liés au développement socio-économique et au développement de l'habitat afin de promouvoir un développement intégratif et durable de l'espace frontalier mosellan.

Suite à des réunions conjointes bilatérales du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg avec le Land de Rhénanie-Palatinat respectivement avec le Land de la Sarre en 2014, sur base d'une [étude préparatoire](#) finalisée en novembre 2013, l'élaboration du concept a été lancée par les ministères compétents de l'aménagement du territoire du Luxembourg (Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, Département de l'aménagement du territoire, DATer), de Rhénanie-Palatinat (Ministerium des Innern und für Sport, MDI) et de la Sarre (Ministerium für Inneres, Bauen und Sport, MIBS).

L'étude principale du EOM (versions [intégrale](#) et [synthétique](#)) a été effectuée entre 2016 et 2018 avec le soutien d'un prestataire externe sélectionné dans le cadre d'une procédure de marché public. La première étape consistait en une [analyse spatiale](#) comprenant une analyse AFOM des champs thématiques définis dans le contexte de l'étude préparatoire : l'aménagement du territoire, l'économie et l'énergie, les

services d'intérêt général, la mobilité ainsi que les espaces naturels et la protection de la nature. L'analyse a également abouti à la réalisation de [quinze cartes thématiques](#). Sur cette base ont été élaborés une stratégie de développement, des recommandations d'actions ainsi que des principes directeurs.



Étude EOM - version intégrale



Étude EOM - version synthétique



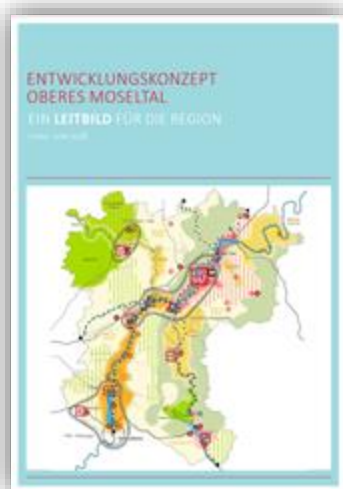
Étude EOM - analyse spatiale

Téléchargements

Ces analyses ont été accompagnées d'un processus participatif consistant en des ateliers thématiques adressés aux acteurs concernés des trois régions (2016-2017), une concertation avec les communes luxembourgeoises (2018) et un échange continu avec les Groupes d'Action Locale (GAL) LEADER Miselerland et Moselfranken, dont les territoires se trouvent au cœur du territoire du EOM.

Les [principes directeurs](#) du EOM se basent sur les principes fondamentaux du développement durable, de la garantie des services d'intérêt public (*Daseinsvorsorge*) ainsi que du développement de la compétitivité de la région. Ils sont résumés par la carte représentée ci-dessous et se concentrent sur quatre domaines, à savoir les priorités de développement des différents sous-espaces, les centres de développement et les aires fonctionnelles, les zones fluviales (*Flusslagen*) ainsi que les infrastructures de transport et l'offre de mobilité. La [stratégie de déploiement](#) du EOM est axée sur plusieurs niveaux et propose 12 projets clés.

Après la conclusion des travaux théoriques et le lancement officiel de l'implémentation du EOM en septembre 2018, l'année 2020 a vu le début de la mise en œuvre pratique du EOM avec la [mise en place d'un management régional](#) en collaboration étroite avec les GAL LEADER Miselerland et Moselfranken afin de capitaliser sur l'expérience de ces derniers dans ce domaine et de créer des synergies.



Téléchargements

[EOM – principes directeurs](#)

[EOM – stratégie de déploiement](#)

[EOM – documentation de lancement](#)

Cette coopération est encadrée par une convention pour fixer le cadre organisationnel et le financement du management régional, signée par les institutions impliquées directement dans la mise en œuvre du management régional (les trois ministères partenaires du EOM mentionnés ainsi que les GAL LEADER Miselerland et Moselfranken) et une déclaration d'intention pour souligner la volonté à coopérer pour mettre en œuvre le EOM, signée par les cinq signataires de la convention susmentionnée ainsi que les sept autres institutions impliquées (les ministères responsables de l'implémentation du programme LEADER dans les trois versants, à savoir le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (Luxembourg), le Ministerium für Wirtschaft, Verkehr, Landwirtschaft und Weinbau Rheinland-Pfalz, et le Ministerium für Umwelt und Verbraucherschutz des Saarlandes ; la Struktur- und Genehmigungsdirektion Nord, la Planungsgemeinschaft Region Trier, ainsi que deux autres GAL LEADER, à savoir Region Mëllerdall (Luxembourg) et Land zum Leben Merzig-Wadern e.V. (Sarre).

La convention susmentionnée a créé un comité de suivi qui est composé de ses signataires, présidé par DATer et qui encadre la mise en œuvre du concept. La réunion du comité du 17 février 2021 était entre autres consacrée à la priorisation des projets expliquée ci-dessous. En outre, des représentants des partenaires mentionnés ainsi que de la Struktur- und Genehmigungsdirektion Nord et la Planungsgemeinschaft Region Trier (Rhénanie-Palatinat) se réunissent chaque mois pour assurer la coordination interne ainsi que discuter les initiatives stratégiques à mettre en œuvre en vue de la réalisation concrète des objectifs du EOM.

La déclaration d'intention susmentionnée crée un comité de pilotage (Lenkungsausschuss) qui est composé de ses signataires, présidé par DATer et qui est responsable de l'accompagnement stratégique à long terme du EOM. Lors de sa [réunion constitutive du 1^{er} juillet 2021](#), sur base du [rapport d'activités 2020-2021 du management régional](#), le comité a tiré un bilan positif de la première année du management régional et a pris la décision d'œuvrer vers une pérennisation du management régional en profitant notamment des nouvelles opportunités de subvention de stratégies territoriales

transfrontalières intégrées dans le cadre du programme Interreg VI GR (PZ5). Le DATer est en train de préparer l'implémentation de cette décision notamment par l'adaptation des bases conventionnelles du EOM.



© DATer

Le ministre de l'Aménagement du territoire lors de la réunion constitutive (01/07/2021)

Concernant la mise en œuvre des projets du EOM, vu la phase pilote courte du management régional, parmi les douze projets clés identifiés, les cinq projets prioritaires suivants ont été retenus par le comité de suivi suite à une consultation des communes par le management régional. Le DATer a participé à l'initiation de projets clés dans des domaines qui relèvent de sa responsabilité. Pour les autres projets, le DATer est impliqué dans leur suivi dans le cadre du jour fixe et établit le lien avec les ministères pertinents.

- **Stratégie transfrontalière en matière de logement**
(projet clé n° 3: « Grenzüberschreitende Wohnbaulandstrategie »)

Sur la base des travaux préliminaires effectués en 2019-2020 par le groupe de travail interministériel transfrontalier composé de représentants des ministères de l'aménagement du territoire et du logement du Luxembourg, de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat, le 17 juin 2021, le manager régional, en collaboration avec le GT, a organisé l'atelier virtuel « Kooperative Wohnbaulandentwicklung » (approche coopérative pour le développement du logement). L'objectif de l'atelier était de recenser les besoins et défis que les communes voient en matière de logement et de mettre en évidence des pistes de solution que la coopération intercommunale transfrontalière peut offrir. L'atelier comptait une trentaine de participants, dont neuf représentants d'institutions ministérielles en matière de l'aménagement du territoire et du logement et 17 représentants de communes luxembourgeoises et allemandes du périmètre du EOM.

- **Plates-formes multimodales
(projet clé n° 12: « Multimodale Hubs »)**

Sur la base de l'idée de projet-clé du EOM, des travaux préparatoires et de concertation du groupe de travail interministériel transfrontalier EOM « mobilité » en 2019-2020 et notamment sur la base des travaux préliminaires du groupe de travail transfrontalier « mobilité » des GAL LEADER Miselerland et Moselfranken auxquels le DATer a participé, les GAL mentionnés, en collaboration étroite avec le manager régional du EOM, ont lancé en 2021 le projet LEADER « Multimodale Mobilitäts-Hubs - Standort-Findung in der Nachbarschaftsregion ». Le projet vise la réalisation d'une étude en vue de l'identification de sites potentiels pour des plates-formes multimodales dans les régions LEADER mentionnées, au cœur du périmètre du EOM. Les résultats de l'étude pourront servir de base pour l'implémentation du projet-clé EOM. Le DATer a contribué à la préparation dudit projet en soumettant son avis à la fiche projet en concertation avec le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics qui accompagne le projet en tant qu'observateur stratégique.

- **Atelier prospectif : Destination touristique Haute Vallée de la Moselle
(projet clé n° 6: Zukunftswerkstatt Tourismusdestination Oberes Moseltal)**

Sur la base de l'idée de projet-clé du EOM et se basant sur les travaux du groupe de travail transfrontalier LEADER « [Tourismus grenzenlos](#) », les GAL LEADER Miselerland et Moselfranken, en collaboration étroite avec le manager régional du EOM, ont lancé en 2021 le projet LEADER « [Studie Grenzenlose Tourismus-Kooperation](#) ». Le projet vise la réalisation d'une étude avec l'objectif d'identifier le potentiel de coopération entre les acteurs touristiques des deux côtés de la frontière germano-luxembourgeoise. Les résultats de l'étude pourront servir de base pour l'implémentation du projet-clé EOM. Le DATer a contribué à la préparation dudit projet en soumettant son avis à la fiche projet en concertation avec le Ministère de l'Économie – Direction générale du Tourisme.

- **Les murs de pierres sèches comme biotope phare de la Haute Vallée de la Moselle
(projet clé n° 8: Trockenmauern als Leitbiotop des oberen Moseltals)**

Le 23 novembre 2021, le manager régional EOM, en collaboration avec les membres du comité de suivi EOM, a organisé une table ronde virtuelle avec une vingtaine d'acteurs pertinents dans le domaine des murs pierres sèches au Luxembourg, en Rhénanie-Palatinat et en Sarre. L'objectif de la réunion était l'identification des thématiques pertinentes et pistes prioritaires à suivre en vue de la préparation d'un projet concret.

- **Atelier prospectif : L'économie de la santé dans la Haute Vallée de la Moselle
(projet clé n° 5: Gesundheitswirtschaft im Oberen Moseltal)**

Le 23 avril 2021, le DATer a participé à un échange avec le Ministère de la Santé et le manager régional du EOM concernant une fiche projet que le manager a élaborée en vue de la concrétisation du projet clé n° 5. La fiche devra être approfondie suite aux retours des ministères compétents sarrois et rhénan-palatin.

Pour les idées de projets clés retenues comme non prioritaires, le manager régional a initié de premiers échanges bilatéraux avec les acteurs pertinents. En outre, il fait le lien entre le EOM et des initiatives et projets LEADER existants tels que le projet LEADER « [Rural CoWorking Spaces](#) », dont le DATer est également observateur stratégique, l'initiative « [Moselle sans frontières](#) » ou l'initiative stratégique politique locale « [Transnationale Initiative Kommunalpolitik im deutsch – luxemburgischen Grenzraum](#) ».

Outre les progrès dans l'initiation des projets mentionnés, un autre volet prioritaire pour la mise en œuvre du EOM en 2021 était la mise en place d'une communication structurée. Ainsi, outre la [page dédiée au EOM](#) sur le site web du DATer, une [rubrique EOM](#) a été mise en place sur le site web commun des GAL LEADER Miselerland et Moselfranken. De plus, en mars 2021, le management régional du EOM, les GAL LEADER Miselerland et Moselfranken ainsi que le GEIE Terroir Moselle se sont regroupés pour former le réseau de communication Region³ qui diffuse des informations via [Instagram](#), un [Newsletter](#) commun et une page [Facebook](#). Le DATer fait le lien avec ses propres canaux de communication.

4.1.10. Zones fonctionnelles transfrontalières

Dans le cadre de la période de programmation 2021-2027, le [programme de coopération territoriale Interreg VI Grande Région](#) offrira la possibilité de soutenir la mise en œuvre de stratégies de développement territorial intégrées dans des zones fonctionnelles transfrontalières. Ce soutien financier se fera en vertu de l'objectif politique 5 : OP5 – une Grande Région plus proche de ses citoyens, promouvant un développement intégré et durable dans les zones locales transfrontalières.

Afin d'être éligible pour un tel soutien, une coopération doit disposer d'une zone fonctionnelle définie, d'une stratégie intégrée pour cette zone fonctionnelle ainsi que d'un système de gouvernance capable de mettre en œuvre cette stratégie. Pour des zones pour lesquelles ces conditions ne sont pas encore remplies, il sera possible de préparer la coopération pendant deux ans à partir du dépôt du programme.

Le Grand-Duché de Luxembourg dispose de plusieurs zones fonctionnelles éligibles à un tel soutien qui se basent sur des coopérations existantes. Ainsi, le GECT Alzette-Belval et le Entwicklungskonzept Oberes Moseltal (EOM) seront prêts pour une mise en œuvre dans le cadre du OP5 dès le début du programme Interreg. En outre, une zone fonctionnelle composée du parc naturel de l'Our, du Natur- & Geopark Mëllerdall et du parc naturel Südeifel (Rhénanie-Palatinat) est en cours de préparation sur base de la coopération existante dans le cadre du Parc naturel germano-luxembourgeois.

Force est de constater que le long de la frontière belgo-luxembourgeoise, de telles stratégies de développement intégrées n'existent pas actuellement. Cette absence de coopération territoriale structurée belgo-luxembourgeoise ne s'explique pas par un manque de pertinence, de potentiel ou d'intérêt, tel que le démontrent par exemple de nombreux projets de coopération transfrontalière (Interreg Grande Région) ou les flux journaliers de travailleurs frontaliers entre la Belgique et le Luxembourg (plus de 45 000 frontaliers par jour en provenance de la Belgique). La préparation du nouveau programme Interreg VI Grande Région, avec ses nouvelles opportunités du point de vue de la coopération territoriale intégrée, constitue un moment propice pour combler ce manque en initiant de nouvelles

coopérations territoriales transfrontalières dans des zones qui en présentent le besoin. Dans cet objectif, le DATer est impliqué dans des échanges et travaux préparatoires à plusieurs niveaux.

- **Échange DATer – Wallonie**

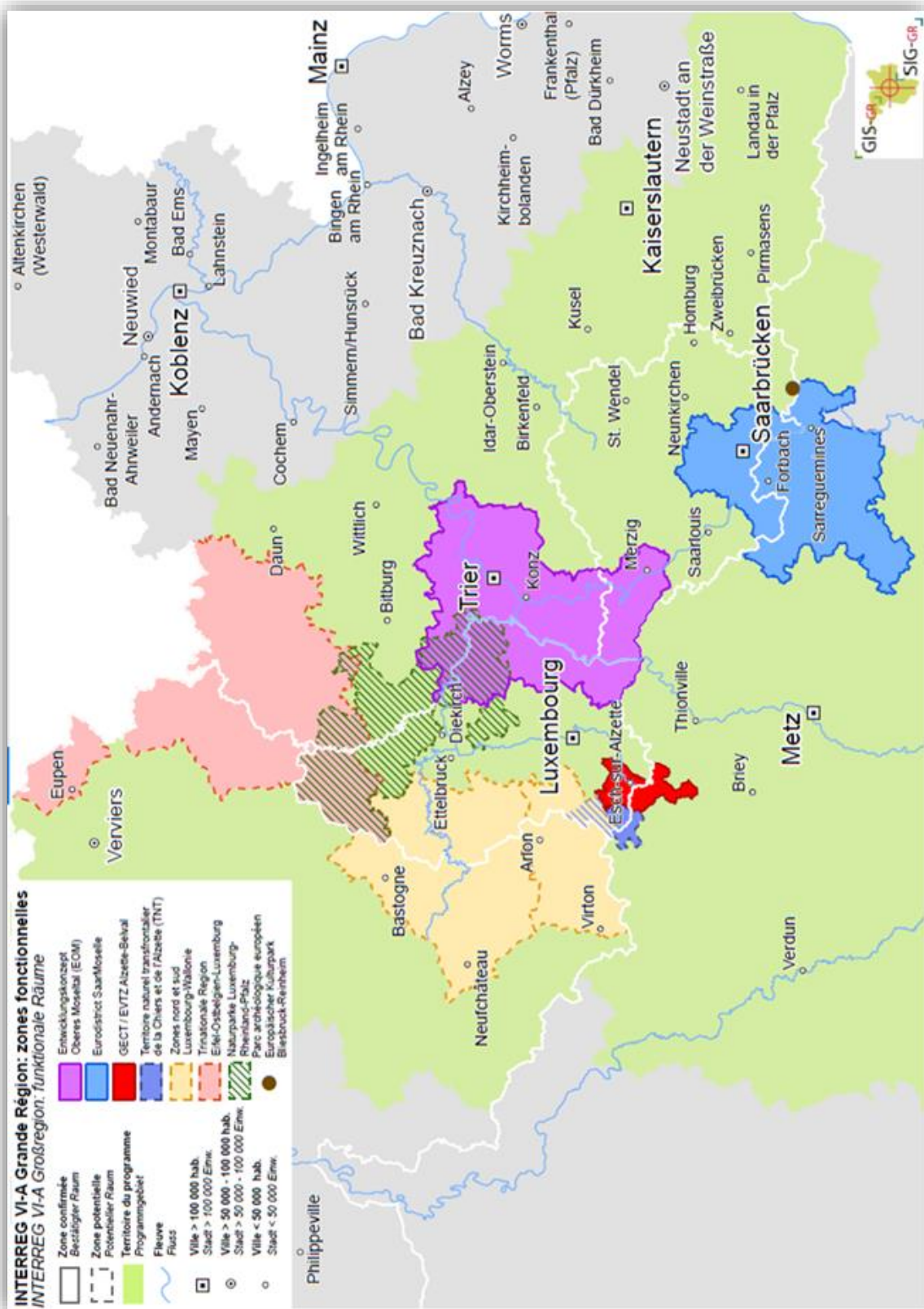
Ainsi, le DATer a initié en 2020 un échange avec la Wallonie en vue d'évaluer les possibilités d'une coopération territoriale stratégique. Ces discussions se sont effectuées au niveau des représentants des autorités partenaires du programme Interreg Grange Région respectifs (représentants de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'agence Wallonie-Bruxelles International pour la Belgique ainsi que DATer pour le Luxembourg), avec l'association de l'intercommunale belge IDELUX. Ces échanges dans le cadre de plusieurs réunions en 2020 et 2021 ont confirmé l'existence d'un potentiel de coopération et ont mené à l'identification de deux zones de coopération potentielles. Elles couvrent, d'une part, l'espace fonctionnel sud entre Arlon (Wallonie) et Steinfort (Luxembourg) et, d'autre part, la zone fonctionnelle nord au sein des parcs naturels de la Haute-Sûre (Luxembourg) et de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier (Wallonie).

- **Échange DATer – Communauté germanophone de Belgique – Rhénanie-Palatinat**

Dans le même contexte, depuis fin 2020, le DATer est impliqué dans des échanges avec la Communauté germanophone de Belgique et la Rhénanie-Palatinat concernant une coopération potentielle dans la zone fonctionnelle tri-nationale au nord du Luxembourg. Le groupe de travail créé à cet effet est composé du DATer, du Ministère de la Communauté germanophone de Belgique (autorité partenaire du programme Interreg Grange Région) ainsi que, pour la Rhénanie-Palatinat, du Ministerium für Wirtschaft, Verkehr, Landwirtschaft und Weinbau (autorité partenaire du programme Interreg Grange Région), du Ministerium des Innern und für Sport et de la Staatskanzlei.

- **Échange DATer – France**

En outre, à la frontière franco-luxembourgeoise, en plus du GECT Alzette Belval, les partenaires coopérant dans le cadre du « [Territoire naturel transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette](#) » (TNT) ont entamé des préparations pour une candidature en tant que zone fonctionnelle dans le cadre du futur programme Interreg VI Grande Région. Du côté luxembourgeois, le périmètre de la zone fonctionnelle concerne le territoire de la commune de Differdange. De par sa coopération avec le Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du sud, PRO-SUD, dont Differdange fait partie, et son implication dans le programme Interreg Grande Région, le DATer a participé aux premiers échanges en vue de ladite candidature du TNT.



Carte : État de réflexion 2021 pour les zones fonctionnelles le long des frontières luxembourgeoises

4.2. La coopération au niveau de l'Union du Benelux

Le Benelux joue un rôle important dans la concertation politique et l'information sur les développements dans ses trois composantes. Il veut s'ouvrir aussi, dans une certaine mesure, aux régions voisines puisque le Traité prévoit explicitement la possibilité pour les pays du Benelux de coopérer avec d'autres États membres de l'Union européenne ou avec leurs structures de coopération régionale. Le Luxembourg informe régulièrement les instances du Benelux sur les évolutions dans le pays ainsi que sur les travaux dans le cadre de la coopération transfrontalière au sein de la Grande Région.

Le DATer participe aux travaux de la Commission spéciale pour l'aménagement du territoire, ensemble avec les Pays-Bas et les trois régions belges.

En 2021, le DATer a poursuivi les échanges avec les représentants du Benelux sur l'outil juridique European Cross Border Mechanism (ECBM) proposé par la Commission européenne. Cet outil se base sur l'initiative luxembourgeoise lancée en 2015 durant la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. L'Union Benelux continue de suivre de près l'évolution de cet outil.

5. Les programmes de la coopération territoriale européenne

5.1. Politique de cohésion au niveau européen

Les agents du DATer assurent conjointement avec les collègues du ministère de l'Économie et du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire le suivi de la politique de cohésion européenne et plus concrètement les travaux du groupe « actions structurelles et régions ultrapériphériques » (Working Party on Structural Measures and Outermost Regions, SMOR) du Conseil de l'Union européenne (UE).

Ledit groupe est chargé des questions concernant la conception, la préparation de la législation et la gestion de la politique de cohésion. Ses travaux visent à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE ainsi que la coopération territoriale européenne.

Ainsi, le groupe couvre en particulier les Fonds structurels, le Fonds de solidarité de l'UE, les stratégies macro-régionales et d'autres questions concernant les dispositions communes et les règles financières générales qui régissent les fonds de l'UE en gestion partagée.

En mai 2018, la Commission européenne a publié ses propositions de règlement des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) pour la période 2021-2027. En 2021, les négociations sur les futurs programmes se sont poursuivies au sein du groupe de travail SMOR. Le Luxembourg a activement participé aux réunions du SMOR afin de pouvoir avancer sur la finalisation de la programmation des futurs fonds ESI. En juin 2021, l'ensemble de mesures législatives relatives à la politique de cohésion 2021-2027 a été adopté. Il s'agissait de la dernière étape de la procédure législative, de sorte que la législation relative à la cohésion est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

L'ensemble de mesures comprend les règlements suivants:

- le règlement portant dispositions communes (RPDC) pour les fonds en gestion partagée;
- le règlement relatif au Fonds européen de développement régional (FEDER) et au Fonds de cohésion (FC);
- le règlement relatif au Fonds social européen plus (FSE+);
- le règlement Interreg portant dispositions particulières relatives à l'objectif «Coopération territoriale européenne» soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement extérieur.

Le nouveau règlement relatif au Fonds pour une transition juste (FTJ), complète l'ensemble des fonds relevant de la politique de cohésion disponibles pour 2021-2027. Au Luxembourg, le DATer est responsable pour la coordination du plan pour une transition juste au niveau national et a travaillé étroitement avec le ministère de l'Économie (comme autorité de gestion du FEDER) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire (comme autorité de gestion du FSE+).

Le 25 décembre 2020, la Commission européenne a présenté la proposition de réserve d'ajustement au Brexit. Ce nouveau fonds, limité dans le temps, est destiné à aider les États membres à faire face aux conséquences économiques et sociales négatives du Brexit. Suite aux négociations intenses au GT SMOR, le Conseil de l'Union européenne a donné son approbation définitive à la réserve d'ajustement au Brexit en date du 28 septembre 2021.

S'agissant des réunions ministérielles, la réunion du Conseil des affaires générales (Cohésion) du 18 novembre 2021 a porté sur la contribution des programmes de la politique de cohésion à la relance, à la durabilité compétitive, aux transitions écologique et numérique, à la résilience et à la cohésion économique, sociale et territoriale. Lors de la même réunion, les ministres ont également approuvé des conclusions sur l'inclusion de Saint-Marin dans la stratégie de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR).

5.2. Actions de communication

- Brochure Interreg - Résultats des projets dans le domaine de l'environnement et de l'économie circulaire

La brochure rassemble tous les projets de coopération européenne dans le domaine de l'environnement et de l'économie circulaire avec participation luxembourgeoise pour la période de programmation 2014-2020 dans le cadre des programmes Interreg (Grande Région, North-West Europe et Europe).



Téléchargement

[Brochure Interreg - Environnement et Économie circulaire](#)

- **Journée de l'Europe – Europa Dag 2021**

À l'occasion de la Journée de l'Europe qui se tient le 9 mai 2021, une [vidéo commune des programmes des Fonds européens au Luxembourg](#) – INTERREG, FEDER, AMIF, ISF et FSE – a été réalisée pour présenter les différents fonds européens. La vidéo a également été diffusée sur RTL Luxembourg à l'occasion de la journée de l'Europe.

- **Le ministre en visite chez des projets Interreg**

En juin 2021 le ministre de l'Aménagement du territoire a visité trois projets Interreg visant à construire des chaînes de valeur (inter)régionales en développant des solutions innovantes pour une meilleure économie circulaire.

Le projet Interreg Grande Région [BIOVAL - Mise en place d'une filière de valorisation des drêches de brasserie dans un contexte d'économie circulaire](#) vise à développer une solution innovante de recyclage de déchets de brasserie et étudie leur impact sur la santé humaine.

Les projets Interreg North-West Europe [Digital Deconstruction - Advanced Digital Solutions Supporting Reuse and High-Quality Recycling of Building Materials](#) et [SeRaMCo - Secondary Raw Materials for Concrete Precast Products](#) visent la réutilisation et le recyclage de matériaux de construction.



©DATer

[Le ministre en visite chez des projets Interreg](#)

- **European Cooperation Day 2021**

À l'occasion du [European Cooperation Day](#) le 21 septembre 2021, l'équipe des programmes Interreg au Grand-Duché de Luxembourg a réalisé une [vidéo](#) illustrant trois projets européens emblématiques, autant de témoignages de réalisations concrètes du programme au service des citoyens.

Le projet [ABACTIV! - Alzette Belval, à vélo et à pied!](#) (Interreg VA Grande Région) prévoit la réalisation d'un réseau de pistes cyclables et piétonnes sur l'agglomération Alzette-Belval. Dans ce cadre, la commune luxembourgeoise de Schiffflange participe financièrement au projet et a installé des stations Vël'OK sur son territoire.

Le projet [GROOF - Greenhouses to Reduce CO2 on Roofs](#) (Interreg NWE) a permis l'installation de serres sur les toits de différents types d'édifices récupérant ainsi la chaleur émise par le bâtiment pour la production locale d'aliments.

Le projet [Night Light](#) (Interreg Europe) s'attache à sensibiliser la population aux effets de la pollution lumineuse néfastes pour les écosystèmes naturels. Il s'agit donc de lutter contre la pollution lumineuse émise par les éclairages extérieurs à travers des actions concrètes et des concepts innovants visant également l'efficacité énergétique.

- **Événement « L'Europe au service des PME »**

Le 24 novembre 2021, les points de contact nationaux des programmes Interreg ont participé à l'évènement en ligne [SME Open Day 2021 – L'Europe au service des PME](#), une foire virtuelle organisée par la Chambre de commerce du Luxembourg et le European Enterprise Network Luxembourg. Dans le cadre de cet évènement, le programme Interreg a été à l'écoute des PME pour toutes questions relatives à la coopération transfrontalière et transnationale.

- **Campagne vidéo « Europe works »**

Avec la campagne vidéo [Europe works](#), la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg a présenté des exemples concrets de l'activité de l'UE au Luxembourg et de la manière dont les gens ont bénéficié de l'Europe dans leur vie quotidienne.



Parmi les projets sélectionnés, le projet Interreg [INTER'RED – Coopération des services de secours](#), qui vise à améliorer la coopération entre les services de secours dans la Grande Région, ainsi que le projet Interreg [Night Light](#), qui met en œuvre des activités concrètes contre la pollution lumineuse et en faveur d'une meilleure efficacité énergétique

- [Le site national « Fonds Européens » et la newsletter](#)

Des informations sur les programmes Interreg en cours et à venir ont été régulièrement publiées sur le site web [Fonds Européens](#) et dans la [newsletter nationale Fonds Européens](#). Les points de contact nationaux et leurs domaines d'activité y ont également été présentés en 2021.

5.3. Interreg V A Grande Région 2014-2020

- [Volet autorité nationale](#)

En tant qu'autorité nationale du [programme Interreg V A Grande Région](#), le DATer organise l'instruction nationale des projets. Ainsi, les fiches synthétiques déposées dans le cadre des appels à projets comptant au moins un opérateur luxembourgeois sont envoyées aux correspondants Interreg compétents des différents ministères qui émettent un avis thématique. Sur base de ces avis, l'autorité nationale arrête sa position dans les réunions dites « Go / No Go ».

En 2021, l'autorité nationale a participé aux réunions du Comité de suivi des 12 mars, 27 mai et 22 octobre ainsi que du Comité de sélection des microprojets le 30 juin et le 22 octobre. De plus, l'autorité nationale a participé à deux réunions des autorités partenaires, à savoir le 12 mars et le 30 septembre.

En outre, l'autorité nationale a participé aux réunions techniques du programme, dont 14 réunions en vue de la préparation du programme pour la période Post2020, et aux réunions préparatoires pour les Comités susmentionnés.

Concernant les activités du point de contact luxembourgeois du programme Interreg V A Grande Région, en 2021, elles se sont focalisées sur le suivi des projets approuvés et en cours d'implémentation, ainsi que sur le conseil et l'accompagnement de microprojets. Aussi, le point de contact a participé à la plupart des comités d'accompagnement (COMAC) et a ainsi aidé les opérateurs de projet à introduire leurs déclarations de créance.

Par ailleurs, le point de contact a aidé à la promotion et à la visibilité de plusieurs projets transfrontaliers avec des partenaires luxembourgeois lors de plusieurs manifestations :

- 9 mai 2021 : Fête de l'Europe, réalisation d'une vidéo par la société DiviDante montrant entre autres les résultats du projet Interreg Grande Région ABACTIV ! au Luxembourg et diffusée sur RTL. Le spot TV rassemble les fonds européens au Luxembourg et vise à promouvoir les actions menées au Luxembourg financées par les fonds européens, dont le programme Interreg VA Grande Région ;

- 25 juin 2021 : Visite du Ministre Claude Turmes dans les locaux du LIH, partenaire du projet Interreg Grande Région BIOVAL, en lien avec la publication de la brochure sur le thème de l'environnement et de l'économie circulaire ;
- 21 septembre 2021 : reprise de la vidéo réalisée par DiviDante en version longue montrant les résultats du projet Interreg Grande Région ABACTIV ! à l'occasion du European Cooperation Day (diffusion sur la page Youtube des Fonds Européens au Luxembourg et sur la page Facebook du Département de l'Aménagement du Territoire du MEA).

En outre, le point de contact a conseillé plusieurs structures luxembourgeoises sur le futur programme de coopération, soit en communiquant sur les dernières informations disponibles, soit en les conseillant sur les délais et les procédures de montage de projet.

De plus, une [liste des bénéficiaires luxembourgeois](#) du programme Interreg VA Grande Région est régulièrement mise à jour et publiée sur le site dédié aux fonds européens. Une brochure sur le thème de l'environnement et de l'économie circulaire a été également réalisée par le point de contact en coopération avec les points de contact des autres programmes Interreg. La brochure a été publiée sur le [site des fonds européens luxembourgeois](#) en avril 2021.

En outre, le point de contact a participé à 50 comités d'accompagnement et comités de clôture. Il a également participé à 2 réunions de projets lors desquelles il a rencontré les opérateurs de projet, à 3 réunions pour conseiller les structures luxembourgeoises intéressées sur le futur programme de coopération Interreg VI et à 30 réunions du programme (réunions microprojets, réunions techniques, Comité de Suivi, Comité de Sélection, etc.).

- **Volet autorité de gestion**

Suite à l'approbation du programme de coopération par la Commission européenne le 15 décembre 2015, l'autorité de gestion a continué la mise en œuvre du programme en 2021.

L'équipe du secrétariat est composée d'un effectif total de 14 personnes. La gestion et la formation du personnel sont assurées par la directrice, son assistant et la secrétaire du GECT-Autorité de gestion programme Interreg V A Grande Région. Au cours de 2021, trois nouveaux recrutements ont été effectués afin de pourvoir des postes libérés suite à des départs et une retraite.

L'assemblée du GECT s'est réunie en novembre de l'année 2021 pour faire le point sur la situation de la structure et du programme.

Pour tous les projets retenus lors des appels à projets, trois formations Synergie-CTE « circuit financier » ont été organisées en 2021. Pour les projets de la deuxième vague du cinquième appel à projets, un séminaire de lancement a été organisé en mars 2021 afin d'expliquer aux bénéficiaires chefs de file des projets les procédures administratives et financières de mise en œuvre du programme. Un premier séminaire de questions & réponses sur la clôture de projets a également été organisé en mars 2021 afin d'expliquer aux bénéficiaires chefs de file des projets les procédures administratives et financières liées à la clôture de leurs projets.

Les travaux autour de l'outil de gestion informatique des projets se sont poursuivis tout au long de l'année en adaptant notamment davantage l'outil aux spécificités du programme.

Le travail de concertation par l'Autorité de gestion s'est poursuivi tout au long de l'année. Des réunions de travail avec les autorités partenaires du programme ainsi qu'avec les points de contact du programme et les contrôleurs de premier niveau ont été organisées, réunions qui ont notamment servi à discuter et à affiner les procédures de gestion des projets et à faire évoluer les documents de guidance internes au programme ainsi que ceux à destination des bénéficiaires du programme. De plus, l'Autorité de gestion a organisé et participé à une réunion du Groupe des auditeurs du programme.

Dans le cadre du programme Interreg VA Grande Région, la chargée de mission « microprojets » a instruit le deuxième appel à microprojets du programme Interreg V A Grande Région. Le Comité de sélection du programme s'est réuni en juin 2021 afin de discuter et décider des projets à subventionner. En total 16 microprojets ont été retenus en 2021 et seront financés au courant de 2022.

Suite à la publication en mai 2018 des propositions de nouveaux règlements européens sur la coopération territoriale européenne par la Commission européenne, l'autorité de gestion a entamé les négociations avec les autorités partenaires du programme pour la période de programmation 2021-2027. En mars 2021 les représentants des autorités partenaires du futur programme de coopération, dont le DATer qui représente le Grand-Duché du Luxembourg, se sont réunis pour approuver la logique d'intervention du programme.

L'Autorité de gestion a ensuite entamé les discussions sur la rédaction du Programme de coopération en vue d'une soumission du document à la Commission européenne jusqu'en mars 2022. Le Programme de coopération contient les champs d'action et les mesures prévues à être mises en œuvre dans le futur programme afin de remédier aux problématiques les plus urgentes dans le contexte transfrontalier.

En septembre 2021 les représentants des autorités partenaires du futur programme de coopération se sont réunis une deuxième fois afin de discuter et d'approuver la première version du Programme de coopération. Sur base de cette version l'Autorité de gestion a également lancé une évaluation environnementale stratégique afin de pouvoir tenir compte d'avantage du cadre environnemental dans la mise en œuvre du programme. Cette évaluation prendra fin le premier février 2022.

En total l'Autorité de gestion a organisé 25 réunions techniques pour finaliser le programme de coopération Interreg VI Grande Région et afin de discuter d'aspects de mise en œuvre technique.

Le Comité de suivi du programme Interreg V A Grande Région s'est réuni en mai et en octobre 2021 pour discuter, entre autres, de la gestion continue du programme. Compte tenu de la surprogrammation décidée en 2020, des mesures destinées à éviter une surconsommation ont été décidées et seront évaluées et adaptées selon besoin au cours de 2022.

- **Communication**

En 2021, le programme a participé à 19 événements en Grande Région (7 en 2020) afin de favoriser une plus grande visibilité du programme. Compte tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19, un grand nombre d'événements ont dû être annulés ou ont été transformés en événements virtuels.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le programme a opté d'organiser une grande partie de ces réunions en format virtuel. Sa manifestation annuelle a été organisée en format hybride. Suite au succès qu'ont connus les webinaires thématiques organisés en 2020, le programme Interreg Grande Région a organisé à nouveau un séminaire virtuel (webinaire) sur la thématique de la santé dans la Grande Région auquel le grand public a été invité à participer.

Cet événement a réuni 9 projets Interreg V A Grande Région (2014-2020) autour de tables rondes virtuelles sur 3 thématiques en lien avec la santé. L'objectif était de mieux connaître les actions de ces projets, de tirer des enseignements de leurs résultats et de réfléchir à l'avenir de la coopération transfrontalière en santé en Grande Région. Lors de ce séminaire, la crise sanitaire et ses conséquences pour les projets Interreg Grande Région a également été abordé. Cet événement a pu rassembler 95 personnes.

La manifestation annuelle du programme s'est tenue le 23 septembre 2021 à Saarlouis. Cette manifestation portait sur le soutien de la coopération transfrontalière dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Lors de cette manifestation, les experts de la thématique en Grande Région ont pu s'échanger entre eux ainsi qu'avec les représentants politiques de la Grande Région. Le Grand-Duché du Luxembourg était représenté par le Ministre de l'Energie et de l'Aménagement du territoire. Cette manifestation avait rassemblé 133 personnes.



© Interreg Grand Région
Manifestation annuelle du programme

5.4. Interreg B North-West Europe 2014-2020

Avec un budget global au niveau européen de 396 millions €, le programme « [Interreg NWE](#) » vise à renforcer la cohésion territoriale en Europe du Nord-Ouest en vue de réduire les déséquilibres entre régions. La politique est encadrée par la stratégie Europe 2020 avec l'objectif de promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le programme est axé sur 3 priorités :

Axe 1 : Innovation



Améliorer les capacités d'innovation et la compétitivité des PME et des autres entreprises d'Europe du Nord-Ouest. Cette priorité inclut également l'innovation sociale, qui apporte des solutions innovantes aux besoins et aux problèmes sociaux.

Axe 2 : Réduction du carbone



Encourager la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre, en développant le transport durable et en supprimant les goulets d'étranglement dans les principales infrastructures de réseau.

Axe 3 : Utilisation efficace des ressources et des matériaux



Trouver de nouvelles manières de produire plus de valeur avec moins de matériaux, en encourageant une utilisation intelligente de l'eau, de la terre, de l'air et des autres ressources.

En 2021 toutes les réunions ont eu lieu sous forme de conférences en ligne en raison de la pandémie de la Covid-19. Le Grand-Duché de Luxembourg a participé aux deux réunions du comité de suivi.

Les responsables des autorités nationales du Programme Interreg NWE au Luxembourg, conjointement avec le Point de contact du programme au Luxembourg, ont assuré le suivi de la mise en œuvre des projets Interreg avec participation luxembourgeoise. Dans ce cadre-là, des contacts réguliers – principalement en ligne à cause de la Covid-19 – ont également eu lieu avec des acteurs de projets.

Au total, des partenaires luxembourgeois sont actifs dans [23 projets transnationaux](#) avec un cofinancement total européen d'environ 7 millions € accordés par le programme Interreg NWE et alimenté par le Fonds européen de développement régional (FEDER), qui, avec ses fonds propres, s'élève à un investissement d'environ 12 millions €.

Étant donné le stade avancé du programme et des projets, une attention particulière a été accordée à la capitalisation et à la communication (voir également le chapitre 5.2.).

Dans le cadre du deuxième « appel de capitalisation » du 12 octobre 2020, visant à accroître l'impact des projets, des financements supplémentaires ont été approuvés le 24 mars 2021 pour des partenaires luxembourgeois dans le cadre de trois projets :

- **Codex4SMEs** - *the support programme for diagnostics manufacturers*
- **GROOF** - *Greenhouses to Reduce CO2 on Roofs*
- **WOW!** - *Wider business Opportunities for raw materials from Wastewater*

Par ailleurs, de nouveaux partenaires luxembourgeois participent aux projets suivants :

- le Luxembourg Institute of Science and Technologies (LIST) dans le projet **FCRBE** - *Facilitating the circulation of reclaimed building elements in Northwestern Europe*
- l'Université du Luxembourg dans le projet **GENCOMM** - *GENERating energy secure COMMunities through Smart Renewable Hydrogen*
- Eco :Novis et l'Energipark Réiden S.A. dans le projet **RED WOLF** - *Rethink Electricity Distribution Without Load Following*
- le Conseil pour le Développement Économique de la Construction dans le projet **RE-DIRECT** - *REgional Development and Integration of unused biomass wastes as RESources for Circular products and economic Transformation*

Au total, un financement de € 736 163 du Fonds Européen de Développement Régional a été approuvé pour les partenaires luxembourgeois en 2021.

- **La programmation du nouveau programme « Interreg North-West Europe » (2021-2027)**

Avec le soutien des responsables du programme au Luxembourg, le programme a organisé en février/mars 2021 une consultation publique en ligne « Interreg North-West Europe 2021-2027 - votre avis nous intéresse ! ».

Au total 412 personnes (dont 9 personnes du Luxembourg) ont participé et les réponses et propositions ont servi à affiner les orientations thématiques et à identifier aussi précisément que possible les publics cibles pour chaque thème. Elles ont également aidé les responsables du programme à identifier les principaux domaines d'intérêt des candidats potentiels et des personnes intéressées par les résultats et l'impact du programme.

Pour accélérer la programmation, le comité de programmation (NTF) s'est réuni en ligne cinq fois en 2021, toujours avec la participation du Luxembourg. Pour élaborer et proposer des détails thématiques, financiers et techniques, les différents groupes de travail se sont réunis ; notamment le groupe de travail thématique, le groupe de travail développement de projet et des règles du programme ainsi que le groupe de travail assistance technique.



Téléchargement

[Consultation publique - rapport de synthèse](#)

Le 21 octobre, un [projet de document de programme](#) a pu être envoyé à la Commission européenne pour une première consultation inter-service informelle. Sur la base du feed-back de la Commission européenne, le NTF peut décider d'adapter le programme au mois de décembre 2021. La soumission officielle du programme à la Commission européenne est prévue pour février 2022 et le premier appel à projets sera lancé en mars 2022.

5.5. Interreg Europe 2014-2020

Le programme [Interreg Europe](#) vise à renforcer la cohésion territoriale en Europe en réduisant les disparités économiques et sociales existantes entre les régions européennes. Cette politique encourage les actions destinées à rendre le territoire européen plus innovant, plus durable et plus inclusif : il s'agit de la stratégie Europe 2020.

En outre, il soutient le processus d'apprentissage des acteurs publics pour améliorer la performance des politiques et programmes de développement régionaux en leur permettant, entre autres, un échange de bonnes pratiques et un partage d'idées sur la conduite des politiques publiques afin de dégager des solutions plus efficaces pour leurs citoyens.

Doté d'un budget de 359 millions € du Fonds européen de développement (FEDER), le programme est axé sur 4 priorités thématiques :

Axe 1 : renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

Axe 2 : renforcer la compétitivité des PME

Axe 3 : soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs

Axe 4 : protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources

Le programme Interreg Europe promeut l'échange d'expériences à travers l'Europe à l'aide de deux outils différents :

1. des [projets de coopération](#) dont deux projets avec des [partenaires luxembourgeois](#) ;
2. le « [Policy Learning Platform](#) », des « bonnes pratiques » luxembourgeoises y sont également recensées;

Il s'agissait notamment d'un « [peer-review](#) » auquel le parc naturel de l'Our a participé sur le thème de la gestion des sites Natura 2000.

En tant qu'autorité nationale du programme, le DATer a participé en 2021 à deux réunions en ligne formelles du comité de suivi tandis que le Point de Contact du programme a porté assistance à la communication et à la capitalisation des résultats des projets (voir également le chapitre 5.2.).

- **La programmation du nouveau programme Interreg Europe (2021-2027)**

Avec le soutien des responsables du programme au Luxembourg, le programme a organisé en mars/avril 2021 une [consultation publique](#) en ligne pour collecter des commentaires sur la version préliminaire du programme. Au total 260 contributions ont été reçues. Les réponses et commentaires des participants ont contribué à façonner la version finale du futur programme à approuver par les États partenaires et la Commission européenne. Un [rapport de synthèse](#) est disponible en ligne.

Le programme Interreg Europe 2021-2027 est axé sur six priorités :



La DATer a participé et contribué à six réunions du comité pour la programmation. En raison de la Covid-19, les réunions ont eu lieu sous forme de conférences en ligne, avec une réunion hybride en décembre 2021.

La soumission officielle du [programme](#) à la Commission Européenne est prévue pour janvier 2022 et le premier appel à projets sera lancé en avril 2022.

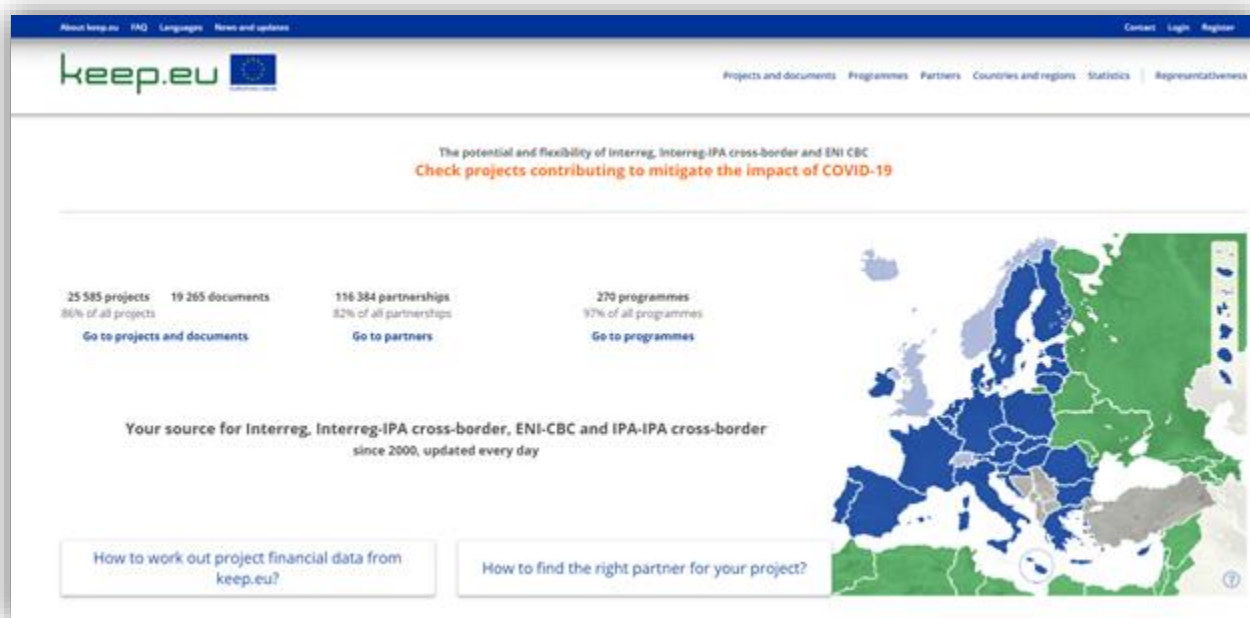
5.6. INTERACT

L'objectif du programme **INTERACT** est de soutenir la coopération territoriale européenne en assistant les opérateurs afin, d'une part, d'assurer et d'augmenter l'efficacité de la gestion des programmes de coopération territoriale et d'autre part, d'améliorer la compétence au niveau de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Le budget FEDER du programme est d'environ 35 millions €.

En 2021, le DATer a participé aux deux réunions du Comité de suivi Interact III ainsi qu'aux trois réunions du Comité de programmation Interact IV. Lors de ces réunions le Programme de coopération du programme Interact IV a pu être finalisé et a été approuvé par les États membres du Programme.

Par ailleurs, le DATer a également activement participé à plusieurs réunions thématiques en préparation à la mise en œuvre de la période de programmation 2021-2027 des programmes de coopération territoriales européens (Interreg, Urbact, ESPON). Il a participé entre autres à une réunion concernant les évolutions du cadre réglementaire « 2021-27: What's New? » ainsi qu'à des réunions sur l'agenda territorial 2030. À ceci s'ajoutent des réunions des groupes de travail sur les options coûts simplifiées et sur le développement du système de gestion informatique pour les programmes de coopération territoriale dit « Jems ». Compte tenu de la crise de la Covid-19, ces réunions thématiques se sont toutes tenues en format visioconférence.

En 2021, le DATer a maintenu son soutien dans le développement et l'utilisation de la base de données européenne Interreg " **KEEP** ".



Page d'accueil du site web du projet KEEP

5.7. ESPON

ESPON est à la fois un réseau d'observation sur l'aménagement et la cohésion du territoire européen et un programme de recherche appliquée dans le domaine de l'aménagement du territoire.

L'objectif du programme est de fournir aux décideurs politiques européens, tant au niveau national que régional et local, de nouvelles connaissances sur les structures, tendances et perspectives territoriales ainsi que le constat des incidences des politiques qui ont déjà été appliquées aux régions et territoires européens. Le DATer est l'autorité de gestion du programme depuis 2000.

En février 2015, le nouveau programme ESPON pour la période de programmation 2014-2020 a été approuvé par la Commission européenne. À l'instar des programmes précédents, ESPON 2020 est un outil d'information territoriale pour l'élaboration de politiques à destination de tous les États membres de l'Union européenne, des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) participant au programme (Suisse, Norvège, Islande et Liechtenstein) et de la Commission européenne. De par la création du GECT ESPON, toutes les activités de fond concernant le programme ESPON sont effectuées par ledit groupement.

- **Activités**

En 2021, l'Autorité de gestion et l'Autorité de certification ont tenu quatre réunions du comité de suivi (toutes en ligne) afin de coordonner le dialogue entre le comité et le GECT ESPON notamment au sujet des lignes stratégiques pour la mise en œuvre de l'opération ESPON 2020 par le groupement.

L'année 2021 a notamment été marquée par la préparation et la soumission des documents du futur programme ESPON 2030 pour la période 2021-2027 en date du 15 décembre 2021. Ce travail a principalement eu lieu au sein du Joint Working Group mis en place par l'Autorité de gestion en 2018.

- **Autorité nationale**

En tant qu'autorité nationale dans le programme ESPON 2020, l'engagement du DATer se résume largement à la participation aux réunions du Comité de suivi et du séminaire lors de la « Semaine d'ESPON ».

Le 28 janvier 2021, le ministre de l'Aménagement du territoire, Claude Turmes, a reçu le nouveau directeur du GECT ESPON, Wiktor Szydarowski, pour un échange de vues concernant le programme ESPON. Le ministre et le directeur ont dressé un bilan des activités menées par le programme et ont partagé leurs points de vue concernant les résultats obtenus ainsi que sur les perspectives d'avenir du programme.



© DATer

Claude Turmes, ministre de l'Aménagement du territoire ; Wiktor Szydarowski, directeur du GECT ESPON

En 2021, le DATer a représenté le Luxembourg lors des réunions du Comité de suivi les 17 mars, 14 juin, 21 septembre et 29 novembre.

Le séminaire ESPON dans le cadre de la présidence portugaise s'est tenu les 16 et 17 juin 2021 en format hybride. Cette édition avec deux débats politiques de haut niveau s'est déroulée sous le thème de « [Green and Just Recovery for all European Territories](#) ». Le ministre de l'Aménagement du territoire, Claude Turmes, a contribué au débat politique de haut niveau sur le thème « Recovery for Europe and the role of Cohesion Policy » le 17 juin 2021 via un message vidéo sur l'impact de la Covid-19 et la reprise au Luxembourg, sur la transition juste et les compétences requises pour les emplois verts, et sur la consultation internationale [Luxembourg in Transition](#).

Dans ce contexte, le GECT ESPON a aussi publié la [troisième édition du magazine digital interactif TERRITORIAL](#), dédiée au thème des zones rurales.

Le séminaire ESPON dans le cadre de la présidence slovène s'est tenu les 30 novembre et 1^{er} décembre 2021 en format virtuel et a été consacré au thème de « [Quality of Life for territorial and citizen-centric policies](#) ». Les objectifs centraux du séminaire ont été la présentation du nouveau programme de coopération ESPON 2030 et le lancement officiel du processus de consultation pour les quatre premiers plans d'action thématiques

- « Perspective for all people and places »,
- « Climate neutral territories »,

- « Governance of new geographies » et
- « Resilient places to crises ».

Dans ce contexte, le GECT ESPON a aussi publié la [cinquième édition du magazine digital interactif TERRITORIALL](#) sur le thème de la dimension territoriale de la qualité de vie. Le magazine comprend également un article au sujet de la [consultation internationale Luxembourg in Transition](#).



Téléchargements

[TERRITORIALL. The ESPON magazine – 2021](#) [TERRITORIALL. The ESPON magazine – 2021](#)



Article [consultation internationale Luxembourg in Transition](#)

Dans sa contribution à la consultation sur le plan d'action thématique « Climate neutral territories », le DATer a souligné l'importance du thème de la planification de l'espace maritime en lien avec l'énergie éolienne offshore.

Comme membre du Project Support Team, le DATer a accompagné le projet de recherche appliquée « [QoL – Quality of Life Measurements and Methodology](#) ». Ce projet comprend une étude de cas qui porte sur le Luxembourg Index of Well-Being développé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC), l'application potentielle de la méthodologie du projet QoL au Luxembourg, ainsi que l'intégration de l'aspect transfrontalier dans la méthodologie.

Le DATer a également contribué activement à l'élaboration d'une étude de cas supplémentaire consacrée au Luxembourg dans le cadre du projet « [CIRCTER – Circular Economy and Territorial Consequences](#) » en 2021. L'étude de cas, qui s'inscrit dans la Stratégie pour une économie circulaire Luxembourg, permet de comparer les efforts locaux et nationaux au Luxembourg à ceux d'autres régions d'Europe et de concevoir des recommandations sur mesure. L'analyse territoriale met en évidence des scores de performance en matière de circularité très différents selon les municipalités, confirmant ainsi la nécessité d'une gouvernance cohérente et d'une forte coopération institutionnelle le long de l'ensemble des chaînes de valeur.

Les résultats et rapports du programme ESPON sont pris en considération dans le contexte national et européen. Par exemple, les résultats et publications du projet « [SUPER – Sustainable Urbanization and land-use Practices in European Regions](#) » ont alimenté l'élaboration des visions territoriales pour les trois agglomérations urbaines au Luxembourg.

- **ESPON Contact Point Luxembourg**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Luxembourg European Research and Administration Support (GIE LERAS) a repris de l'Université du Luxembourg les tâches du [Point de contact ESPON \(ECP\)](#) pour le Grand-Duché de Luxembourg.

L'ECP représente le principal interlocuteur des acteurs locaux et nationaux ainsi que des chercheurs pour le programme ESPON au Luxembourg. Par le biais de lettres d'informations régulières, de brochures, de son [compte Twitter](#) et de son site internet, il informe sur les actualités et résultats du programme ESPON.

Le Point de contact a rencontré son homologue pour la Belgique le 30 mars 2021 et celui pour la France le 2 avril 2021 afin d'échanger sur le rôle des points de contact et les possibilités de coopération entre eux.

Le 10 novembre 2021 s'est tenue la conférence annuelle du Point de contact ESPON au Luxembourg consacrée au thème « L'aménagement du territoire pour une meilleure qualité de vie: Comment améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural? ». La conférence a eu pour objectif de discuter de la manière dont la qualité de vie peut être définie et mesurée, comment l'aménagement du territoire peut améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural et de présenter les projets ESPON en cours dans ce domaine, tels que « [Quality of life](#) » ou « [ACPA – Adapting European Cities to Population Ageing: Policy](#) ».

Challenges and Best Practices ». Réunissant une quatre-vingts de participants, la conférence a été clôturée par le ministre de l'Aménagement du territoire, Claude Turmes, et le directeur du GECT ESPON, Wiktor Szydarowski.



© DATer

Conférence annuelle du Point de contact ESPON au Luxembourg

L'étude de cas sur le Luxembourg dans le cadre du projet « Quality of Life » a été présentée aux représentants des communes luxembourgeoises au cours d'une réunion de concertation le 11 mars 2021.

En outre, le Point de contact a participé à plusieurs réunions organisées par ESPON, telles que des séminaires, des réunions des points de contacts, des ateliers et des conférences.

Finalement, l'ECP a élaboré une stratégie de sensibilisation pour activer les parties prenantes au Luxembourg à participer à la consultation sur les quatre premiers plans d'action thématiques.

5.8. URBACT III 2014-2020

URBACT est un des quatre programmes interrégionaux de la Coopération territoriale européenne (CTE) qui est financé par le Fonds européen de développement (FEDER) et les États membres conjointement avec deux États partenaires (Suisse et Norvège). L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) de la France assume la fonction d'autorité de gestion. Ayant déjà participé aux programmes URBACT I et URBACT II, le Grand-Duché de Luxembourg participe également au programme **URBACT III** pour la période de programmation 2014-2020.

Le programme URBACT III vise à promouvoir le développement urbain durable et intégré dans les villes européennes en facilitant les échanges d'expériences et d'apprentissages entre les villes à travers trois types de réseaux transnationaux et en identifiant et communiquant les bonnes pratiques.

Actuellement, l'engagement du Luxembourg se résume à la participation du DATer aux réunions du comité de suivi du programme URBACT III. Le DATer a ainsi représenté le Luxembourg lors des deux réunions du comité de suivi. La réunion du 9 mars 2021, en format virtuel, a été consacrée à l'approbation des trois projets pilotes sur un mécanisme de transfert dans le cadre des Actions Innovatrices Urbaines, la localisation des Objectifs de Développement Durable et les réseaux de transfert 2.0. La réunion du 1^{er} octobre 2021, à Maribor en Slovénie, a été consacrée à la présentation des résultats de l'étude sur les réseaux de planification d'action et la clôture des réseaux de transfert.

Concernant la préparation du futur programme URBACT IV, le DATer a participé aux deux réunions du comité de programmation. Lors de la réunion du 10 mars 2021, en format virtuel, l'Autorité de gestion a présenté une première version complète du nouveau programme de coopération aux États membres et partenaires qui ont approuvé les chapitres relatifs à la stratégie et aux priorités. La réunion du 4 juin 2021, en format virtuel, a permis aux États membres et partenaires de discuter les questions budgétaires et de trouver un accord sur les contributions nationales.

Les résultats et rapports du programme URBACT III sont par ailleurs pris en considération dans le contexte national.

5.9. European Cross-Border Mechanism, ECBM

En mai 2018, la Commission européenne a publié la [proposition de règlement relatif à la création d'un mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier \(European Cross-Border Mechanism, ECBM\)](#). Cet outil se base sur le concept développé par le Département de l'aménagement du territoire dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne en 2015 et vise à harmoniser des dispositions légales et réglementaires au niveau transfrontalier.

En mai 2021, et suite à une série de discussions au groupe de travail SMOR (Working Party on Structural Measures and Outermost Regions) du Conseil de l'Union européenne (actions structurelles et régions ultrapériphériques), une majorité d'État-membres ont indiqué ne pas vouloir poursuivre les travaux législatifs sur la proposition initiale de la Commission européenne vu leurs réticences par rapport à plusieurs dispositions clefs de ladite proposition. Néanmoins, le Luxembourg continue à plaider pour un suivi des discussions au niveau européen ou intergouvernemental en soulignant que les obstacles transfrontaliers continuent à représenter un défi pour les citoyens des régions en question.

En outre, dans le contexte transfrontalier et dans les conventions avec les pays voisins, le ministère tente d'accorder une attention particulière aux obstacles administratifs et à leur résolution, notamment dans le domaine de la planification.

6. La formation et la coopération universitaire

6.1. Formation continue

Sur initiative du DATer, l'Université du Luxembourg a lancé au mois de novembre 2006 un programme de [formation continue en aménagement du territoire \(FCAT\)](#) ayant initialement pour but la préparation aux exigences de la nouvelle loi de 2004/2011 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et depuis lors également aux exigences de la nouvelle loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire.

Cette formation s'adresse surtout à des architectes, urbanistes et géographes du Luxembourg et de la Grande Région disposant d'un diplôme universitaire et exerçant leur pratique dans le domaine de l'aménagement local et régional. Un autre public cible concerne les ingénieurs-techniciens communaux qui disposent d'expériences dans le domaine de l'aménagement communal.

Dispensée en langues allemande et française, la formation prévoit plus de 150 unités d'enseignement de 45 minutes, complétées par des séminaires intensifs.

En 2021, la formation s'est déroulée dans la continuité des années précédentes (en appliquant et en respectant les mesures liées à la Covid-19) avec quelques mises à jour suite aux nouveaux projets des [quatre plans directeurs sectoriels](#) et à la nouvelle loi concernant l'aménagement du territoire. Le DATer continue de participer activement aux enseignements dispensés.

6.2. Master in Geography and Spatial Planning

Depuis 2004, le DATer participe activement au montage d'un master en aménagement du territoire à l'Université du Luxembourg initialement intitulé « [Master in European Spatial Development and Analysis](#) ». Le lancement de la première année du master a eu lieu à la rentrée académique 2007. La création de ce master a été nécessaire, tout comme la formation continue, pour contribuer au développement d'une nouvelle culture d'aménagement/développement durable du territoire au Luxembourg.

Il permet non seulement de former des spécialistes de haut niveau en la matière, pouvant notamment intégrer les instances européennes de même qu'étatiques et communales concernées, mais il contribue aussi largement au développement de liens sur le plan universitaire européen et, à travers les interactions à la fois inévitables et souhaitables avec ESPON, à l'ancrage d'ESPON au Luxembourg. Le DATer participe activement aux enseignements dispensés sur les deux années du master.

Après cinq ans d'expérience, le programme a été adapté en 2012 avec une modification concomitante de la dénomination du master, tel qu'il figure dans le titre ci-dessus.

Département de l'aménagement du territoire, DATer
Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Adresse postale
L-2946 Luxembourg
Luxembourg

Tél.: (+352) 247-86960
E-Mail: info@dat.public.lu

www.dater.lu
www.mea.gouvernement.lu